



Fortuna
Mining

Nous imaginons. Nous réalisons.

Rapport de
Développement
Durable

2024



En juin 2024, nous avons réintroduit notre compagnie sous le nom de Fortuna Mining Corp. Le symbole de Fortuna Mining incarne l'essence de notre marque, inspirée par notre devise « Nous imaginons. Nous réalisons ». Avec ses formes fluides, il évoque l'aspiration et l'engagement, suggérant l'intégrité, l'unité et la croissance durable.

Rapport de Développement Durable 2024

Table des matières

Introduction	
À propos de ce rapport	3
Message de notre président, directeur général, administrateur et cofondateur	4
Message de notre conseil d'administration	6
Message de notre vice-président principal chargé du développement durable	7
Fortuna Mining	8
Notre compagnie	9
Nos opérations	11
Notre exploration	14
Gouvernance	15
Cadre de développement durable	16
Conseil d'administration	17
Gestion d'entreprise	19
Processus d'entreprise	20
Stratégie et priorités	23
Stratégie d'entreprise	24
Évaluation de la matérialité	25
Indicateurs et objectifs en matière de développement durable	27
Améliorer de notre gestion	28

Facteurs de développement durable et performance	29
2024 en chiffres	30
Santé et sécurité au travail	31
Relations avec les communautés	35
Énergie	38
Relations de travail et capital humain	41
Installation de stockage des résidus miniers	45
Éthique et transparence des affaires	50
Fermeture de la mine	53
Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones	55
Déchets et matières dangereuses	58
Changement climatique	61
Eau	67
Biodiversité	70
Qualité de l'air	73

Nos mines : Réussites et performances	75
Mine de Caylloma, Pérou	76
Mine de San José, Mexique	81
Mine de Lindero, Argentine	84
Mine de Yaramoko, Burkina Faso	87
Mine de Séguéla, Côte d'Ivoire	91
Projet aurifère de Diamba Sud, Sénégal	94
Données de développement durable	97
Annexes	98
Annexe A : Reformulation des informations du rapport sur le développement durable 2023	99
Annexe B : Notes d'avertissement	105



Ce rapport comporte des éléments interactifs :



Site web
Indique que des informations supplémentaires sont disponibles en ligne. [Cliquez sur les liens dans le rapport.](#)



PDF
Indique un lien direct vers [le pdf en ligne](#).



Page références
Les lecteurs sont invités à se référer aux **informations** contenues dans le présent rapport.



Retournez à cette table des matières interactive en utilisant le lien situé dans le coin supérieur gauche de chaque page.

Introduction

À propos de ce rapport

Le rapport de développement durable 2024 de Fortuna Mining Corp. fournit des informations sur la gouvernance, la stratégie, les engagements, les pratiques et les approches de gestion des risques pour les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) les plus importants pour notre entreprise et nos parties prenantes, et pour rendre compte de notre performance en matière de développement durable dans toutes nos exploitations minières.

Les références à « Fortuna », « la Compagnie », « nous » et « notre » renvoient à Fortuna Mining Corp. Ce rapport reflète la performance du 1er janvier au 31 décembre 2024 des actifs miniers sous le contrôle opérationnel de Fortuna au 31 décembre 2024.

L'étendue de ce rapport est comme suit :

- Les données quantitatives sont fournies pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, sauf indication contraire
- Les données quantitatives consolidées sur le développement durable pour 2024 couvrent les sièges sociaux et de gestion de Fortuna au Canada, en Côte d'Ivoire et au Pérou, ainsi que les mines qui étaient en production et sous contrôle opérationnel tout au long de la période de référence : Mine Caylloma (exploitée par Bateas), Mine San José (exploitée par Compañía Minera Cuzcatlán), Mine Linder (exploitée par Mansfield Minera), Mine Séguéla (exploitée par Roxgold Sango), Mine Yaramoko (exploitée par Roxgold Sanu) et le Projet aurifère Diamba Sud (exploitée par Boya).
- Lorsqu'elles sont disponibles, cinq années consécutives de données quantitatives (2020 à 2024) sont fournies pour permettre une analyse des tendances. Lorsqu'elles sont disponibles, d'autres données sont présentées dans le [Centre de données de Fortuna](#).
- Les données consolidées de Fortuna au niveau de l'entreprise n'incluent pas les données des filiales avant qu'elles n'entrent en phase opérationnelle, sauf indication contraire ou si elles ont été acquises par la compagnie.
- Les indicateurs d'intensité environnementale de Fortuna ont été calculés sur la base de l'année complète de production des mines en exploitation.

- Toutes les informations financières contenues dans ce rapport sont présentées sur une base consolidée, sauf indication contraire.
- Le conseil d'administration examine et approuve le rapport sur le développement durable.
- Le rapport est préparé selon la Norme sur les métaux et l'exploitation minière du Conseil des normes comptables en matière de développement durable (SASB pour son acronyme en anglais).
- La structure et le contenu du rapport sont guidés par les normes internationales d'information financière (IFRS) S1
- Le rapport fait référence aux normes de la GRI (2021) et à la GRI 14 : norme pour le secteur minier (2024).
- Le rapport fait référence à la Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD pour son acronyme en anglais) comme notre principale norme de divulgation sur le changement climatique et est guidé par les normes internationales d'information financière (IFRS) S2. Des informations supplémentaires relatives au climat sont disponibles sur notre [site web](#).
- Nos index du contenu SASB, GRI et TCFD figurent dans une brochure séparée disponible sur notre site web et dans notre [centre de données](#), dans la section Données de l'ESG.
- Dans le présent rapport, le terme « significatif » fait référence à des événements environnementaux ou sociaux dont le niveau de conséquence est classé comme « modéré » ou supérieur selon la matrice des risques de l'entreprise de Fortuna Mining Corp, en particulier en ce qui concerne les aspects liés au développement durable et à la réputation. À moins qu'une définition spécifique du cadre de rapport sur le développement durable ne soit mentionnée, le terme « significatif » suit la définition de notre entreprise.
- Certaines informations du rapport 2023 ont été retraitées dans le présent rapport. Ces réitérations figurent à l'[Annexe A](#).

Des détails supplémentaires concernant la préparation de ce rapport sont fournis dans le [tableau 1](#).

Tableau 1 : Informations sur le rapport

Période de référence

1er janvier - 31 décembre 2024

Date de publication

21 mai 2025

Fréquence

Annuel

Dernier rapport

Rapport de développement durable 2023, publié le 30 mai 2024

Contact

Département du développement durable de Fortuna : sustainability@fmcmcmail.com

Site web

www.fortunamining.com/sustainability

Assurance externe

Pas d'assurance ou d'audit externe



Apprendre encore plus

D'autres informations relatives à l'ESG sont disponibles dans les documents réglementaires publiés sur notre site web :

- [États financiers consolidés](#)
- [Discussion et analyse de la direction](#)
- [Formulaire d'information annuelle \(FIA\)](#)
- [Formulaire 40-F - Rapport Annuel](#)
- [Circulaire d'information de la direction](#)
- [Rapport relatif à la loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif \(ESTMA\)](#)



Notre équipe de direction s'est engagée à faire en sorte que le développement durable, y compris la priorité donnée à la santé et à la sécurité au travail, fasse partie intégrante de toutes les décisions que nous prenons, qu'il s'agisse des opérations quotidiennes ou de la planification stratégique.

JORGE A. GANOZA

Message de notre président, directeur général, administrateur et cofondateur

J'ai le plaisir de présenter le rapport de développement durable 2024 de Fortuna, qui met en évidence les progrès significatifs que nous avons réalisés au cours de l'année écoulée pour atténuer nos risques, réduire notre empreinte environnementale et renforcer notre réputation en tant que compagnie responsable. Il est clair que le **développement durable n'est pas simplement un ensemble de pratiques pour Fortuna Mining, c'est un impératif stratégique qui façonne notre succès en tant qu'entreprise efficace et en tant que partenaire de choix pour nos investisseurs et nos parties prenantes dans les pays où nous opérons aujourd'hui et à l'avenir.**

Cette année, nous avons fait des progrès significatifs dans notre engagement en faveur d'une exploitation minière responsable, en renforçant nos opérations et en veillant à ce que notre croissance soit à la fois financièrement durable et alignée sur les normes environnementales et sociales les plus élevées possibles. Nous reconnaissons que les domaines clés tels que la santé et la sécurité au travail, la gestion de l'environnement, les relations avec les communautés et l'excellence de la gouvernance sont tous des facteurs qui ont un impact direct sur les performances financières en réduisant les risques et les coûts associés à leur matérialisation, mais aussi en renforçant notre réputation et en augmentant notre capacité à accéder aux gisements et aux capitaux.

L'attention que nous portons à la santé et à la sécurité reste inébranlable. Nous savons que le maintien d'un environnement de travail sûr ne relève pas seulement de notre responsabilité morale de protéger les personnes, mais qu'il fait également partie intégrante de notre performance. Une solide culture de la santé-sécurité minimise les risques et favorise le bien-être de nos employés tout en prévenant les perturbations de nos opérations. Cette année, nous avons poursuivi notre chemin vers « Zéro Dommage », en renforçant nos systèmes de santé-sécurité et en atteignant notre objectif clé de zéro accident fatal. Ces efforts sont essentiels au maintien d'une activité stable et efficace, qui est en fin de compte le moteur de notre réputation et de notre réussite financière.

Nous sommes convaincus qu'un leadership actif, au sein de l'entreprise et sur le terrain, est un facteur clé de notre performance en développement durable. Notre équipe de direction s'est engagée à faire en sorte que le développement durable, y compris la priorité donnée à la santé et à la sécurité au travail, fasse partie intégrante de toutes les décisions que nous prenons, qu'il s'agisse des opérations quotidiennes ou de la planification stratégique.

Cette année, nos leaders ont non seulement renforcé notre engagement envers la santé-sécurité en faisant progresser les initiatives clés « Zéro Dommage », telles que le programme de formation en leadership et celui de la gestion des risques critiques, mais ils ont également renforcé leur engagement auprès des parties prenantes, en établissant des relations qui vont au-delà de la conformité et en favorisant la confiance à long terme, en particulier avec nos contracteurs et partenaires d'affaires. Cet engagement actif nous permet de nous adapter aux défis, d'innover en réponse à de nouvelles opportunités et de créer une valeur durable pour nos parties prenantes, tout en préservant la santé-sécurité et le bien-être de nos employés et de nos communautés.

En 2024, notre environnement des affaires ayant évolué, nous avons réévalué les facteurs de développement durable afin d'identifier ce qui est le plus important pour la performance de Fortuna aujourd'hui et à moyen et long terme. Cette approche nous a aidés à prendre de meilleures décisions sur les éléments à prioriser en 2025 et pour les années à venir, en soutenant notre objectif d'augmenter la marge de nos opérations, notamment en atténuant de manière proactive les risques potentiels qui pourraient perturber notre production, nos revenus et notre réputation. La structure du présent rapport reflète l'évaluation actualisée de la matérialité des facteurs de développement durable réalisée en 2024.

Bien que nous nous consacrons principalement à la gestion des risques, il est également essentiel que nous saisissions les opportunités qui se présentent. Un bon exemple est la façon dont notre engagement à réduire nos émissions de gaz à effet de serre optimisera également nos coûts d'exploitation tout en nous rendant plus résilients à la tarification du carbone et au coût de l'énergie. Cette année, nous avons réalisé des progrès considérables dans nos quatre initiatives clés de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et nous avons l'intention de les mettre toutes en œuvre en 2025, comme prévu.

Pour l'avenir, Fortuna Mining continuera d'écouter, d'apprendre et de s'adapter pour relever les défis auxquels elle sera confrontée et saisir les opportunités qui se présenteront. Nous disposons de l'équipe et des systèmes nécessaires pour répondre aux attentes changeantes des investisseurs, des régulateurs et des communautés, en veillant à ce que la performance en matière de développement durable reste au cœur de notre stratégie. Au nom de toute l'équipe de Fortuna, je tiens à exprimer ma gratitude à nos employés, actionnaires et partenaires pour leur soutien continu et les résultats de 2024. Ensemble, nous continuerons à construire un avenir durable, en veillant à ce que Fortuna reste une compagnie de confiance dans l'industrie.

Jorge A. Ganoza

Président, directeur général, administrateur et cofondateur de Fortuna Mining



Projet aurifère de Diamba Sud



Mine Lindero



Alors que Fortuna revient sur l'année 2024, il est clair que la compagnie a maintenu une gouvernance et une surveillance solides pour faire avancer ses objectifs de développement durable tout en générant une valeur significative à la fois pour l'entreprise et ses parties prenantes.

DAVID LAING

Message de notre conseil d'administration

Le développement durable est profondément ancré dans les valeurs d'entreprise de Fortuna ; une gouvernance solide servant de pierre angulaire à la gestion des risques, à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et à la garantie de l'impact positif à long terme de la compagnie. Alors que Fortuna revient sur l'année 2024, il est clair que la compagnie a maintenu une gouvernance et une surveillance solides pour faire avancer ses objectifs de développement durable tout en générant une valeur significative à la fois pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Tout au long de l'année, Fortuna a démontré son engagement en matière de gouvernance par le biais de plusieurs initiatives clés. La première à souligner est la mise en œuvre d'un cadre de gouvernance rigoureux, avec des comités de surveillance et de gestion établis à tous les niveaux de l'organisation. Cette structure favorise la communication et la transparence au sein de la compagnie, encourageant la responsabilité et le leadership actif en veillant à ce que des informations de haute qualité soient disponibles à temps pour soutenir la prise de décision.

La deuxième initiative notable concerne les progrès réalisés dans la gestion des installations de résidus miniers de Fortuna et les efforts de la compagnie pour s'aligner sur la nouvelle norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers (GISTM pour son acronyme en anglais). Le dévouement démontré dans la mise en œuvre de cette norme, ainsi que les progrès réalisés en 2024, reflètent l'engagement ferme de Fortuna à atteindre une conformité totale d'ici 2027. En particulier, la création du "Comité indépendant d'examen des résidus miniers" ou Independent Tailings Review Board (ITRB) a renforcé la surveillance et la transparence, permettant des décisions plus éclairées qui donnent la priorité à la sécurité publique et minimisent le passif à long terme.

L'année 2024 a également marqué des avancées significatives dans les efforts de Fortuna pour faire face aux risques liés au changement climatique. Comme prévu, la compagnie continue de mettre en œuvre ses projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), soutenant ainsi son objectif de réduction des émissions de GES d'ici 2030. En outre, les risques climatiques physiques, tels que les inondations et les sécheresses, sont évalués avec plus d'attention afin de garantir la résilience des actifs de Fortuna face aux potentiels futurs événements climatiques.

L'exploitation minière présente des défis et des opportunités permanents inhérents à la nature de l'activité. Bien que des progrès considérables aient été réalisés, Fortuna doit continuer à donner la priorité à la performance en matière de santé-sécurité au travail et à adapter ses programmes pour se concentrer sur les facteurs de développement durable les plus importants – ceux dont la performance génère de la valeur pour les parties prenantes.

Au nom du conseil d'administration et du comité de développement durable, nous remercions sincèrement toutes les parties prenantes de Fortuna pour leur confiance et leur collaboration continues tout au long de 2024. Grâce à une gouvernance et à une surveillance rigoureuses, nous sommes impatients de poursuivre notre cheminement commun vers l'excellence et de faire progresser notre développement durable dans les années à venir.

David Laing

Présidente de la commission du développement durable du conseil d'administration
Président du conseil d'administration



Chaque jour, nous devons nous efforcer de donner le meilleur de nous-mêmes dans la poursuite de notre objectif ultime : « Zéro Dommage ».

JULIEN BAUDRAND

Message de notre vice-président principal chargé du développement durable

Bienvenue dans le septième rapport sur le développement durable de Fortuna.

La gouvernance, la stratégie, les objectifs, les indicateurs et les performances sont des sujets tous abordés dans les pages suivantes, vous offrant ainsi une vision claire de la manière dont Fortuna gère les facteurs liés au développement durable pour créer de la valeur à la fois pour l'entreprise et pour ses parties prenantes.

Cependant, ce rapport est plus qu'un résumé de la manière dont Fortuna aborde les risques, tire parti des opportunités et gère ses externalités - il est également le reflet de la culture de notre compagnie, ainsi que du travail d'équipe et du dévouement qui donnent vie à la vision du développement durable de Fortuna sur le terrain, sur chaque site d'exploration, projet de construction et mine en exploitation.

Je tiens à remercier personnellement tous les membres de l'équipe Fortuna et nos partenaires commerciaux, qui peuvent être fiers des réalisations de 2024. Comme rien n'est jamais acquis, le travail acharné et le dévouement resteront essentiels en 2025. Chaque jour, nous devons nous efforcer de donner le meilleur de nous-mêmes dans la poursuite de notre objectif ultime : « Zéro Dommage ».

Nous imaginons. Nous réalisons.

En tant que mineurs responsables et consciencieux, nous pensons que l'exploitation minière peut générer de la valeur à long terme, non seulement pour nos actionnaires, mais aussi pour toutes les parties prenantes : employés, fournisseurs, communautés et pays d'accueil. Pour y parvenir, nous concentrerons nos efforts sur une gouvernance solide, une gestion efficace des risques et des opportunités, l'excellence opérationnelle et la transparence. Ces pratiques responsables améliorent notre compétitivité, ouvrent de nouvelles perspectives et renforcent notre réputation d'organisation résiliente et digne de confiance.

Dans ce rapport, vous trouverez des mises à jour sur les progrès de la compagnie dans l'adoption de normes et de systèmes industriels clés, tels que la gestion des risques critiques, la

norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers (GISTM) et les normes ISO 14001 et 45001. Plus important encore, le rapport souligne la performance de Fortuna en 2024 - y compris des résultats à la pointe de l'industrie minière en matière de santé-sécurité au travail et d'émissions de gaz à effet de serre par once d'or produite, ainsi que l'absence d'impacts négatifs significatifs sur l'environnement et nos communautés.

Regardant vers l'avenir

Nos priorités en matière de développement durable restent fermement en place. Avant tout, nous nous engageons à protéger la santé et la sécurité de nos employées et à minimiser notre empreinte environnementale. Si l'objectif « Zéro Dommage » est réalisable un jour donné, il est alors réalisable tous les jours. En 2025, nous continuerons à renforcer nos opérations en affinant nos normes et nos systèmes de gestion tout en investissant dans notre personnel. Nous nous concentrerons sur la mise en œuvre et l'évaluation de nos programmes « Zéro Dommage », en veillant à ce qu'ils soient intégrés de manière souple et efficace dans les futurs projets miniers, grâce à notre cadre de développement durable en place.

Atteindre l'excellence en matière de développement durable - en atteignant « Zéro Dommage », en réduisant notre empreinte environnementale et en répondant aux attentes des parties prenantes - crée une valeur indéniable et consolide notre position en tant que partenaire de choix pour les actionnaires, les bailleurs de fonds, les régulateurs, les communautés et les employés.

Pour atteindre ces objectifs, le soutien et l'engagement de tous nos partenaires commerciaux sont essentiels. Nous devons promouvoir nos valeurs auprès de nos partenaires et encourager leur participation active si nous voulons réussir. Nous vous remercions d'avance de soutenir notre vision commune.

Julien Baudrand
Vice-président principal du développement durable



Fortuna Mining

Fortuna Mining Corp.¹ (Fortuna), créée en 2005, est une compagnie minière spécialisée dans la production de métaux précieux en Amérique Latine et en Afrique de l'Ouest.

5
mines en
activité
sur trois
continents

5 099
travailleurs

455,96 koz
Production équivalent d'or en 2024

Dans cette rubrique :

- | | |
|-------------------|----|
| Notre compagnie | 9 |
| Nos opérations | 11 |
| Notre exploration | 14 |

¹ Fortuna Silver Mines Inc. a officiellement changé de nom pour devenir Fortuna Mining Corp. le 27 juin 2024, reflétant ainsi son orientation plus large vers l'exploitation des métaux précieux, au-delà de l'argent.



Mine Séguéla

Our Company

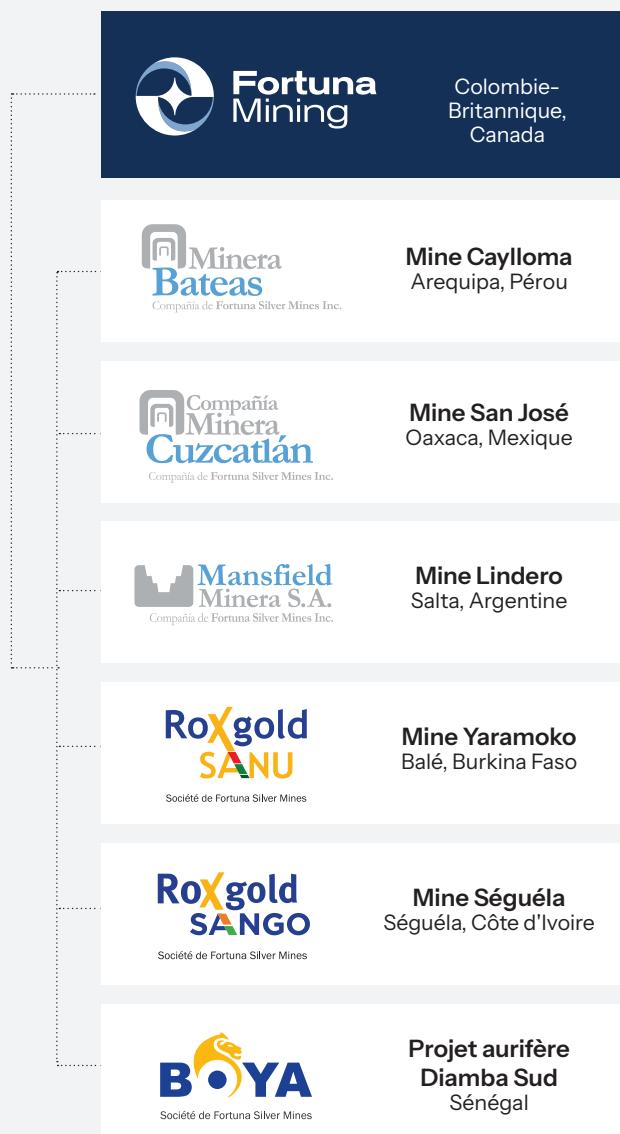
En 2024, nous exploitons cinq mines : la mine Caylloma à Arequipa, au Pérou (qui produit de l'argent, de l'or, du plomb et du zinc depuis 2006) ; la mine San José à Oaxaca, au Mexique (qui produit de l'argent et de l'or depuis 2011) ; la mine Lindero à Salta, en Argentine (qui a coulé son premier or en octobre 2020) ; la mine Yaramoko au Burkina Faso (qui produit de l'or depuis 2016), et la mine d'or Séguéla en Côte d'Ivoire (qui a produit son premier or en 2023). Suite à l'acquisition de Chesser Resources Limited en septembre 2023, nous sommes également devenus propriétaires du projet aurifère Diamba Sud (« Diamba Sud ») au Sénégal, l'une des nouvelles découvertes aurifères de la région.

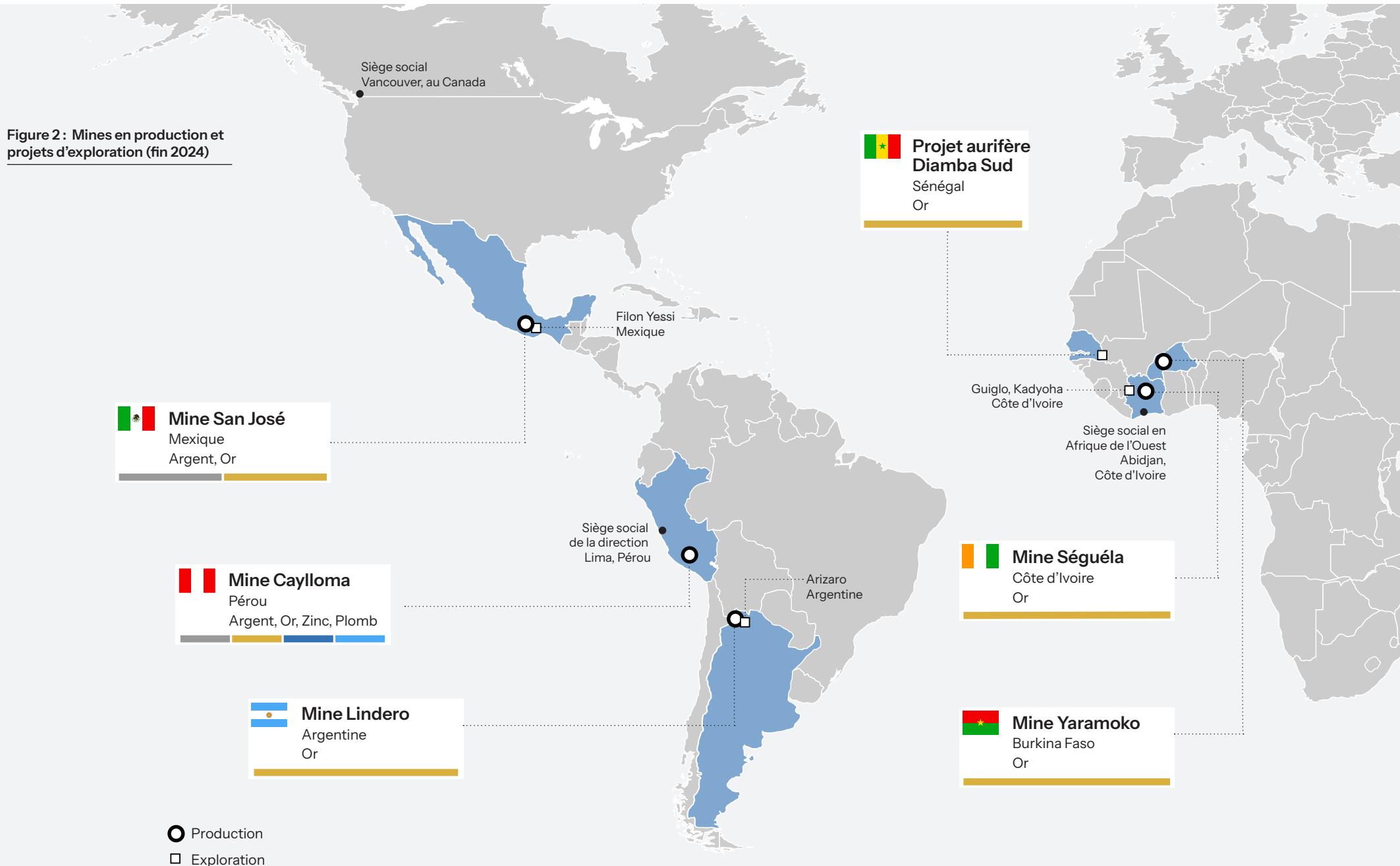
Fortuna est une compagnie cotée en bourse, constituée et domiciliée à Vancouver, au Canada, dont les actions sont cotées à la Bourse de New York (NYSE:FSM) et à la Bourse de Toronto (TSE:FVI). Notre siège social est situé à Vancouver, au Canada, et nos bureaux principaux de gestion sont situés à Lima, au Pérou et à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

La **figure 1** illustre la relation entre Fortuna et ses principales filiales. La **figure 2** montre l'emplacement de nos mines en production et de nos projets d'exploration.



Figure 1: Fortuna et les principales filiales (fin 2024)





Nos opérations

Nos mines produisent de l'or, de l'argent, du plomb et du zinc, des métaux utilisés dans la vie quotidienne et dans de nombreuses industries qui contribuent au développement durable. La demande de ces métaux augmente avec l'accroissement de la population mondiale et l'élévation du niveau de vie. Nous cherchons à satisfaire ce besoin par une production minérale responsable qui génère des impacts positifs pour nos parties prenantes.



À propos de nos produits : Ce que nous extrayons et comment nous l'utilisons.



Au eq

455,96 koz

Production équivalent d'or en 2024



Au

369,64 koz

Production d'or consolidée 2024



Ag

3,72 Moz

Production d'argent consolidée 2024

Tableau 2 : Production de Fortuna en 2024

Produit	Unité	Consolidé	Mine Caylloma	Mine San José	Mine Lindero	Mine Yaramoko	Mine Séguéla
Équivalent en or ²	koz	455,96	57,10	47,58	97,29	116,21	137,78
Argent	Moz	3,72	1,18	2,55	-	-	-
Or	koz	369,64	0,55	17,81	97,29	116,21	137,78
Plomb	Mlb	39,56	39,56	-	-	-	-
Zinc	Mlb	51,91	51,91	-	-	-	-

En 2024, la production de métal de Fortuna était basée sur le traitement de 9 671 298 tonnes de minerai.



² L'équivalent en or comprend l'or, l'argent, le plomb et le zinc et est calculé en utilisant les prix des métaux suivants : 2 401 \$/oz Au, 28,04 \$/oz Ag, 2 072 \$/t Pb et 2 786 \$/t Zn ou Au:Ag = 1:85,6, Au:Pb = 1:1,16, Au:Zn = 1:0,86



Mine Caylloma

Opérateur	Minera Bateas S.A.C.
Emplacement	Caylloma, Arequipa, Pérou
Produit	Argent, or, zinc, plomb
Zone de concession	35 622 hectares
Capacité	1 430 tonnes par jour

Type de mine	Exploitation minière souterraine par déblais et remblais
Méthode d'extraction	Flottation
Durée de vie de la réserve	5 ans
Communauté la plus proche	Caylloma
Effectifs	353 employés directs 759 employés par contrat



Mine San José

Opérateur	Compañía Minera Cuzcatlán S.A. de C.V.
Emplacement	District minier de Tavicah, Oaxaca, Mexique
Produit	Argent, or
Zone de concession	47 844 hectares
Capacité	3 000 tonnes par jour

Type de mine	Exploitation minière souterraine par déblais et remblais et abattage de longs trous
Méthode d'extraction	Flottation
Durée de vie de la réserve	0 an
Communauté la plus proche	San José del Progreso
Effectifs	358 employés directs 58 employés directs



Mine Lindero

Opérateur	Mansfield Minera S.A.
Emplacement	Salta, Argentine
Produit	or
Zone de concession	35 000 hectares
Capacité	18 750 tonnes par jour

Type de mine	Fosse à ciel ouvert
Méthode d'extraction	Lixiviation en tas
Durée de vie de la réserve	9 ans
Communauté la plus proche	Tolar Grande
Effectifs	676 employés directs 620 employés directs



Mine Yaramoko

Opérateur	Roxgold Sanu S.A.
Emplacement	Municipalité de Bagassi, Province de Balé, Burkina Faso
Produit	Or
Zone de concession	23 000 hectares
Capacité	1 400 tonnes par jour

Type de mine Exploitation souterraine en gradin de trous longs avec planification d'une mine à ciel ouvert

Méthode d'extraction Carbone en lixiviation

Durée de vie de la réserve 1 an

Communauté la plus proche Bagassi, Koussaro

Effectifs 445 employés directs
475 employés par contrat



Mine Séguéla

Opérateur	Roxgold Sango S.A.
Emplacement	Worodougou, Côte d'Ivoire
Produit	Or
Zone de concession	62 000 hectares
Capacité	4 850 tonnes par jour

Type de mine Fosse à ciel ouvert

Méthode d'extraction Carbone en lixiviation

Durée de vie de la réserve 5 an

Communauté la plus proche Bangana, Tiéma et Kouégo

Effectifs 368 employés directs
722 employés par contrat



Diamba Sud

Opérateur	Boya S.A.
Emplacement	Sénégal
Produit	Or
Communauté la plus proche	Gamba Gamba, Kharakhena et Bougouda
Effectifs	48 employés directs 141 employés par contrat

Notre exploration

Exploration sur sites déjà en exploitation

Nous menons des activités d'exploration minière à proximité de nos exploitations actuelles afin d'assurer une utilisation efficace de notre capacité de production installée. Nous avons plusieurs projets d'exploration actifs en 2024 :

- **Caylloma** : Des travaux d'exploration de surface ont été effectués à Antacollo, situé à l'ouest de la mine, et plusieurs autres cibles génératives ont été localisées au nord de la mine.
- **San José** : Les travaux se sont principalement concentrés sur l'extension et la définition de la veine Yessi à San José pour se préparer à son exploitation.
- **Lindero** : Exploration régionale en cours.
- **Yaramoko** : Les efforts d'exploration se sont poursuivis sur l'ensemble de la propriété de Yaramoko, y compris des tests géochimiques, l'identification des cibles et les forages de suivi utilisant des techniques de carottage à l'air et de circulation inversée. Les carottages au diamant se poursuivent pour vérifier la profondeur et l'extension vers l'ouest de la zone 55 et du gisement de Bagassi Sud.
- **Séguéla** : Les activités d'exploration se sont poursuivies sur l'ensemble de la propriété, identifiant et faisant progresser plusieurs projets, notamment Sunbird, Kestral, Badior et Barana. Plusieurs phases d'exploration générative ont également été menées à bien dans des zones d'intérêt de premier plan, et les activités d'exploration se poursuivront tout au long de l'année.

Exploration en terrains vierges

En 2024, nous avons exploré de nouvelles zones de minéralisation au Mexique, en Argentine et en Côte d'Ivoire :

- Cecelia – Mexique
- Solitario – Argentine
- Diamba Sud – Sénégal
- Dianra, Kadyoha, Guiglo et Tongon Nord – Côte d'Ivoire



Gouvernance

La gouvernance est cruciale dans l'industrie minière car elle garantit des pratiques responsables et éthiques qui balancent la croissance économique avec les considérations sociales et environnementales. La mise en œuvre d'une bonne gouvernance dans les entreprises minières renforce leur réputation, attire les investisseurs et crée un climat de confiance avec les parties prenantes. Elle garantit le respect des lois et des réglementations, réduisant ainsi les risques juridiques et les perturbations opérationnelles. La gouvernance favorise l'efficacité opérationnelle, la gestion proactive des risques et l'amélioration de la sécurité des travailleurs, ce qui stimule le moral et la productivité des employés. En outre, une gouvernance solide favorise des relations positives avec les gouvernements et les communautés locales, garantissant une licence sociale d'exploitation et minimisant les désaccords. Dans l'ensemble, elle favorise la rentabilité à long terme de l'entreprise et l'alignement sur les normes sociales et environnementales, ce qui a des répercussions positives sur la compagnie.

Chez Fortuna, la bonne gouvernance est le fondement de notre engagement à fournir de la valeur à nos actionnaires et à nos parties prenantes. Nous défendons la responsabilité, la transparence et les pratiques commerciales éthiques, et le développement durable est profondément ancré dans notre culture, notre stratégie, notre gestion des risques et nos activités quotidiennes. En intégrant le développement durable dans nos activités, nous souhaitons être reconnus par les investisseurs, les employés, les communautés locales et les pays d'accueil comme un partenaire performant, résilient et digne de confiance. La poursuite de l'excellence en matière de développement durable fait partie intégrante de notre succès à long terme, en favorisant une croissance responsable tout en encourageant des relations solides avec nos partenaires. Pour ces raisons, Fortuna a développé une approche et des processus complets afin de fournir la valeur attendue.

Dans cette rubrique :

Cadre de développement durable	16
Conseil d'administration	17
Gestion d'entreprise	19
Processus d'entreprise	20



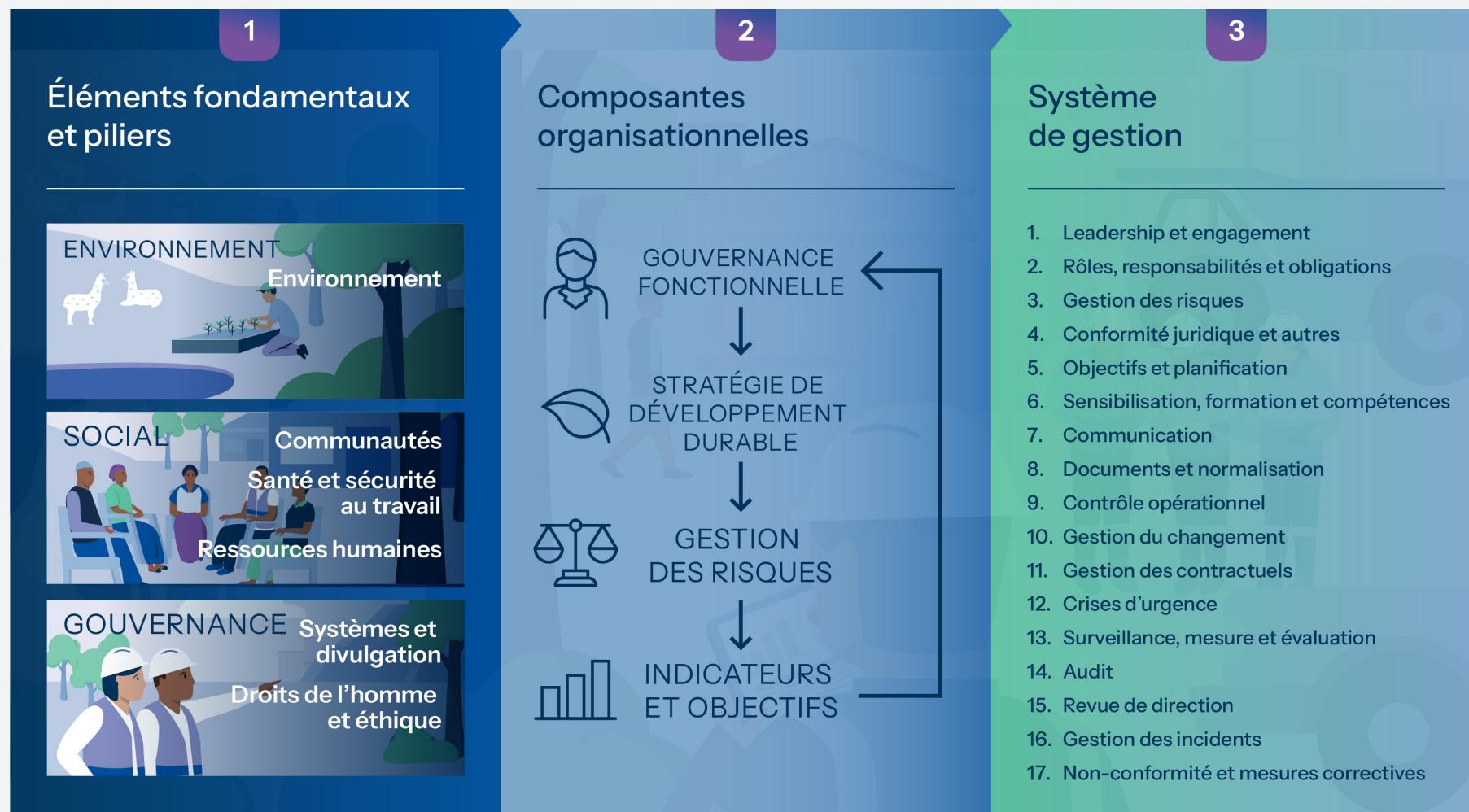
Mine Caylloma

Cadre de développement durable

Notre cadre de développement durable, approuvé par le conseil d'administration, décrit l'approche de Fortuna en matière d'intégration du développement durable dans nos activités commerciales. Il garantit que le développement durable est intégré à nos pratiques de gouvernance et à nos systèmes de gestion, et qu'il guide nos performances et notre réussite. Le cadre s'articule autour de trois niveaux : (1) les éléments et piliers fondamentaux, (2) les composants organisationnels et (3) les systèmes de gestion, comme décrit dans le diagramme ci-dessous.



Pour plus de détails, consultez notre site web [Cadre de développement durable](#) (en Anglais)



Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Fortuna est responsable de la gestion de la compagnie. Il est notamment chargé de surveiller le management et la conduite de la compagnie, de donner des orientations et des conseils à la direction et de superviser l'identification et la gestion des risques liés à l'entreprise.

Le conseil d'administration établit également les politiques de gouvernance d'entreprise et approuve les stratégies et les objectifs de l'entreprise, qui incluent les questions de développement durable.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de huit membres, dont un membre exécutif, un membre non indépendant et six membres non exécutifs indépendants. Le président du conseil d'administration, David Laing, est un membre non exécutif indépendant.

Nomination des membres du conseil d'administration

La capacité du conseil d'administration à remplir sa fonction de surveillance repose sur les connaissances et les compétences de ses membres. Le comité de gouvernance d'entreprise et des nominations (comité CG&N) identifie et recommande des personnes qualifiées pour les nouveaux postes des membres du conseil d'administration. Lorsqu'il identifie et recommande de nouveaux candidats aux postes de directeur, le comité prend en compte les critères suivants :

- Les compétences et les aptitudes nécessaires pour le conseil d'administration dans son ensemble.
- Les compétences et aptitudes nécessaires pour chaque directeur existant ou proposé.
- Recommandations appropriées soumises par les actionnaires.
- Conformément à notre **Politique de diversité au sein du conseil d'administration et de la direction**, le comité prend en compte la diversité lors de l'examen des candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration.

Le comité CG&N évalue chaque année l'efficacité du conseil d'administration et des directeurs. Cette évaluation porte notamment sur la manière dont le conseil atteint ses objectifs et sur les performances de chacun des directeurs. En outre, chaque comité du conseil d'administration procède à une évaluation annuelle de son efficacité et de celle de son président.

Compétence des membres du conseil d'administration

Le tableau ci-dessous résume l'expertise, la diversité et les qualifications des membres du conseil d'administration de Fortuna, en soulignant leurs compétences dans des domaines clés essentiels à une gouvernance efficace et à des pratiques commerciales durables.

Expertise/Attribut	Définition	Nombre de directeurs du conseil d'administration	Pourcentage de directeurs du conseil d'administration
Sécurité, développement durable, and ESG	Compréhension démontrée des impacts environnementaux critiques pour les compagnies minières dans toutes les juridictions, y compris les risques et opportunités liés au changement climatique, le développement durable, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la performance sociale, l'autorisation d'exploitation, l'engagement communautaire, les droits de l'homme et la gouvernance.	5	63 %
Gestion du capital humain	Connaissance des programmes de planification de la relève, de développement des talents et de fidélisation, y compris la rémunération des cadres.	8	100 %
Gouvernance d'entreprise	Compréhension des responsabilités fiduciaires, juridiques et éthiques du conseil d'administration, y compris les conflits d'intérêts, les opportunités d'affaires et les délits d'initiés.	8	100 %
Diverses perspectives	Inclut la diversité en termes de genre, de situation géographique et de contexte culturel.	6	75 %
Diversité raciale et/ou ethnique	Auto-identification en tant que peuple autochtone (indigène, inuit ou métis) ou minorité visible (personnes non caucasiennes/non blanches).	4	50 %

Nous reconnaissons l'importance de veiller à ce que nos directeurs se tiennent au courant de l'évolution des enjeux relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). C'est pourquoi le conseil d'administration reçoit des rapports trimestriels personnalisés sur les tendances en ESG de l'industrie, préparés par un consultant externe spécialisé. Ces rapports portent sur le changement climatique, les droits de l'homme, la gestion des résidus miniers, les pratiques ESG de pointe et la réglementation. Ces rapports sont également partagés avec les équipes de direction et de gestion.

Diversité du conseil d'administration

Fortuna reconnaît les avantages de la diversité au sein du conseil d'administration et de la direction. Nous nous engageons à favoriser un lieu de travail diversifié qui nous permet d'accéder à un large éventail d'aptitudes, de compétences et d'expériences. La matrice des compétences et de l'expérience qui fait partie intégrante de la performance du conseil d'administration comprend la sécurité, le développement durable et autres facteurs ESG. Notre **Politique de diversité au sein du conseil d'administration et de la direction** souligne notre engagement en faveur de la diversité et contient des lignes directrices relatives à la diversité des genres. L'objectif de Fortuna est de maintenir une représentation minimale de 30 % de femmes au sein du conseil d'administration. Actuellement, notre conseil d'administration comprend trois femmes, représentant 37,5 % des directeurs et 50 % des directeurs du conseil indépendants.

Conflits d'intérêts

Le conseil d'administration respecte le droit canadien des compagnies et les réglementations applicables en matière de valeurs mobilières en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Il veille notamment à ce que les administrateurs conservent leur indépendance de jugement lorsqu'ils examinent des transactions ou des accords dans lesquels un administrateur ou un membre de la direction a un intérêt important. Pour autant que nous en sachions, la compagnie n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts non divulgué, existant ou potentiel impliquant la compagnie, ses administrateurs ou ses dirigeants. Certains administrateurs siègent au conseil d'administration d'autres compagnies publiques. Aucun membre du Conseil d'administration ne siège ensemble au conseil d'administration ou au comité du conseil d'administration d'autres compagnies publiques, à l'exception de David Farrell et de Kylie Dickson³, qui étaient tous deux administrateurs de Hillcrest Energy Technologies Ltd. au cours de l'exercice 2024. Les profils des administrateurs et notre processus de nomination figurent dans la [Circulaire d'information de la direction](#).

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est soutenu par quatre comités spécialisés : Audit, Rémunération, Gouvernance d'entreprise et nomination, et Développement durable. Ces comités sont composés de membres du conseil d'administration, et tous les membres des comités d'audit, de rémunération et de gouvernance d'entreprise et de nomination sont indépendants. Le comité du développement durable, quant à lui, compte une majorité de membres indépendants. Chaque comité fonctionne selon une charte qui décrit son objectif, ses responsabilités, les questions de procédure, sa composition et sa structure, garantissant ainsi une gouvernance et une surveillance claires.



Pour plus de détails, consultez la section [Gouvernance d'entreprise](#) de notre site web.



Les détails de la composition de chaque comité figurent également dans la [Circulaire d'information de la direction](#).

Comité de développement durable

Le comité de développement durable aide le conseil d'administration à surveiller les obligations de la compagnie en matière de santé-sécurité au travail, de sûreté, d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale, ainsi que les objectifs de l'entreprise qui s'y rapportent. Cela comprend la santé-sécurité au travail, les relations avec les communautés, le changement climatique, les résidus miniers, l'eau et les droits de l'homme.

Le comité du développement durable est composé de quatre directeurs du conseil d'administration, dont la majorité sont indépendants. Les principales responsabilités du comité sont les suivantes :

- Examiner les politiques de la compagnie en matière de santé-sécurité au travail, de sûreté, d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale ;
- Contrôler les performances de la compagnie en matière de santé-sécurité au travail, de sûreté, d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale ;
- Évaluer l'efficacité des politiques et pratiques de la compagnie en matière de santé-sécurité au travail, de sûreté, d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale.
- Formuler des recommandations visant à garantir le respect par la compagnie de ses obligations en matière de développement durable et à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

En outre, le comité de développement durable examine les informations relatives aux performances de la compagnie en matière de développement durable, y compris les sujets importants et les rapports de développement durable de la compagnie.



Pour plus de détails sur les rôles et responsabilités spécifiques du comité du développement durable, voir la section [Charte du comité du développement durable](#).



Pour plus d'informations sur la gouvernance sur les changements climatiques, voir notre [site web](#).



Pour plus d'informations sur la gouvernance des résidus miniers, voir notre [site web](#).

³ Kylie Dickson a démissionné de Hillcrest Energy Technologies Ltd. en février 2025, après la période couverte par ce rapport.

Gestion d'entreprise

L'équipe de gestion de l'entreprise intègre le développement durable dans sa gouvernance en fixant des objectifs stratégiques, en veillant à la conformité, en stimulant l'innovation, en encourageant l'engagement des parties prenantes et en promouvant des pratiques responsables afin de garantir un succès à long terme et un impact positif.

Au sein de l'entreprise, trois composantes principales jouent un rôle actif dans la gouvernance du développement durable : le vice-président principal (SVP du Développement durable), le comité d'entreprise HSSEC (Santé-sécurité au travail, sûreté, environnement et communautés) et les comités régionaux HSEC (Santé-sécurité au travail, environnement et communautés).

Vice-président principal chargé du développement durable

Le vice-président principal chargé du développement durable de Fortuna est le cadre responsable du Développement durable, qui rend compte directement au PDG. Les principales responsabilités du vice-président principal chargé du développement durable sont les suivantes :

- Diriger la stratégie et les programmes de développement durable de la compagnie afin de maintenir la valeur de ses actifs miniers et d'améliorer le développement durable des opérations tout en répondant aux attentes de ses principales parties prenantes ;
- Superviser la sécurité des parcs à résidus miniers en tant que premier responsable, selon GISTM ;
- Gérer les risques et les opportunités liés au climat ;
- Diriger le comité d'entreprise HSSEC trimestriel.

Le vice-président principal chargé du développement durable est soutenu dans son rôle par le comité d'entreprise HSSEC ainsi que par son équipe, qui comprend le directeur de la santé-sécurité au travail, de l'environnement et de la communauté (HSEC), le directeur de la géotechnique, des résidus miniers et de l'eau, le directeur du changement climatique et des données ESG et les directeurs du développement durable au niveau régional.

Comité d'entreprise de HSSEC

Composé de membres de l'ensemble de l'équipe de direction et de cadres supérieurs de Fortuna, le comité d'entreprise multidisciplinaire de HSSEC se réunit au moins une fois par trimestre et a pour objectif de :

- Assurer l'alignement des politiques, du cadre, des normes, des objectifs et des plans de travail en matière de développement durable dans l'ensemble de Fortuna et de ses filiales ;
- Formuler des recommandations pour garantir la mise en œuvre effective des politiques, du cadre, des normes, des objectifs et des plans de travail de l'entreprise en matière de développement durable au niveau opérationnel ;
- Examiner les programmes de gestion de la santé, de la sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la communauté, ainsi que leurs performances ;
- Proposer des mesures pour améliorer l'efficacité de la gestion de HSSEC ;
- Veiller à ce que les meilleures pratiques et les initiatives réussies soient partagées dans tous les sites.

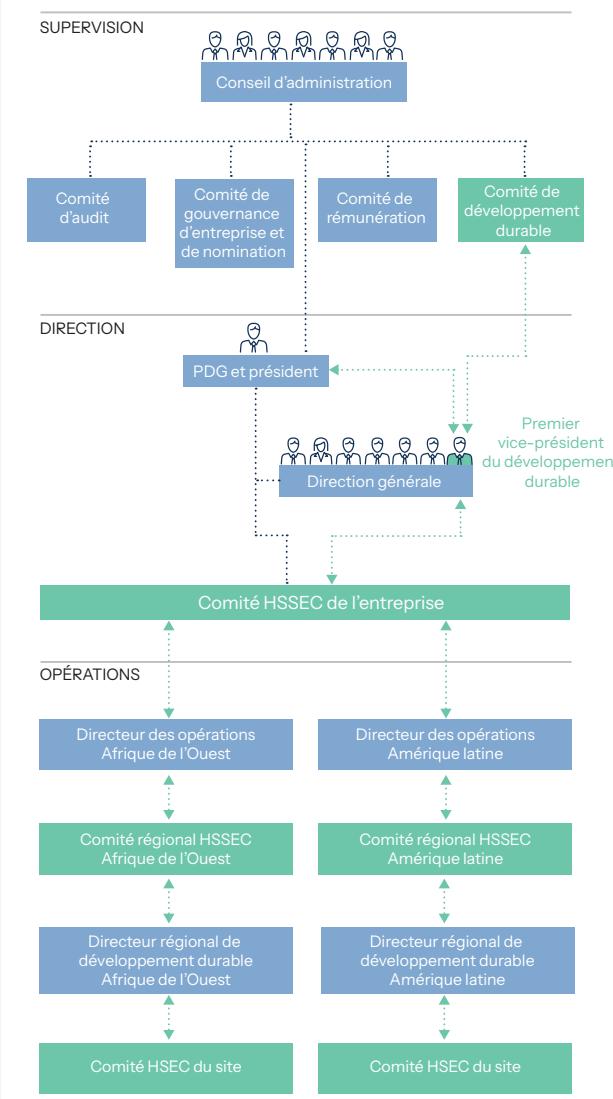


Les détails de notre comité d'entreprise HSSEC figurent dans la [Circulaire d'information de la direction](#).

Comités régionaux de HSSEC

À l'instar du comité d'entreprise HSSEC, des comités régionaux sont établis dans nos deux régions d'exploitation, l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest. Dirigés par leurs directeurs d'exploitation respectifs (COOs), ces comités comprennent les directeurs pays ou les directeurs généraux des mines en exploitation et des projets d'exploration, les directeurs et responsables régionaux du développement durable et les responsables HSEC des sites. Cette structure favorise la continuité du leadership et la supervision régionale de la mise en œuvre des initiatives de l'entreprise au niveau des opérations. Les réunions mensuelles permettent un retour d'information rapide sur les performances des sites et offrent la possibilité d'examiner les plans d'action et d'ajuster la gestion si nécessaire.

Figure 3 : Structure de gouvernance du développement durable



Processus d'entreprise

Les processus d'entreprise sont essentiels pour une gouvernance efficace du développement durable, car ils fournissent une approche structurée de l'intégration du développement durable dans nos activités minières. Au fur et à mesure que nos activités se développent et que les attentes du marché évoluent, nous nous efforçons d'améliorer continuellement nos pratiques, en adoptant les meilleures pratiques de l'industrie, le cas échéant.

Politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Le conseil d'administration approuve les politiques, les stratégies, les budgets et les plans de mise en œuvre ESG de la compagnie. Ces politiques sont ensuite déployées au niveau des sites en suivant les lignes directrices et les normes établies par la direction.

Nos politiques ESG sont révisées chaque année par le conseil d'administration afin de maintenir leur pertinence et de garantir leur alignement sur nos stratégies commerciales en constante évolution et sur les facteurs externes. Nous accordons la priorité aux programmes de sensibilisation et de formation destinés à l'ensemble des employés, des dirigeants et des administrateurs, afin de favoriser une bonne compréhension de nos politiques et un engagement à leur égard.



Les politiques de Fortuna sont accessibles à tous les directeurs, dirigeants, employés, fournisseurs et autres parties prenantes sur notre [site web](#).

Table 3: ESG-related policies

Politiques	Approbation/dernière mise à jour	Disponibilité des langues
<u>Code de conduite et d'éthique des entreprises et politique de dénonciation</u>	8 mars 2023	ANG, ES, FR
<u>Politique de lutte contre la corruption</u>	6 mars 2024	ANG, ES, FR
<u>Politique en matière des droits de l'homme</u>	8 mars 2023	ANG, ES, FR
<u>Politique de diversité, d'équité et d'inclusion</u>	6 mars 2024	ANG, ES, FR
<u>Politique en matière de santé-sécurité</u>	8 mars 2023	ANG, ES, FR
<u>Politique environnementale</u>	8 mars 2023	ANG, ES, FR
<u>Cadre de développement durable</u>	6 mars 2024	ANG, ES, FR
<u>Déclaration de position sur le changement climatique</u>	23 mars 2022	ANG, ES, FR
<u>Politique en matière de relations avec les employés</u>	23 mars 2022	ANG, ES, FR
<u>Politique de Relations communautaires</u>	8 mars 2023	ANG, ES, FR
<u>Déclaration de position sur la norme mondiale de l'industrie en matière de gestion des résidus miniers</u>	16 décembre 2022	ANG, ES, FR
<u>Code de conduite et d'éthique des affaires des fournisseurs</u>	11 mars 2021	ANG, ES, FR
<u>Politique de divulgation</u>	23 mars 2022	ANG, ES, FR
<u>Politique de diversité du conseil d'administration et de la direction</u>	6 mars 2024	ANG
<u>Politique de recouvrement des rémunérations incitatives</u>	22 décembre 2023	ANG, ES, FR

Gestion des risques

Fortuna a mis en place un programme de gestion des risques d'entreprise (ERM) avec un registre central des risques afin de garantir une approche cohérente de l'identification, de l'évaluation, de la gestion, de la documentation et de la communication des risques actuels dans tous les sites d'exploitation, y compris les risques liés aux questions de développement durable.

Tous les sites suivent la même méthodologie pour évaluer les risques (impact et probabilité) à l'aide de la matrice des risques de la compagnie, qui comprend l'évaluation des risques d'un point de vue opérationnel, financier, de réputation, social, de santé-sécurité au travail, et environnemental.

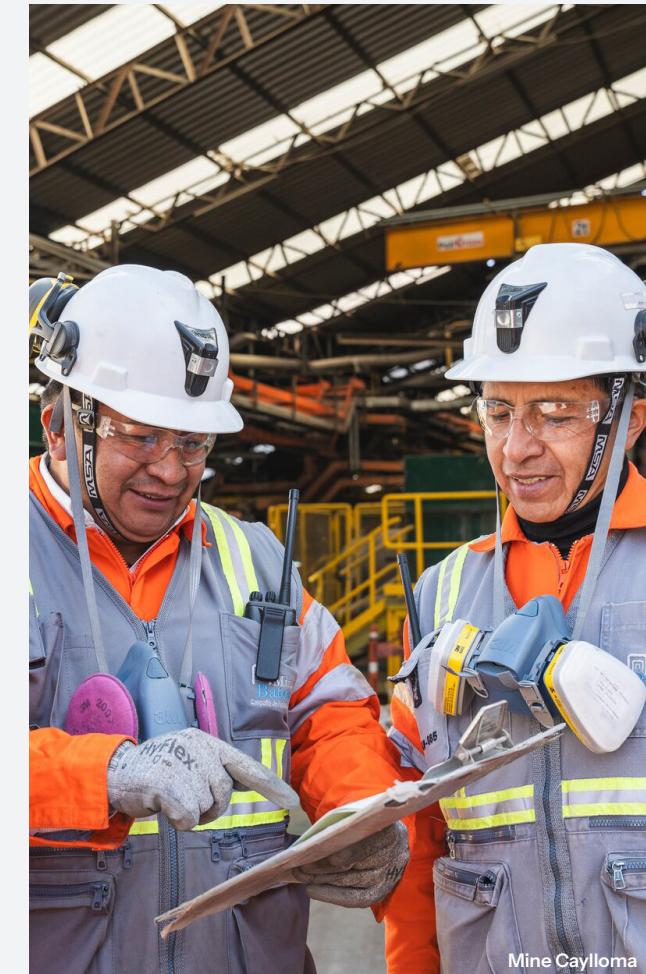
L'équipe ERM de l'entreprise supervise le programme de gestion des risques par le biais d'un processus structuré et collaboratif. Ce processus comprend des ateliers sur chaque site d'exploitation et des entretiens trimestriels avec les dirigeants des sites et les responsables des fonctions de l'entreprise. Le programme suit une approche ascendante, les informations sur les risques étant transmises par les responsables locaux aux chefs de pays, à la direction régionale et, en fin de compte, à la direction générale.

Les informations recueillies au cours des examens trimestriels des risques sont consolidées dans des rapports spécifiques à chaque site et à chaque région, partagés avec la direction locale et régionale. En outre, la direction générale et le conseil d'administration reçoivent un rapport global sur les risques et une mise à jour trimestrielle officielle du service de gestion des risques.

Normes d'entreprise

Les normes d'entreprise guident la mise en œuvre de nos politiques ESG au niveau des sites. Elles définissent les priorités de gestion et les exigences en matière de pratiques qui permettent d'atteindre les résultats escomptés. Les normes améliorent notre gouvernance et nos performances en garantissant la cohérence de nos opérations. Des audits contrôlent le niveau de conformité, ce qui vise à favoriser l'excellence opérationnelle et la responsabilité.

En 2024, nous avons achevé l'élaboration de 15 normes de gestion des risques critiques (CRM) conçues pour éliminer les incidents mortels dans nos opérations. Nous avons également poursuivi la mise en œuvre de ces normes dans toutes nos opérations minières. Ces normes imposent des contrôles critiques obligatoires pour toutes les opérations, y compris des processus de surveillance (audits et inspections), ainsi que des programmes de sensibilisation et de formation au site pour nos employés. En outre, nous avons progressé dans l'élaboration d'un ensemble de vingt-cinq normes de gestion d'entreprise afin de garantir la conformité de nos activités avec les normes industrielles applicables. De plus amples détails sur les normes d'entreprise sont présentés dans les sections relatives aux facteurs de développement durable.



Mine Caylloma

Rémunération des cadres

L'approche de Fortuna en matière de rémunération vise à attirer et à retenir les meilleurs talents qui partagent notre engagement à assurer le succès à long terme de la compagnie et à créer et protéger la valeur pour les actionnaires. Notre rémunération des cadres est détaillée dans notre [Circulaire d'information de la direction](#). Elle comprend trois éléments principaux : le salaire de base, la prime annuelle d'incitation en espèces basée sur la performance et l'octroi d'une prime d'incitation à long terme basée sur des actions.

Le comité de rémunération détermine la rémunération des cadres en fonction des meilleures pratiques du secteur et des données comparatives de compagnies similaires. Notre approche de la rémunération prend en compte des facteurs tels que l'expérience, la durée du mandat, les compétences en matière de leadership et les performances individuelles. Si les données de référence guident nos décisions, elles ne les dictent pas.

Le comité de rémunération examine régulièrement les politiques et pratiques de rémunération de Fortuna afin d'évaluer les risques potentiels. Nous n'avons pas identifié de risques significatifs qui pourraient avoir un effet négatif important sur la compagnie.

Notre [Politique de recouvrement des rémunérations incitatives](#), mise à jour en 2023, renforce la responsabilité et garantit que les rémunérations incitatives versées aux dirigeants, aux administrateurs et aux employés sont basées sur des données financières et opérationnelles précises.

La structure de rémunération des cadres cherche à équilibrer les intérêts, en incorporant des indicateurs ESG dans les primes des cadres pour démontrer notre engagement envers la performance en matière de développement durable. En 2024, 35 % des mesures incitatives à court terme dans le cadre de l'indicateur de performance de l'entreprise pour les cadres ont été déterminées par les paramètres ESG.

Tableau 4 : Mesures incitatives à court terme (STI) 2024 - Indicateur de performance de l'entreprise

Catégorie	Poids	Sous-catégorie	Sous-poids	ICP
Financier	10 %	Financier	10,0 %	Flux de trésorerie disponible
Opérationnel	40 %	Production	20,0 %	Équivalent en or Production
		Coûts	20,0 %	Consolide l'AISC ⁴
Croissance	20%	Projet de développement	20,0 %	Diamba Sud PEA
ESG	30 %	Sécurité	5,0 %	Indice principal de performance en matière de sécurité
		Environnement	5,0 %	Indice principal de performance environnementale
		Social	5,0 %	Indice principal de performance des relations communautaires
		GISTM	5,0 %	Mise en œuvre du plan d'action GISTM
		Stratégie et notations ESG	5,0 %	Mise en œuvre de la stratégie ESG et évaluation des agences de notation
		100 %	100 %	

Évaluation de la matérialité

Pour soutenir une prise de décision proactive, nous procédons périodiquement à une évaluation de la matérialité des principaux facteurs de développement durable. Mis à jour chaque année, ce processus nous aide à identifier et à classer les risques et les opportunités liés au développement durable à court, moyen et long terme.

Ces évaluations nous permettent de donner la priorité aux questions qui génèrent de la valeur à la fois pour la compagnie et pour nos parties prenantes. Elles garantissent également que notre approche s'aligne sur les normes d'information sur le développement durable, notamment les normes IFRS de

divulgation sur le développement durable, qui intègrent les normes SASB et les recommandations de la TCFD. Grâce aux évaluations de la matérialité, nous visons à identifier les facteurs de développement durable financièrement importants.



La section suivante du présent rapport, [Stratégie et priorités](#), fournit de plus amples informations sur le processus et les résultats de notre dernière évaluation de la matérialité.

⁴ AISC est l'abréviation de « all-in sustaining costs » (coûts de maintien de la production), une mesure non conforme aux normes IFRS.



Stratégie et priorités

Dans cette rubrique :

Stratégie d'entreprise	24
Évaluation de la matérialité	25
Indicateurs et objectifs en matière de développement durable	27
Amélioration de notre gestion	28



Mine Caylloma

Stratégie d'entreprise

Notre stratégie consiste à tirer parti de notre performance ESG pour obtenir un avantage commercial et apporter une valeur ajoutée à nos parties prenantes. Nous mettons en œuvre des normes et des programmes reconnus dans notre secteur d'activité pour favoriser l'excellence opérationnelle en matière de développement durable tout en renforçant notre réputation de compagnie responsable et engagée. Nous nous concentrons sur ce qui est le plus important pour le succès à long terme de la compagnie et des parties prenantes en mettant en œuvre des politiques, des normes et des programmes qui atténuent les risques liés au développement durable et ouvrent de nouvelles perspectives de croissance et de résilience.

Nous procédons périodiquement à des évaluations de la matérialité afin d'identifier les facteurs qui sont ou pourraient devenir importants pour la réussite de la compagnie. Une fois ces facteurs identifiés, nous définissons et établissons des indicateurs et des objectifs pertinents. Dans le cadre de ce processus, nous donnons la priorité aux indicateurs issus des normes de la SASB et nous nous référons aux normes de la GRI le cas échéant.

Nous suivons les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs de développement durable tous les mois ou tous les trimestres pour nous assurer que notre stratégie de développement durable et les tactiques qui y sont associées sont efficaces. Sur la base de ces résultats et tendances, nous révisons et ajustons chaque année nos programmes, indicateurs et/ou objectifs, en les alignant sur l'évolution des besoins de notre entreprise. Si nécessaire, nous procédons à des ajustements plus fréquents.

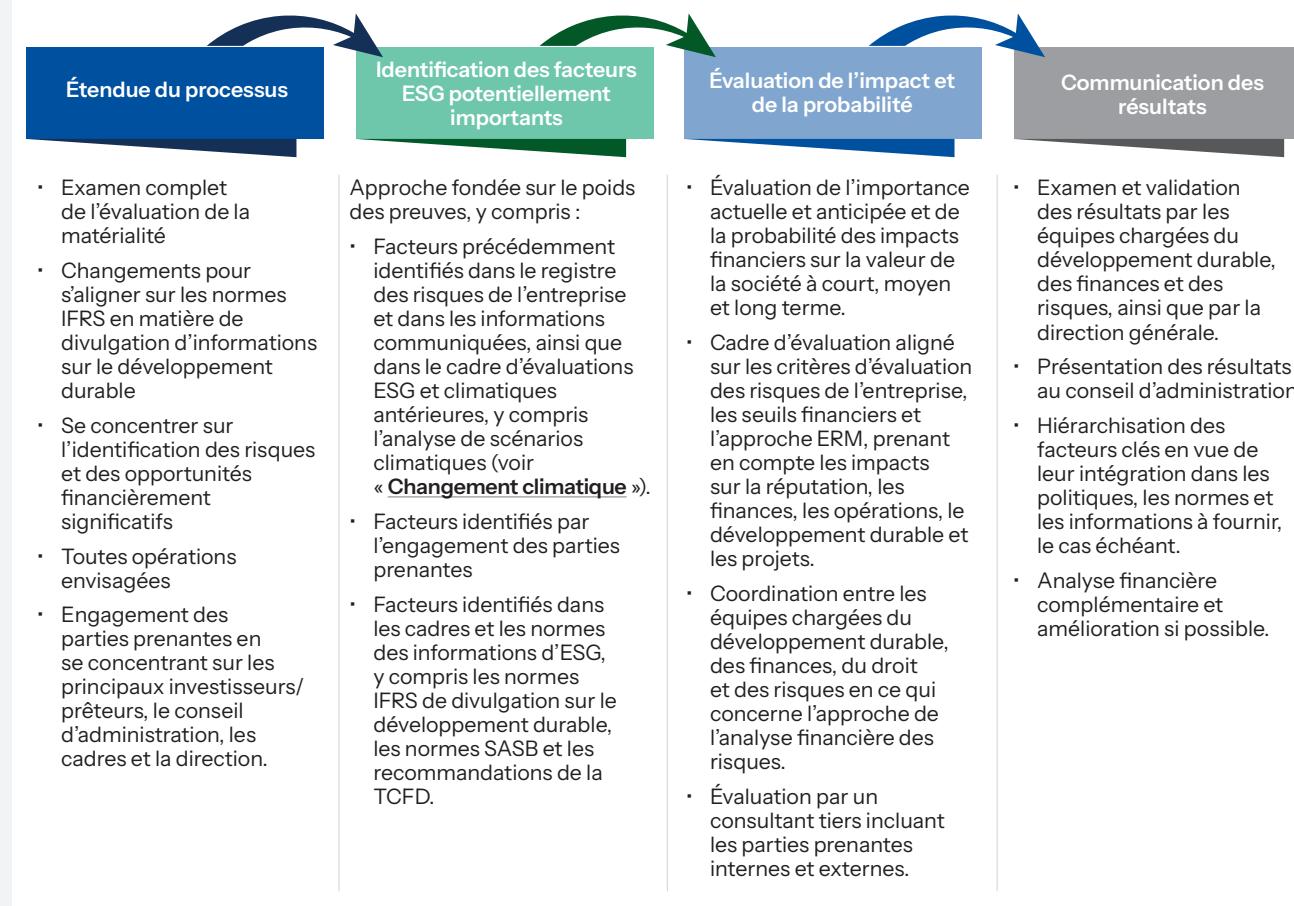
La direction et le conseil d'administration reçoivent des rapports de performance mensuels, en plus de l'examen trimestriel des programmes. Nous communiquons également certains indicateurs de développement durable, tels que les mesures de santé-sécurité, aux parties prenantes externes sur une base trimestrielle. Un aperçu complet de la plupart des indicateurs et des performances des programmes est fourni chaque année dans notre rapport sur le développement durable.



Évaluation de la matérialité

En 2024, nous avons procédé à un examen complet de notre processus d'évaluation de l'importance relative, en mettant l'accent sur les sujets de développement durable financièrement importants, qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir un impact sur la performance financière et la valeur d'entreprise à long terme de Fortuna. Cette année, nous avons focussé sur l'évaluation claire des risques et des opportunités, en conformité avec les normes IFRS de divulgation du développement durable (IFRS S1 and S2), qui intègrent les normes SASB et les recommandations de la TCFD. Le processus est résumé dans la **figure 4**.

Figure 4 : Processus d'évaluation de la matérialité de l'ESG 2024



Le **tableau 5** présente les effets actuels et/ou anticipés sur la compagnie des risques et opportunités liés au développement durable, sur la base du processus d'évaluation de la matérialité pour 2024. Il met en évidence les risques et les opportunités liés au développement durable identifiés comme des priorités essentielles à inclure dans la stratégie, les politiques, les normes, les pratiques et la divulgation de l'entreprise.

La section Facteurs de développement durable du présent rapport s'appuie sur les résultats de notre évaluation actualisée de la matérialité. Elle présente notre approche de la gestion de ces facteurs, détaille nos engagements et nos objectifs, et donne un aperçu de nos performances en 2024 et de nos perspectives en 2025.



Définition des horizons de temps

L'horizon de temps sur lequel les impacts des facteurs ESG importants sont susceptibles de se manifester peut varier. Pour notre évaluation de la matérialité de 2024, nous avons adopté les définitions suivantes pour les horizons de temps à court, moyen et long terme, qui correspondent aux horizons de planification utilisés par la compagnie pour la prise de décisions stratégiques :

Horizon de temps	Définition	Raison
Court terme	0-1 ans	Aligné sur notre calendrier de budgétisation annuelle (1an)
Moyen terme	1-5 ans	Aligné sur notre calendrier de planification stratégique (5 ans)
Long terme	Plus de 5 ans	Au-delà de notre calendrier de planification stratégique

Tableau 5 : Résumé des résultats de l'évaluation de la matérialité sur le développement durable pour 2024 - Risques et opportunités

Key: ● Risk ● Opportunity

Facteur ESG	À quel horizon de temps l'impact financier est-il le plus susceptible de se manifester ?			Risques financiers potentiels	Opportunités financiers potentiels
	Court terme	Moyen terme	Long terme		
Santé et sécurité au travail	● ●	● ●	● ●	Réduction des revenus en raison de perturbations opérationnelles ; mesures d'application, responsabilités, pénalités et coûts de remise en état en cas de non-conformité ; dépenses en capital pour des mesures correctives ; impacts sur l'engagement des employés, la licence sociale et l'octroi de permis ; accès réduit au capital.	Amélioration des revenus grâce à la réduction des temps d'arrêt ; amélioration de l'engagement et de la productivité des employés ; amélioration de la licence sociale.
Relations communautaires	● ●	● ●	● ●	Réduction des revenus en raison des perturbations opérationnelles ; paiements à la communauté et coûts de compensation ; perte de droits miniers ; impacts sur la licence sociale et l'autorisation ; accès réduit au capital.	Amélioration de la capacité à accéder aux réserves, à les développer et à les produire ; amélioration des revenus grâce à la réduction des perturbations opérationnelles ; amélioration de la licence sociale.
Énergie	● ●	● ●	● ●	Réduction des revenus en raison de la limitation des capacités de production ; augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement.	Amélioration des revenus grâce à l'accroissement de la capacité de production, réduction des coûts, amélioration de la réputation.
Relations de travail et capital humain	● ●	● ●	● ●	Réduction des revenus en raison de perturbations opérationnelles ; augmentation des coûts d'exploitation et réduction de l'efficacité ; impact sur la licence sociale Réduction des revenus en raison de perturbations opérationnelles ; augmentation des coûts ; impact sur la licence sociale.	Amélioration des revenus grâce à la réduction des perturbations opérationnelles ; amélioration de la stabilité des coûts ; réduction des coûts ; amélioration de l'engagement des employés et de la licence sociale. Amélioration des revenus grâce à une productivité et une efficacité accrue ; réduction des coûts ; amélioration de l'engagement des employés et de la licence sociale
Installations de stockage des résidus miniers	● ●	● ●	● ●	Impact des événements importants sur les flux de trésorerie ; réduction des revenus due à des perturbations opérationnelles ; mesures d'application, responsabilités, pénalités et coûts de remise en état pour non-conformité ; dépenses d'investissement pour des mesures correctives ; coûts de fermetures supplémentaires ; impacts sur la licence sociale et l'autorisation ; accès réduit au capital.	Optimisation des actifs ; réduction des coûts d'exploitation ; réduction des coûts de fermeture et des obligations futures ; amélioration de la licence sociale.
Éthique et transparence des affaires	● ●	● ●	● ●	Coûts de mise en conformité ; pénalités et augmentation des coûts en cas de non-conformité ; réduction de l'accès aux réserves et des possibilités de croissance ; impacts sur la licence sociale, l'autorisation et la réputation ; réduction de l'accès aux capitaux.	Réduction des coûts ; accès accru aux réserves et aux capitaux.
Fermeture et réhabilitation de la mine	●	●	●	Dépenses d'investissement pour se conformer à la réglementation ; mesures d'application, responsabilités, pénalités et mesures correctives en cas de non-conformité ; incidences sur la licence sociale et l'octroi de permis.	Réduction des coûts, des responsabilités, des dépenses d'investissement et des risques grâce à des plans de fermeture progressive des mines ; amélioration de la licence sociale.
Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones	● ●	● ●	● ●	Augmentation des coûts d'exploitation ; dommages ; perte de droits miniers ; impact sur la valeur des actifs et la durée de vie utile ; impact sur la licence sociale et l'autorisation ; accès réduit au capital.	Amélioration de la capacité à accéder aux réserves, à les développer et à les produire ; augmentation des revenus grâce à la réduction des perturbations opérationnelles ; amélioration de la licence sociale.
Déchets et matières dangereuses	● ●	● ●	● ●	Réduction des revenus en raison de perturbations opérationnelles ; mesures d'application, responsabilités, pénalités et coûts de remise en état en cas de non-conformité ; dépenses d'investissement pour des mesures correctives ; impacts sur les licences sociales et les autorisations ; accès réduit au capital.	Réduction des coûts ; amélioration de la licence sociale.
Changement climatique		● ●	● ●	En raison d'émissions de GES trop élevées, augmentation des dépenses d'investissement pour réduire les émissions, coûts de mise en conformité ; réduction de l'accès au capital si les émissions ne sont pas réduites. En raison de risques aigus, réduction des revenus par la diminution de la capacité de production, augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement ; impact sur la valeur des actifs et la durée de vie utile.	Grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'augmentation de l'accès aux capitaux et à l'augmentation des revenus provenant des marchés des crédits carbone. Grâce à la source d'énergie alternative, réduction des coûts d'exploitation, réduction de l'exposition au prix du carburant, amélioration de la réputation.
Eau	● ●	● ●	● ●	Réduction des revenus en raison de perturbations opérationnelles ; mesures d'application, responsabilités, pénalités et coûts de remise en état en cas de non-conformité ; dépenses d'investissement pour des mesures correctives ; réduction de la valeur et de la durée de vie utile des actifs ; incidences sur l'autorisation sociale et l'octroi de permis ; réduction de l'accès au capital.	Amélioration des revenus grâce à la réduction des perturbations opérationnelles, à la réduction des coûts d'exploitation et à l'amélioration de la licence sociale.
Biodiversité		● ●	● ●	Dépenses d'investissement pour se conformer aux réglementations ; responsabilités, pénalités et coût des mesures correctives en cas de non-conformité ; impacts sur les licences sociales et les autorisations ; réduction de l'accès aux capitaux.	Amélioration de la capacité à accéder aux réserves, à les développer et à les produire, réduction des coûts de mise en conformité, des responsabilités et des coûts de remise en état ; amélioration de la licence sociale ; réduction du coût du capital.
Qualité de l'air	●			Dépenses d'investissement pour se conformer à la réglementation ; responsabilités, pénalités et coût des mesures correctives en cas de non-conformité ; incidences sur la licence sociale et l'autorisation.	Réduction des coûts et amélioration de l'efficacité opérationnelle ; amélioration de la licence sociale.

Indicateurs et objectifs en matière de développement durable

En 2021, nous avons identifié des indicateurs clés pour mesurer les résultats de nos activités minières en matière de développement durable sur une période de cinq ans (2021-2025). Le tableau ci-dessous présente nos indicateurs et nos objectifs pour 2024, ainsi que leurs performances respectives détaillées dans la section suivante du présent rapport. Ces indicateurs, approuvés par le conseil d'administration, sont soumis à la définition d'objectifs individuels annuels par le comité de développement durable. L'entreprise surveille ces indicateurs clés de performance (ICP) tous les mois en examinant les performances de chaque site d'exploitation. Des rapports trimestriels sur ces résultats sont soumis à la commission du développement durable.

Nous avons fixé nos objectifs pour 2024 sur la base de prévisions qui reflètent les réalités et les défis de notre secteur et l'évolution de nos activités. Nous restons concentrés sur la réalisation de nos objectifs et sur l'obtention de performances positives.



Toutes nos données de développement durable, y compris pour les indicateurs SASB, TCFD, GRI et les indicateurs internes de Fortuna, sont présentées dans notre livret de données de développement durable 2024 disponible sur notre site web et dans le [centre analytique interactif](#).

Tableau 6 : Indicateurs principaux de développement durable de l'entreprise et objectifs pour 2024

Indicateurs de développement durable	Objectifs de développement durable pour 2024	Section sur les facteurs de développement durable
Nombre de décès d'employés et de contractuels à la suite d'accidents du travail	0	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) - par 1 million d'heures de travail	0,71	 Santé et sécurité au travail
Taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIFR) - par 1 million d'heures de travail	2,40	
Nombre de déversements importants	0	 Produits dangereux et déchets
Intensité des émissions de GES par millier de tonnes de minerai traité (tCO ₂ eq/kt)	20,67	 Changement climatique
Intensité de la consommation d'énergie par tonne de minerai traité (GJ/t)	0,24	 Énergie
Eau douce consommée par tonne de minerai traité (m ³ /t)	0,25	 Eau
Nombre de litiges importants avec les communautés locales	0	
Pourcentage d'employés issus des communautés locales	40,43	 Relations avec les communautés
Pourcentage de fournisseurs locaux	5,14	
Pourcentage de femmes employées	14,28	
Pourcentage de femmes occupant des postes de direction	13,34	 Relations de travail et capital humain

Amélioration de notre gestion

En nous appuyant sur notre évaluation de la matérialité de 2024, nous affinerons notre approche afin d'identifier, d'évaluer et de mesurer de manière plus précise et plus cohérente les impacts financiers actuels et potentiels des facteurs liés au développement durable et au climat. Cet effort de collaboration implique nos équipes chargées du développement durable, de la finance, du risque et du droit, afin de favoriser une compréhension commune de l'évolution du paysage ESG et des obligations en matière de divulgation d'information. Notre objectif est de mieux intégrer les informations relatives au développement durable aux données financières, ce qui nous permettra d'intégrer plus profondément la gestion des risques ESG dans notre stratégie d'entreprise et d'apporter une valeur ajoutée à la compagnie.

En 2025, nous examinerons et mettrons à jour les indicateurs et les objectifs de notre entreprise en matière de développement durable afin de refléter l'évaluation de la matérialité réalisée en 2024. Cela permettra d'assurer une meilleure adéquation entre les facteurs identifiés comme les plus importants et leur suivi au moyen de nouveaux indicateurs.



Mine Caylloma



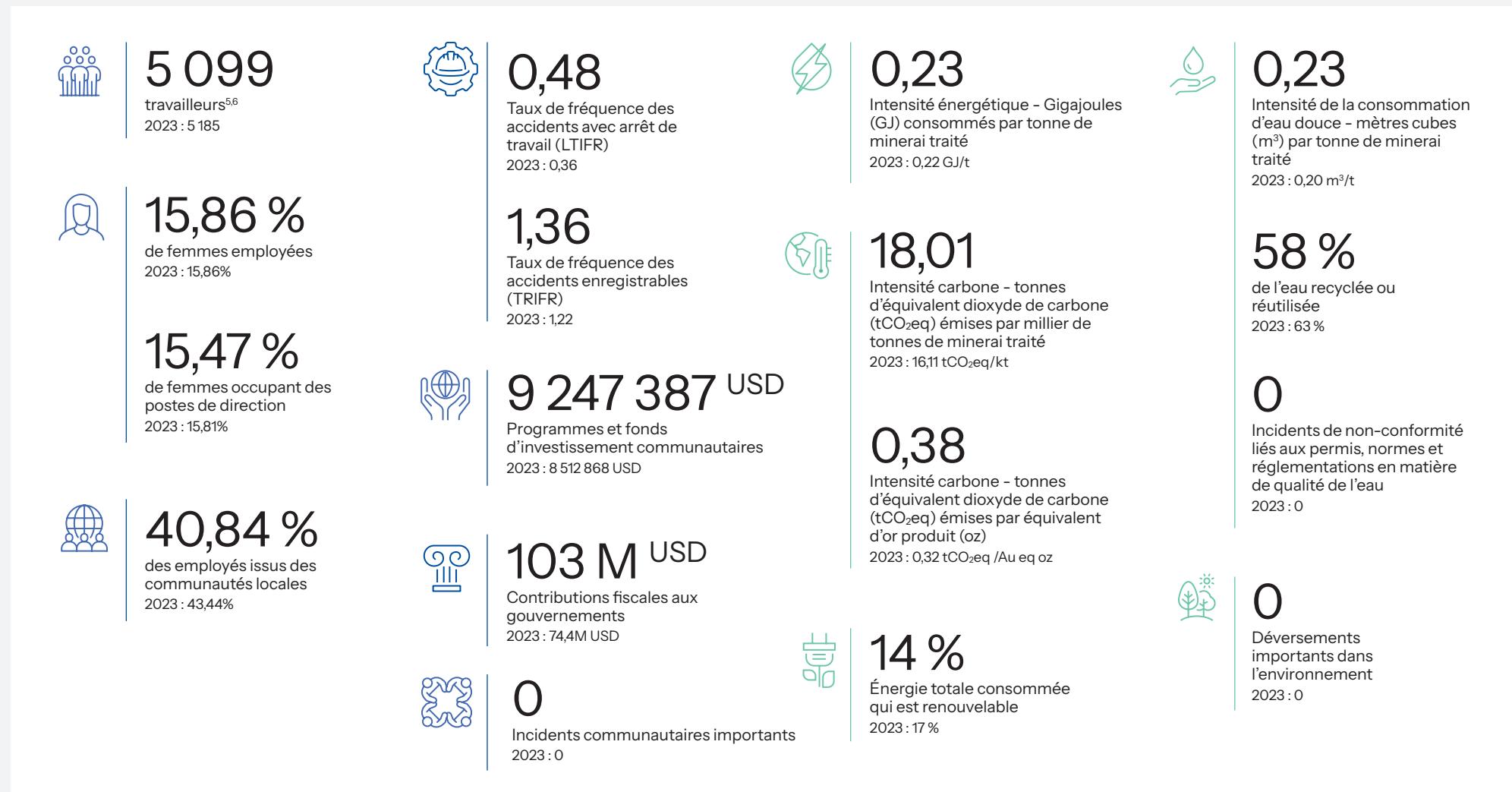
Facteurs de développement durable et performance

Dans cette rubrique :

2024 en chiffres	30	Fermeture de la mine	53
Santé et sécurité au travail	31	Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones	55
Relations avec les communautés	35	Déchets et matières dangereuses	58
Énergie	38	Changement climatique	61
Relations de travail et capital humain	41	Eau	67
Installation de stockage des résidus miniers	45	Biodiversité	70
Éthique et transparence des affaires	50	Qualité de l'air	73



2024 en chiffres



5 Dans cette section, le nombre total de travailleurs inclut ceux de notre projet d'exploration (Diamba Sud). Dans le reste du rapport, les figures des effectifs de l'Exploration sont exclus ».

6 Y compris les employés directs et les contractuels

Santé et sécurité au travail

Pourquoi cela est-il important ?

La santé et la sécurité dans l'industrie minière sont primordiales en raison de la nature intrinsèquement dangereuse du travail. Les opérations minières impliquent souvent l'utilisation de machines lourdes, l'exposition à des conditions environnementales extrêmes et la manipulation de matériaux potentiellement dangereux. En l'absence de mesures strictes en matière de santé-sécurité, les travailleurs sont exposés à des risques de blessures, de maladies, voire des accidents fatals. Cela affecte non seulement le bien-être des employés, mais perturbe également les opérations, entraînant des pertes financières importantes et une atteinte à la réputation des entreprises.

Donner la priorité à la santé et à la sécurité favorise une culture de la responsabilité et de l'attention au sein d'une organisation. La mise en œuvre de protocoles de santé-sécurité, de séances de formation régulières et d'évaluations approfondies des risques permet non seulement de protéger les travailleurs, mais aussi d'améliorer la productivité et le moral. Les employés qui se sentent en sécurité et soutenus sont plus enclins à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Du point de vue des entreprises, le maintien de normes élevées en matière de santé-sécurité n'est pas seulement une responsabilité morale et éthique. Les accidents peuvent conduire à des batailles juridiques coûteuses, à des amendes et à des arrêts d'exploitation, ce qui nuit à la rentabilité. En outre, la conformité aux réglementations est essentielle pour obtenir les licences et les approbations nécessaires à l'exercice des activités. Les compagnies qui appliquent des pratiques rigoureuses en matière de santé-sécurité gagnent la confiance des parties prenantes, notamment des investisseurs, des partenaires et des communautés qu'elles desservent. En fin de compte, elles garantissent le développement durable et la réussite à long terme dans ce secteur vital.

Notre approche

La santé et la sécurité des travailleurs est un pilier essentiel de notre **Cadre de développement durable**. Nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes en matière de gestion de la santé-sécurité et à offrir des conditions de travail sûres et saines dans toutes nos activités. Nous pensons que tous les accidents, blessures et maladies liés au travail peuvent être évités. Nous ne tolérons pas les actes ou les conditions de travail dangereux. Nous nous efforçons de continuer à créer un lieu de travail sûr au fur et à mesure que notre entreprise se développe, et notre approche reflète cette ambition.

Notre approche d'entreprise de la santé et de la sécurité des effectifs est basée sur un cadre solide de la gestion des risques et s'appuie sur trois principes pour atteindre notre objectif de « Zéro Dommage » et l'excellence opérationnelle : des personnes compétentes, des systèmes et des processus cohérents, et des infrastructures et des équipements fiables. Ces principes sont soutenus par les éléments suivants :

- Une structure de gestion transparente et communicative qui favorise une forte culture de la santé-sécurité, établit une responsabilité claire et garantit une mise en œuvre efficace de notre approche au niveau du site.
- Des employés responsabilisés et des dirigeants engagés, soutenus par des programmes de développement des compétences et de reconnaissance qui favorisent un comportement sûr et l'excellence opérationnelle.
- Des normes d'entreprise adaptées qui définissent des attentes claires et permettent à la compagnie de fonctionner de manière sûre et efficace, en se concentrant sur les questions matérielles et les risques critiques.
- Des systèmes de gestion robustes et fiables pour gérer les processus et les données, favorisant la réactivité et l'amélioration continue de notre gouvernance, de notre approche, de nos engagements et de nos objectifs en matière de santé-sécurité.



Gestion de la communication

Une communication efficace est essentielle pour la gestion de la santé et de la sécurité, car elle favorise la transparence, la collaboration et la responsabilité à tous les niveaux de l'organisation. Conformément à cet objectif, l'équipe chargée du développement durable a mis au point une structure de gouvernance solide et une stratégie de communication sur le développement durable afin de garantir que la politique, les normes et les initiatives en matière de santé-sécurité sont clairement communiquées à tous les employés, ce qui leur permet de comprendre pourquoi et comment les appliquer. Cette communication est essentielle pour favoriser une culture de l'engagement, encourager le respect des systèmes de santé-sécurité au travail et l'excellence opérationnelle.

En donnant plus de pouvoir aux personnes

Nous reconnaissions que donner le pouvoir d'agir aux employés est cruciale pour une gestion efficace du développement durable, en particulier pour la santé-sécurité. Pour promouvoir des procédures et des comportements de travail sûrs, nous développons en permanence les compétences de nos employés par le biais de formations techniques et de leadership axées sur les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler en toute sécurité, en particulier dans la gestion des risques critiques. Cette démarche est renforcée par un leadership engagé et visible à tous les niveaux de la compagnie.

Pour renforcer la culture de la sécurité, nous incitons nos équipes à donner la priorité à la santé-sécurité par le biais d'initiatives de sensibilisation, de programmes d'incitation et d'efforts de reconnaissance. Une initiative clé dans cet effort est notre Programme de Leadership de Zéro Dommage, qui permet à tous les employés, de la direction générale aux opérateurs, d'acquérir des connaissances et des compétences essentielles pour identifier les dangers sur le lieu de travail, favoriser un langage commun en matière de sécurité et améliorer les capacités de prise de décision en matière de gestion des risques.



Normes adaptées

Les normes de santé-sécurité jouent un rôle crucial dans la sécurité des opérations minières. Elles établissent des lignes directrices et des protocoles complets pour identifier, évaluer et éliminer ou atténuer les risques sur le lieu de travail, promouvoir un comportement sûr et le bien-être des employés, et prévenir les accidents ou les blessures tout en protégeant nos actifs et notre production. En définissant les exigences et les responsabilités dans l'ensemble de l'organisation, elles garantissent une conformité cohérente avec les réglementations et les meilleures pratiques de l'industrie. En outre, les normes d'entreprise facilitent les audits de sécurité afin de contrôler et d'améliorer continuellement les performances en matière de santé-sécurité fil du temps. Les normes d'entreprise créent également la discipline opérationnelle nécessaire pour soutenir la mise en œuvre d'une culture de la sécurité performante et pour atteindre nos objectifs en matière de santé-sécurité.

À la suite d'une analyse complète fondée sur les risques, nous avons identifié des risques hautement prioritaires susceptibles de causer des dommages importants. En conséquence, nous avons développé un programme de gestion des risques critiques (CRM) qui comprend la création de quinze normes techniques d'entreprise pour soutenir un programme d'audit de toutes nos opérations. Ce programme de gestion des risques critiques est l'une de nos principales initiatives pour atteindre notre objectif de «Zéro Dommage», en garantissant la conformité de nos conditions de travail, de nos équipements et d'autres contrôles critiques aux exigences des normes. En outre, les normes de gestion d'entreprise traitent des pratiques de santé-sécurité les plus importantes à mettre en œuvre dans l'ensemble de la compagnie. Ces normes techniques et de gestion amélioreront en permanence la protection de notre personnel et nos performances globales en matière de santé-sécurité.

Système de gestion

Notre approche consiste à mettre en œuvre des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST) alignés sur la norme ISO 45001:2018 relative à la santé-sécurité au travail pour toutes nos activités, y compris les phases d'exploration et de développement, et à faire certifier toutes nos mines opérationnelles conformes à la norme ISO 45001:2018. Tous nos employés et sous-traitants sont couverts par nos systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail, et nos opérations certifiées ISO font l'objet d'un audit interne et externe au moins une fois par an.

Pour améliorer l'efficacité opérationnelle, la qualité et la responsabilité de la gestion de la santé et de la sécurité au travail, nous avons mis en place des systèmes de gestion des données et des processus dans l'ensemble de l'organisation, y compris au niveau de l'entreprise et des filiales. Ces systèmes contrôlent les indicateurs clés de performance (KPI) et les processus liés à la déclaration des incidents, aux enquêtes, aux inspections, aux audits, au contrôle des documents, à la formation et aux actions correctives en matière de SST. En outre, ils soutiennent la mise en œuvre de nos normes d'entreprise, en utilisant des outils spécifiques pour suivre la mise en œuvre des contrôles critiques, en garantissant une approche systématique et fondée sur des données de la gestion de la SST dans l'ensemble de notre organisation. Cela permet à nos comités de prendre des décisions éclairées sur la base des risques auxquels sont confrontées les filiales et les équipes de direction de l'entreprise, leur donnant ainsi les moyens de remplir leur rôle de leader.

Engagements et objectifs

La Politique en matière de santé-sécurité de Fortuna fournit une liste complète de nos engagements en matière de santé-sécurité. Il s'agit notamment de fournir à tous les employés et contractuels l'équipement, les connaissances et les compétences nécessaires pour accomplir leurs tâches en toute sécurité et appliquer les mesures de protection ; d'identifier et d'évaluer les risques en matière de santé, de sécurité et d'hygiène industrielle ; de mettre en œuvre des mesures d'atténuation adéquates pour contrôler les risques et limiter les conséquences des incidents ; et de viser la mise en œuvre d'un système de gestion certifié ISO 45001 dans chacune de nos opérations.

Pour contrôler les performances globales de notre gestion de la santé-sécurité, nous avons identifié des indicateurs clés de performance en matière de santé-sécurité et fixé des objectifs pour des indicateurs retardés tels que les incidents mortels liés au travail, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR), le taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIFR) qui comprend tous les événements liés au travail au-delà des premiers soins. Nous prenons également en considération des indicateurs avancés tels que le nombre d'inspections et le pourcentage de mesures correctives mises en œuvre en temps voulu. Les objectifs de performance sont revus et mis à jour chaque année pour tenir compte de l'évolution de nos activités, de nos systèmes et de nos risques.

Nos objectifs clés en matière de santé-sécurité des effectifs de l'entreprise pour 2024 et leurs résultats sont présentés dans la section suivante.



Mine Caylloma

Notre performance

En 2024, nous avons maintenu une solide performance en matière de santé-sécurité avec un TRIFR de 1,36 et un LTIFR de 0,48 par million d'heures travaillées pour un total de 14,7 millions d'heures, y compris les contractuels. Comme en 2023, la performance en 2024 est parmi les meilleures de l'industrie sur la base d'une comparaison avec les membres de l'ICMM (rapport sur la performance en matière de sécurité 2023 de l'ICMM). La performance TRIFR de Fortuna s'est améliorée de plus de 100 % depuis 2021, avec un TRIFR supérieur à 3 à l'époque.

Nos principaux indicateurs de développement durable et nos objectifs pour 2024, ainsi que nos performances en matière de santé-sécurité des effectifs pour 2024 sont présentés ci-dessous :

Tableau 7 : Objectifs et performances clés en matière de santé-sécurité des effectifs pour 2024

Indicateur	Objectif pour 2024	Performance en 2024
Nombre de décès d'employés et de contractuels à la suite d'accidents du travail	0	 0 Objectif atteint
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR)	0,71	 0,48 Au-dessus de l'objectif
Taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIFR)	2,40	 1,36 Au-dessus de l'objectif



L'état d'avancement de la mise en œuvre de la certification ISO 45001 sur nos sites miniers à la fin de l'année 2024 est le suivant :

- Mine de Caylloma (Bateas) :** Certifiée ISO 45001 depuis 2019.
- Mine de San José (Cuzcatlán) :** Certifiée ISO 45001 depuis 2022.
- Mine de Yaramoko (Roxgold Sanu) :** Certifiée ISO 45001 depuis 2023.
- Mine de Lindero (Mansfield) :** Certification prévue en 2025.
- Mine de Séguéla (Roxgold Sango) :** Certification prévue en 2025.

La formation et le développement ont été des priorités essentielles pour Fortuna en 2024, en particulier pour soutenir notre programme de gestion des risques critiques (CRM). Pour améliorer les connaissances sur les contrôles critiques et leur mise en œuvre correcte sur le terrain, Fortuna a lancé des programmes de formation dans toutes les filiales. Ces programmes ont mis l'accent sur le fait que si les contrôles critiques requis ne sont pas mis en œuvre ou ne fonctionnent pas correctement, le travail doit être interrompu.

Le Programme de Leadership de «Zéro Dommage» de Fortuna, lancé en 2023, a fait des progrès significatifs dans l'amélioration de la culture de la sécurité dans l'ensemble de l'organisation. En 2024, le programme a organisé des sessions de formation dirigées par l'Université de São Paulo, en utilisant les concepts de gestion des risques de G-MIRM développés par l'Université de Queensland. La formation a été dispensée à tous les cadres supérieurs, à la direction du site et aux travailleurs. En 2024, 216 personnes ont été formées dans les filiales d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest, y compris des dirigeants de Fortuna, des employés et plusieurs dirigeants de contractuels. Ce programme est en cours et se poursuivra jusqu'à ce qu'il atteigne tous les employés de Fortuna.

En 2024, nous avons achevé la mise à jour ou le développement de toutes les normes prévues en matière de santé-sécurité. Pour garantir leur mise en œuvre, un plan d'audit de l'entreprise a été réalisé dans toutes les filiales en 2024 afin d'évaluer leur niveau d'application sur le terrain. Au cours de cette période, les audits réalisés par les équipes du siège et des filiales ont permis d'évaluer tous les protocoles de contrôle critiques applicables, établissant ainsi la base d'une amélioration continue et d'une conformité totale. En outre, nos normes de gestion telles que pour les contracteurs, la réponse et la préparation aux situations d'urgence et la santé et l'hygiène au travail ont fait l'objet d'un audit.

Figure 5 : Accidents du travail⁷

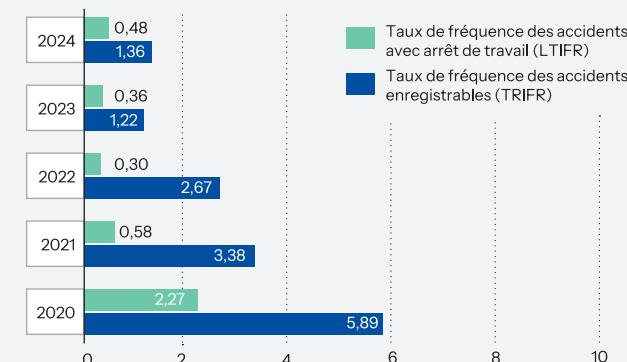
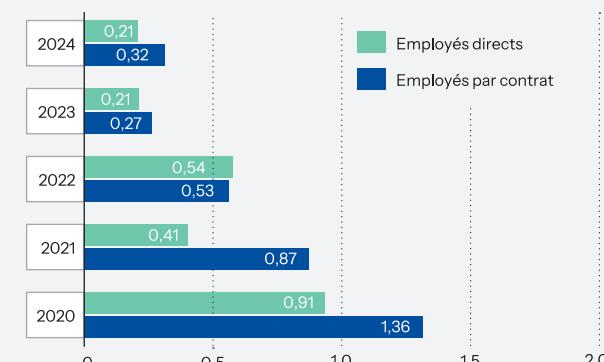
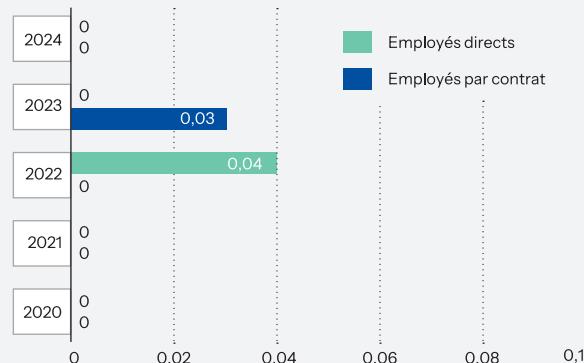
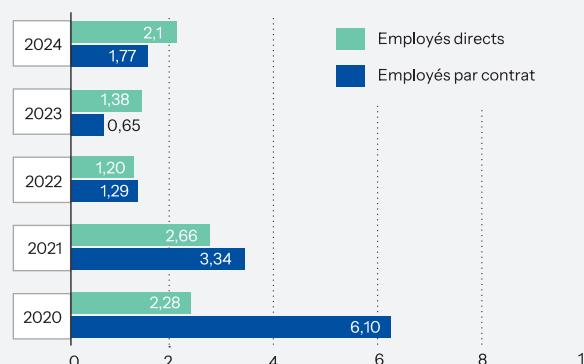


Figure 6 : Taux d'incidence global (MSHA)⁸, par type d'employé

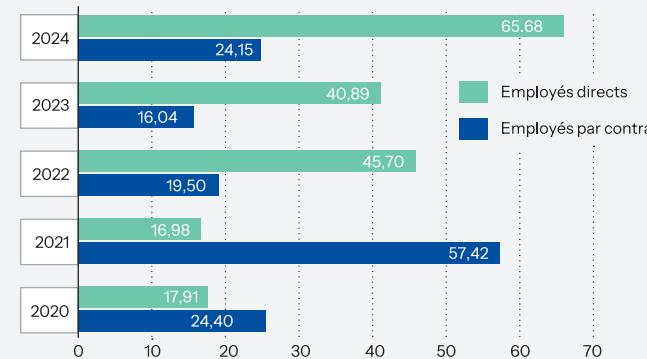


⁷ Inclut les employés et les contractuels. Par 1 000 000 d'heures travaillées.

⁸ Par 200 000 d'heures travaillées.

Figure 7 : Taux de mortalité⁹, par type d'employé**Figure 8 : Taux de fréquence des accidents évités de justesse¹⁰ (NMFR), par type d'employé**

9, 10 Par 200 000 d'heures travaillées

Figure 9 : Nombre moyen d'heures de formation en matière de santé-sécurité et d'intervention d'urgence, par type d'employé

Dans le cadre du suivi des performances de nos programmes de santé-sécurité, nous avons identifié des indicateurs clés de performance (ICP) et des objectifs associés, tels que les inspections, les actions correctives, etc. Le tableau ci-dessous présente ces principaux ICPs, les objectifs pour 2024 et les réalisations enregistrées au cours de l'année.

Tableau 8 : Objectifs et performances des principaux indicateurs de performance (ICP) pour 2024

Indicateur	Objectif pour 2024	Performance en 2024
Nombre d'inspections en matière de santé-sécurité	2 641	5 486 Au-dessus de l'objectif
Pourcentage de mesures correctives prises en temps utile en matière de santé-sécurité	90 %	94 % Au-dessus de l'objectif
Nombre d'inspections de CRM en matière de sécurité (Nouveau)	245	359 Au-dessus de l'objectif
Nombre d'audits de gestion de la relation client (CRM) en matière de santé-sécurité (Nouveau)	62	73 Au-dessus de l'objectif
Pourcentage d'employés ayant reçu la formation CRM comme prévu (nouveau)	80 %	93 % Au-dessus de l'objectif



Perspectives pour 2025

En 2025, nous nous concentrerons sur les initiatives suivantes en matière de santé-sécurité :

- Mise en œuvre active du programme de gestion des risques critiques (CRM) au niveau des sites, en mettant l'accent sur la formation aux risques critiques du personnel, y compris des contractuels.
- Poursuivre le développement de nos employés par le biais de notre programme de leadership «Zéro Dommage», tout en renforçant notre matériel de sensibilisation et de formation en matière de santé-sécurité.
- Renforcer le plan d'audit de la compagnie afin d'évaluer et d'améliorer en permanence le respect des normes de la compagnie au niveau des sites.
- Certification ISO 45001 pour les deux mines non encore certifiées.

Relations avec les communautés

Pourquoi cela est-il important ?

Les opérations minières peuvent avoir des impacts environnementaux, sociaux et économiques significatifs sur les communautés environnantes, ce qui représente à la fois des défis et des opportunités. De mauvaises relations avec les parties prenantes locales, en particulier les communautés, peuvent entraîner une opposition sociale, des protestations ou des litiges juridiques, ce qui peut perturber les activités minières et retarder les projets. Ces perturbations se traduisent souvent par des pertes financières potentielles et des revers opérationnels.

Une gestion proactive des relations avec les communautés joue un rôle essentiel dans l'atténuation de ces risques. S'engager auprès des communautés en soutenant efficacement leur développement socio-économique et leur résilience par la création d'emplois locaux, en encourageant les achats locaux et en investissant dans des projets de développement communautaire peut favoriser l'établissement de relations positives. Les compagnies minières peuvent réduire la probabilité de perturbations opérationnelles tout en renforçant leur licence sociale d'opérer. En outre, des relations harmonieuses avec les communautés et les autres parties prenantes locales facilitent le processus d'obtention des permis et des approbations. Cela permet non seulement d'améliorer l'efficacité opérationnelle, mais aussi de renforcer la réputation et les performances globales de la compagnie. L'instauration d'un climat de confiance et la promotion de la collaboration avec les communautés environnantes garantissent la réussite et le développement durable à long terme de l'entreprise et des personnes qu'elle touche.



Notre approche

Notre approche pour favoriser des relations positives avec les communautés locales est basée sur les principes clés présentés ci-dessous.

Des pratiques alignées sur les normes de l'industrie

Dès le début de nos projets minières, pendant les phases d'exploration et de faisabilité, nos filiales s'engagent dans un dialogue permanent avec nos parties prenantes afin d'établir une compréhension et une confiance mutuelles. Cette base est cruciale pour la réussite du développement et de l'exploitation de nos opérations minières. Nous établissons une cartographie des parties prenantes, planifions des activités d'engagement communautaire, développons des programmes d'investissement communautaire participatifs, mettons en place des mécanismes de règlement des griefs et collaborons avec les autorités locales pour gérer les risques et les opportunités.

Dialogue et engagement des parties prenantes

Pour maintenir un dialogue continu et ciblé avec les parties prenantes locales, nos filiales mettent en œuvre une stratégie d'engagement globale. Cette stratégie comprend la création de comités de parties prenantes locales, l'exploitation de bureaux de services communautaires locaux, l'élaboration de plans d'engagement des parties prenantes, la participation à des événements communautaires et l'organisation de consultations et de réunions participatives. Ces efforts nous aident à identifier et à hiérarchiser les préoccupations des communautés et leurs besoins en matière de développement, favorisant ainsi l'établissement de relations solides et collaboratives avec les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités.

Mécanismes de griefs

Même dans les relations les plus solides, des problèmes peuvent survenir. Pour y remédier, chacune de nos filiales dispose de mécanismes de réclamation au niveau local, en plus de notre système de dénonciation des dysfonctionnements de l'entreprise. Ces mécanismes permettent aux parties prenantes externes de déposer des plaintes, qui sont ensuite enregistrées dans une base de données et suivies jusqu'à leur résolution.

Nous avons également mis en place une norme de gestion des griefs des parties prenantes externes de l'entreprise dans toutes les filiales et activités, y compris l'exploration et la construction. Alignée sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et sur les meilleures pratiques du secteur, cette norme vise à mettre en place un mécanisme formel et non judiciaire de règlement des griefs, fondé sur le dialogue, afin de recevoir, de gérer et de répondre aux griefs de nos parties prenantes externes, y compris les communautés voisines, et de chercher à y remédier. Bien que la norme fournit des orientations à nos filiales, nous examinons au moins une fois par an l'efficacité du mécanisme de règlement des griefs de chacune d'entre elles.

Développement économique local

Nous veillons à ce que nos activités minières créent des opportunités économiques pour les communautés locales où nous opérons, en complément des bénéfices nationaux. Tout au long du cycle de vie de la mine, de l'exploration à la fermeture, nos filiales identifient leurs zones d'influence directes et indirectes afin d'élaborer des plans de gestion de l'emploi et de l'approvisionnement au niveau local. Pour accroître les opportunités locales, nos filiales peuvent développer des programmes de formation ou de renforcement des capacités afin de soutenir le recrutement de personnel et de fournisseurs issus des communautés locales.

Investissement social

Notre gestion des relations avec les communautés comprend le soutien aux projets d'investissement direct dans les communautés. Nous nous engageons à travailler avec les organisations communautaires et les gouvernements locaux pour identifier les besoins et soutenir les communautés dans nos zones d'influence directes et indirectes. Nos contributions soutiennent des initiatives qui visent à créer des changements positifs durables dans nos communautés d'accueil, ce qui peut contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé. Dans certains cas, nous établissons des accords communautaires volontaires formels avec les autorités et les communautés locales pour consolider nos engagements. En outre, dans certains pays, nous contribuons à des fonds de développement local obligatoires dans le cadre de la réglementation fiscale.

Engagements et objectifs

Notre **Politique de relations avec les communautés** décrit les principaux engagements de Fortuna en matière de relations avec les communautés, avec pour objectif d'éviter tout litige significatif avec les communautés dans toutes nos activités. Nous avons également identifié des indicateurs clés de performance en matière de relations communautaires et fixé des objectifs pour l'engagement communautaire, l'emploi local et l'approvisionnement local. Nous reconnaissons que chaque opération a son propre contexte et ses propres défis. Nos objectifs annuels sont définis en tenant compte de la réalité de chaque opération. Ces objectifs sont ensuite consolidés et les résultats font l'objet d'un suivi mensuel. Les objectifs et les performances pour 2024 sont présentés dans la section suivante.



Notre performance

En 2024, nous avons enregistré les résultats suivants :



0

Aucun litige significatif avec les communautés.

Aucun retard non technique enregistré en raison des relations avec les communautés.

Nos principaux indicateurs de développement durable et nos objectifs et les performances pour 2024 sont présentés ci-dessous :

Tableau 9 : Objectifs et performances clés en matière de relations communautaires pour 2024

Indicateur	Objectif pour 2024	Performance en 2024
Nombre de litiges importants avec les communautés locales	0	 0 Objectif atteint
Pourcentage d'employés issus des communautés locales	40,43 %	 40,84 % Au-dessus de l'objectif
Pourcentage de fournisseurs locaux	5,14 %	 6,92 % Au-dessus de l'objectif
Nombre d'activités d'engagement communautaire ¹¹	728	 1193 Au-dessus de l'objectif

¹¹ Cet objectif est défini sur une base annuelle pour chaque filiale et est ensuite consolidé pour calculer l'agrégat de l'entreprise pour Fortuna. Chaque objectif est examiné avec le directeur régional du développement durable, approuvé par le directeur régional de l'exploitation et enfin approuvé par le conseil d'administration.

Au cours des quatre dernières années, nous avons constaté une amélioration continue de nos performances globales en ce qui concerne les facteurs clés des relations avec les communautés, en particulier l'emploi local et l'approvisionnement. Nos effectifs issus des communautés locales sont restés stables, dépassant régulièrement les 40 %. En outre, plus de 6 % de nos fournisseurs sont issus de communautés locales.

En 2024, nous avons fait des progrès significatifs dans le renforcement de nos relations avec les communautés et de nos pratiques d'engagement des parties prenantes. Nous avons mené des audits internes pour évaluer la conformité de nos filiales avec la norme de gestion des griefs des parties prenantes externes, qui est un élément important de notre gestion des droits de l'homme. Nous avons continué à développer des normes d'entreprise internes, en particulier dans les domaines de l'engagement des parties prenantes, de l'emploi local, de l'approvisionnement local et du développement communautaire. Conscients de l'importance de la sensibilisation et des compétences des employés en matière de relations avec les communautés, nous avons élaboré du matériel de formation supplémentaire sur notre politique de relations avec les communautés.

En 2024, notre contribution aux programmes d'investissement communautaire s'élevait à plus de 9 millions USD.

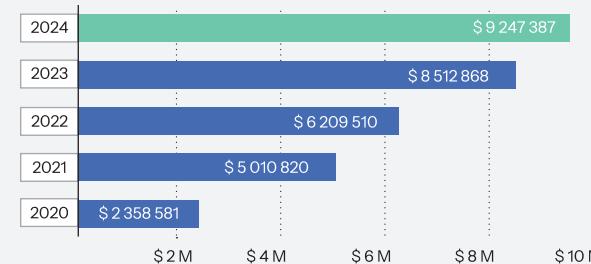
Figure 10 : Pourcentage d'employés issus des communautés locales



Figure 11 : Pourcentage de fournisseurs locaux



Figure 12 : Investissements communautaires (USD)



Perspectives pour 2025

En 2025, nous avons l'intention de continuer à améliorer notre gestion des relations avec les communautés en mettant en œuvre les normes élaborées en 2024, y compris l'audit des filiales concernant l'emploi local et l'engagement des parties prenantes.

Énergie

Pourquoi cela est-il important ?

Le maintien d'un approvisionnement énergétique fiable et l'optimisation de la consommation dans les exploitations minières offrent des avantages financiers, opérationnels et environnementaux considérables. L'énergie peut représenter une part importante des coûts d'exploitation, et les ruptures d'approvisionnement peuvent avoir un impact négatif sur la production minière. En outre, comme la consommation d'électricité et la combustion de carburants contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique joue un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique.



Notre approche

Notre approche de la gestion de l'énergie commence dès la phase de développement de la mine, où nous choisissons et concevons avec soin les solutions énergétiques les plus viables pour chaque projet. Cette stratégie se poursuit pendant la phase opérationnelle, où nous optimisons continuellement la consommation d'énergie en mettant en œuvre des initiatives lorsqu'elles sont rentables. Lors des réunions de gestion des opérations et du développement durable, nos filiales contrôlent et rendent compte de leurs performances et de leurs initiatives visant à réduire la consommation et l'intensité énergétiques.

Nous nous sommes engagés à réduire notre intensité énergétique et à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables dans la mesure du possible, tout en améliorant la productivité opérationnelle. Pour atteindre nos objectifs de réduction des coûts et des émissions de gaz à effet de serre, nous prévoyons de mettre en œuvre des processus à haut rendement et de donner la priorité à la transition vers les sources d'énergie renouvelables en construisant et en mettant en œuvre des solutions d'énergie verte telles que des centrales solaires.

Les audits énergétiques sont essentiels pour identifier les possibilités de réduire la consommation d'énergie. Ces audits consistent à examiner les méthodes de traitement, les plans d'exploitation minière et les conditions physiques de chaque site afin d'identifier une liste de mesures potentielles de réduction des émissions de GES, y compris des mesures d'optimisation énergétique. Le processus est également axé sur le renforcement des capacités sur chaque site afin d'améliorer la compréhension par l'équipe des possibilités de réduction de la consommation d'énergie. En 2022, nous avons réalisé notre premier audit énergétique externe à l'échelle de la compagnie, qui a permis d'identifier des opportunités clés dans toutes nos opérations.

Engagements et objectifs

Nous nous sommes engagés à évaluer et à optimiser notre utilisation de l'énergie, à trouver des moyens de réduire notre consommation et à mesurer l'intensité énergétique de toutes nos activités. Comme indiqué dans notre [Déclaration de position sur le changement climatique](#), Fortuna attend de tous ses directeurs, cadres et employés qu'ils respectent notre engagement à :

1

Évaluer de manière proactive les possibilités d'accroître notre utilisation des sources d'énergie renouvelables et des technologies à faible émission de carbone afin de réduire l'intensité de nos émissions de GES dans le cadre de nos activités actuelles et futures, tout en envisageant l'utilisation stratégique et contrôlée des compensations carbone pour compléter notre stratégie en matière de changement climatique.

2

Créer un environnement opérationnel qui encourage l'adoption de comportements et de solutions efficaces et innovants pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources.

3

Renforcer les capacités des employés qui ont une responsabilité directe dans les actions liées au climat, y compris les activités qui peuvent améliorer la sensibilisation au changement climatique, la prise de décision efficace, l'efficacité énergétique et, en fin de compte, la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En outre, dans le cadre des travaux menés pour fixer l'objectif de réduction des émissions de GES de la compagnie, Fortuna a déterminé que les possibilités les plus importantes de réduction des émissions de GES étaient liées à l'électrification et à l'utilisation accrue des énergies renouvelables. Fortuna prévoit d'atteindre son objectif de réduction des émissions de GES en mettant en œuvre quatre initiatives prioritaires, dont trois sont des engagements à améliorer l'utilisation de l'énergie renouvelable sur ses sites miniers.



Voir la [section sur le changement climatique](#) pour plus de détails sur ces initiatives.

Enfin, dans le cadre de nos indicateurs clés de développement durable de l'entreprise pour 2024, un indicateur et un objectif pour l'intensité de la consommation d'énergie ont été définis. Ses performances sont présentées dans la section suivante.

Notre performance

Nos mines de Caylloma, San José, Yaramoko et Séguéla utilisent l'électricité du réseau, avec des centrales électriques sur site disponibles en cas d'urgence pour l'approvisionnement en énergie. Caylloma fonctionne avec 100 % d'énergie renouvelable. En 2024, Lindero dépend entièrement du diesel pour son approvisionnement en énergie. Toutefois, comme prévu, la construction d'une centrale solaire à la mine de Lindero a commencé en 2024.

La production minière de Fortuna a augmenté en 2024 par rapport à 2023, principalement en raison de la mine Séguéla, qui est devenue la cinquième mine en exploitation de Fortuna à la mi-2023. Cela a entraîné une augmentation de la consommation d'énergie, de carburant et d'électricité (voir **figure 13**).

En 2024, 30 % de la consommation globale d'énergie de Fortuna provient du réseau électrique, tandis que 14 % proviennent des énergies renouvelables (voir **figure 14**). L'incorporation de Séguéla a entraîné une diminution du pourcentage d'énergie renouvelable totale consommée à 14 %, principalement en raison de sa dépendance au diesel pour les activités minières.

Inversement, à l'approche de la fermeture de la mine de San José, la production a diminué, ce qui a contribué à réduire la consommation d'énergie. Des économies d'énergie supplémentaires ont été réalisées à Caylloma, grâce à la réduction des activités de forage et à la mise en œuvre d'un système SCADA, qui a optimisé le démarrage des équipements dans les zones opérationnelles telles que les systèmes de ventilation.

Nos indicateurs de consommation d'énergie, nos objectifs d'intensité et nos performances pour 2024 sont présentés ci-dessous :

Tableau 10 : Objectifs et performances clés en matière d'énergie pour 2024

Indicateur	Objectif pour 2024	Performance en 2024
Intensité de la consommation d'énergie par tonne de minerai traité (GJ/t)	0,25	 0,23 Au-dessus de l'objectif

Figure 13 : Énergie totale consommée (GJ)

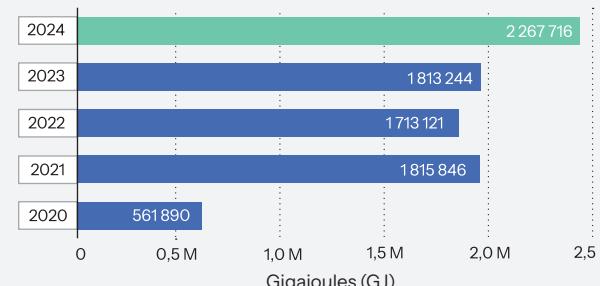


Figure 14 : Pourcentage de l'énergie totale consommée provenant du réseau électrique ou de sources renouvelables (%)

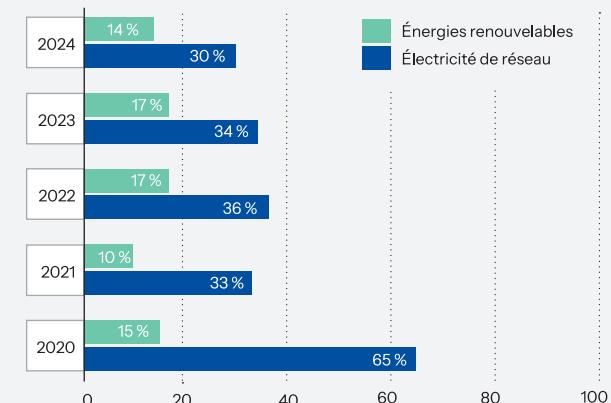
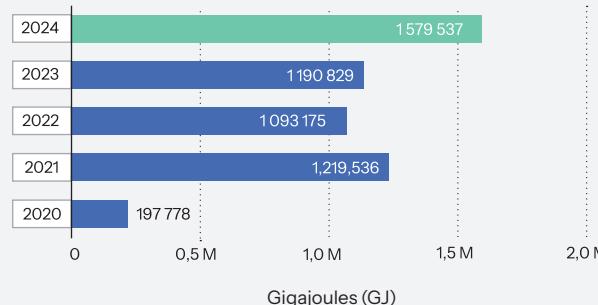
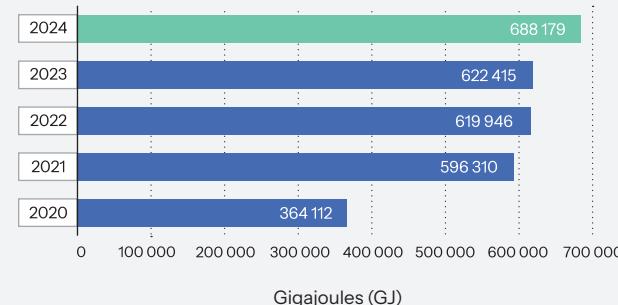


Figure 15 : Total de carburant consommé (GJ)**Figure 16 : Consommation totale d'électricité (GJ)****Tableau 10 : Indicateurs de l'intensité énergétique de Fortuna**

	2020	2021	2022	2023	2024
Intensité de la consommation d'énergie par tonne de minerai traité (GJ/t)	0,39	0,21	0,22	0,22	0,23
Intensité de la consommation d'énergie par production d'argent (GJ/koz)	78,81	91,20	98,54	111,23	148,85
Intensité de la consommation d'énergie par production d'or (GJ/oz)	13,41	6,98	6,60	6,23	6,13
Intensité de la consommation d'énergie par production de zinc (GJ/klb)	4,79	5,78	5,95	5,29	5,13



Perspectives pour 2025

En 2025, nous poursuivrons la mise en œuvre de notre approche, en nous concentrant particulièrement sur :

- Suivi de nos quatre principaux projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie.
- Publication d'une nouvelle norme d'entreprise sur la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.
- Évaluation du niveau de conformité de notre nouvelle norme.
- Développement d'une plateforme de gestion de l'énergie et de conformité aux normes.

La norme de gestion de l'utilisation de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre applicable à toutes les filiales établira une approche cohérente dans l'ensemble de nos opérations et garantira une amélioration continue de l'efficacité énergétique. En outre, au-delà de nos quatre projets clés de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre - y compris le développement de centrales solaires à Séguéla et Lindero - nous nous sommes engagés à identifier, documenter et contrôler d'autres initiatives d'économie d'énergie sur l'ensemble de nos sites.

Relations de travail et capital humain

Pourquoi cela est-il important ?

Une gestion efficace des relations du travail permet d'établir des relations solides avec les effectifs, d'éviter les perturbations opérationnelles et d'améliorer la productivité. Le respect des droits des salariés favorise un lieu de travail éthique et résilient, réduit les risques et renforce la confiance des parties prenantes. De mauvaises relations de travail peuvent entraîner des grèves qui retardent ou arrêtent la production, un taux de rotation élevé, une augmentation des coûts et une atteinte à la réputation. Les employés sont essentiels à la réussite de l'entreprise et jouent un rôle clé dans l'établissement de relations positives avec la communauté, ce qui contribue à maintenir le permis social d'exploitation de la compagnie.



Notre approche

Chez Fortuna, nous reconnaissons que notre personnel est notre atout le plus précieux, car il est le moteur de la performance opérationnelle et de la réussite à long terme. Conformément à la réglementation du travail et aux meilleures pratiques du travail, la compagnie respecte les droits des employés, y compris le droit de se syndiquer et la liberté d'association, et offre un environnement de travail positif et exempt de toute discrimination. Fortuna s'engage à offrir l'égalité des chances, des salaires équitables et un traitement équitable, et propose des possibilités de formation et de développement de carrière. La compagnie vise à dépasser les attentes des parties prenantes et à être un lieu de travail privilégié en adhérant aux normes de travail locales et internationales.

Attraction des talents et gestion des performances

Fortuna s'efforce d'attirer les meilleurs talents et de prévenir la discrimination en appliquant des critères objectifs et spécifiques au poste lors du recrutement, de la formation et de la promotion. Chaque poste vacant est pourvu sur la base d'une description de poste claire, les compétences et l'expérience des candidats étant évaluées au moyen d'outils tels que l'évaluation psychométrique, les entretiens structurés et la vérification des références. Les cadres sont soumis à un processus de retour d'information à 360 degrés afin d'évaluer de manière exhaustive leurs compétences en matière de leadership.

Grâce au processus de gestion des performances de Fortuna, les dirigeants définissent des attentes claires, entretiennent un dialogue continu sur les performances et procèdent à des évaluations annuelles. Le modèle d'évaluation porte sur deux éléments : (1) la réalisation d'objectifs annuels spécifiques au rôle et (2) le développement d'objectifs annuels spécifiques au rôle et (2) le développement de compétences alignées sur le modèle Korn Ferry Leadership Architect (KFLA) de l'entreprise.

Afin d'assurer la continuité des activités, Fortuna accorde la priorité à la planification de la relève pour les postes clés. Conformément à notre politique interne de gestion des talents, nous examinons et mettons à jour chaque année les plans de succession pour les postes de direction critiques, ce qui permet d'élaborer des programmes de développement sur mesure pour les employés à fort potentiel. La matrice de talents à neuf cases de la compagnie et les plans de succession sont examinés, calibrés et approuvés par un comité exécutif des talents composé du PDG, du directeur financier, des directeurs de l'exploitation et du vice-président des ressources humaines.

Formation et développement

Fortuna s'engage à offrir à tous ses employés des possibilités d'apprentissage et de formation qui leur permettent d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à leurs fonctions. La compagnie examine régulièrement son investissement dans la formation et le développement du personnel afin de vérifier que les ressources adéquates sont fournies et que les activités de formation apportent des avantages mutuels à l'employé et à l'entreprise.

En 2024, la compagnie a mis en œuvre une nouvelle politique de formation normalisant la méthodologie d'identification des besoins de formation et de gestion des plans de formation annuels dans l'ensemble de l'entreprise. En outre, au cours du quatrième trimestre, Fortuna a commencé à mettre en œuvre un nouveau système de gestion de l'apprentissage (LMS pour son acronyme en anglais) qui sera opérationnel au cours du premier trimestre 2025. Le temps de formation moyen par employé, par catégorie d'employés, est indiqué dans le Tableau 13.

Le programme Cantera de Fortuna, établi en 2018, est une initiative de stagiaires en Amérique latine conçue pour attirer les jeunes professionnels à fort potentiel et cultiver les futurs leaders. Les participants tournent dans des domaines opérationnels clés - y compris la géologie, l'exploitation minière, la planification, les opérations de l'usine et le développement durable - au cours du programme de 24 mois. Le programme comprend une mission internationale de six mois, une formation aux compétences non techniques et un mentorat assuré par des cadres supérieurs. En 2024, la deuxième cohorte du programme Cantera a été diplômée et a trouvé un emploi à temps plein à Fortuna.



Diversité, équité et inclusion

La diversité fait partie intégrante de notre identité. Notre équipe rassemble des personnes d'origines ethniques, religieuses, sociales et démographiques diverses, ce qui enrichit notre expertise et nos perspectives collectives. Nous encourageons activement un lieu de travail inclusif qui valorise ces différences, reconnaissant la façon dont elles renforcent notre organisation.

Chez Fortuna, nous embauchons, conservons, récompensons et développons nos collaborateurs en fonction de leurs compétences et de leurs contributions. Nous nous efforçons d'offrir des opportunités de développement de carrière en mettant en œuvre des pratiques de recrutement, d'embauche et de promotion fondées sur le mérite. Notre objectif est de placer la bonne personne au bon poste tout en garantissant l'égalité des chances pour tous, quels que soient leurs antécédents ou leurs caractéristiques démographiques. Nos efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion s'inscrivent dans la stratégie globale de la compagnie. Nous nous engageons à maintenir un lieu de travail respectueux et inclusif pour tous, quelles que soient les différences culturelles.

L'un des piliers de cet engagement est notre programme d'alerte confidentiel et accessible, qui permet aux personnes de signaler tout manquement à notre politique de diversité, d'équité et d'inclusion sans craindre de représailles.

Rétention des talents

Modèle de rémunération totale

Fortuna s'est engagée à mettre en place un modèle de rémunération totale qui améliore les performances de l'organisation et l'expérience des employés. Nous disposons d'un système structuré de niveaux d'emploi qui favorise l'équité et la cohérence dans tous les programmes de rémunération totale et de gestion des talents. Chaque poste est rattaché à un niveau spécifique avec une échelle salariale compétitive basée sur les références du secteur minier. Notre rémunération suit une approche de rémunération à la performance, offrant des salaires et des avantages compétitifs, avec des évaluations salariales liées à la performance annuelle et au positionnement dans la fourchette salariale.

Tous les employés permanents du siège et des régions peuvent prétendre à des primes annuelles basées sur les performances dans le cadre du plan d'incitation à court terme, dont 30 % des paramètres de performance sont liés aux objectifs ESG par le biais du tableau de bord de l'entreprise. Au niveau des filiales, les cadres et les employés de niveau supérieur peuvent bénéficier de primes annuelles basées sur les performances, tandis que les employés non cadres peuvent bénéficier de primes trimestrielles. Les employés de tous les sites ont accès à une rémunération variable dans le cadre de leur rémunération globale.

Les prestations de pension et de retraite sont régies par la législation locale et les directives d'éligibilité. La compagnie ne propose pas de plans d'actionnariat ou d'achat d'actions par les salariés. Chaque filiale établit son propre programme d'avantages sociaux, qui peut inclure une aide financière en cas d'urgence personnelle, des congés spéciaux prolongés en cas d'urgence et un soutien à l'éducation. Il n'y a pas de différences entre les avantages accordés aux employés à temps plein, aux employés temporaires et aux employés à temps partiel. Nous procédons également à des audits réguliers pour nous assurer que les contractuels respectent les obligations légales en matière de salaires et d'effectifs.

En 2024, Fortuna a réorganisé son cadre de reconnaissance des employés à l'échelle mondiale, avec trois niveaux : Entreprise, filiale et service. Les prix d'excellence Fortuna au niveau de l'entreprise récompensent les réalisations des filiales sur la base des valeurs et des objectifs de la compagnie. Au niveau des filiales, les « Top Employee Awards » récompensent les performances individuelles exceptionnelles. Le niveau basé sur les services honore les employés pour leur longévité et leur engagement exceptionnel.

Politique de travail flexible

Depuis 2023, afin de favoriser l'intégration de la vie professionnelle dans la vie privée et d'aider nos employés à concilier vie personnelle et vie professionnelle, nous avons mis en place une politique interne d'organisation flexible du travail pour les employés de l'entreprise. Grâce à ce modèle de travail hybride, les employés ont la possibilité de travailler trois jours au bureau et deux jours à la maison. Les modalités individuelles de travail à domicile sont discutées et convenues entre l'employé et ses supérieurs directs.

Satisfaction des employés

Tous les deux ans, nous menons une enquête mondiale sur l'engagement afin de mesurer la satisfaction des employés et l'efficacité de l'organisation dans tous nos bureaux et sites en utilisant la méthodologie internationalement reconnue de Korn Ferry - Hay Group. Cela nous permet d'identifier les domaines à améliorer, qui peuvent faire l'objet de plans d'action spécifiques à l'échelle de la compagnie. En adhérant à cette norme internationale, nous pouvons également comparer la satisfaction de nos employés à celle d'autres entreprises opérant dans le même secteur et la même région.

Relations de travail

Fortuna respecte toutes les réglementations locales régissant la liberté d'association et la négociation collective dans les pays où elle opère. Les syndicats et les représentants des employés jouent un rôle central dans les négociations concernant les salaires et les conditions de travail. Nous nous engageons activement dans une communication permanente avec les syndicats représentant nos effectifs. Nous respectons pleinement le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, en garantissant les conditions nécessaires à l'exercice de ces droits par nos employés.



Voir la section [Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones](#).

Chaque syndicat local a le droit de promouvoir l'adhésion, et l'entreprise s'engage systématiquement auprès des représentants syndicaux pour répondre à toute préoccupation, le cas échéant. Tous les employés, qu'ils soient nouvellement embauchés ou déjà en poste grâce à des mises à jour annuelles, reçoivent une formation conforme à notre [Politique en matière de droits de l'homme](#), qui décrit les engagements de la compagnie à leur égard.

Emploi temporaire

Le travail temporaire est utilisé de manière sélective dans des lieux spécifiques en fonction du contexte et des pratiques locales. Dans ces cas, des contrats de travail à durée déterminée sont proposés pour une période définie, à l'issue de laquelle les employés sont considérés comme prioritaires pour des postes permanents. Lorsque l'emploi à durée déterminée est appliqué, il l'est toujours en conformité avec les réglementations locales et implique généralement une durée plus courte que les pratiques du marché local.



Engagements et objectifs

La Politique en matière de relations avec les employés et la Politique de diversité, d'équité et d'inclusion de Fortuna fournissent une liste complète de nos engagements en matière de relations de travail et de capital humain. En 2021, nous avons établi des indicateurs de performance clés pour la représentation des femmes au sein des effectifs et dans les postes de direction, avec des objectifs révisés sur une base annuelle. Nos objectifs clés en matière de relations de travail et de capital humain pour 2024 et leurs résultats sont présentés dans la section suivante.

Notre performance

En 2024, nous avons enregistré les résultats suivants en matière de relations de travail et de gestion du capital humain.

Notre taux global de rotation du personnel a augmenté, passant de 17 % en 2023 à 26 % en 2024, principalement en raison de la fermeture prochaine de la mine San José à la fin de l'année, tandis que le taux de rotation volontaire du personnel était de 6 %. 51 % des employés sont syndiqués et 69 % sont couverts par des conventions collectives. Nos opérations dépendent fortement des contractuels qui, en 2024, représentaient environ la moitié de nos effectifs (54 %).

En ce qui concerne nos principaux indicateurs de développement durable et nos objectifs pour 2024, nos performances en matière de relations de travail et de capital humain sont les suivantes :

Tableau 12 : Principaux objectifs et performances en matière de relations de travail et de capital humain pour 2024

Indicateur	Objectif pour 2024	Performance en 2024
Pourcentage de femmes employées	14,28 %	 15,86 % Au-dessus de l'objectif
Pourcentage de femmes occupant des postes de direction	13,34 %	 15,47 % Au-dessus de l'objectif

¹² En mai 2023, Fortuna a signalé une grève illégale à la mine San José. Toutefois, le nombre de travailleurs concernés était inférieur au seuil de déclaration défini par la SASB : « l'entité doit divulguer le nombre d'arrêts de travail impliquant au moins 1000 travailleurs et ayant duré au moins un quart de travail complet ». [Voir le Communiqué de presse](#).

Tableau 13 : Performance en matière de relations de travail

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total d'employés	815	2 129	2 174	2 490	2 276
Pourcentage d'employés qui sont contractuels	62 %	52 %	47 %	52 %	54 %
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives	54 %	69 %	64	66 %	69 %
Nombre de grèves et de lockouts	s.o.	s.o.	0	0 ¹²	0
Durée de grèves et de lockouts	s.o.	s.o.	0	0	0

Tableau 14 : Pourcentage d'employés par type

	2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage d'employés ayant un contrat à durée indéterminée	98 %	96 %	94 %	92 %	90 %
Pourcentage d'employés ayant un contrat temporaire	2 %	4 %	6 %	8 %	10 %



Figure 17 : Taux de rotation volontaire d'employés

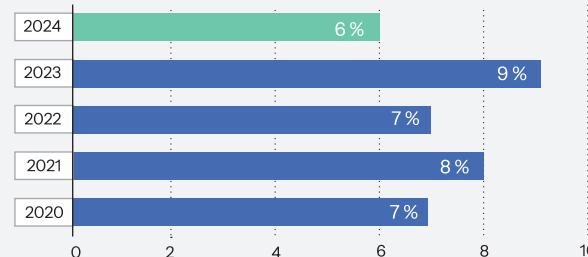
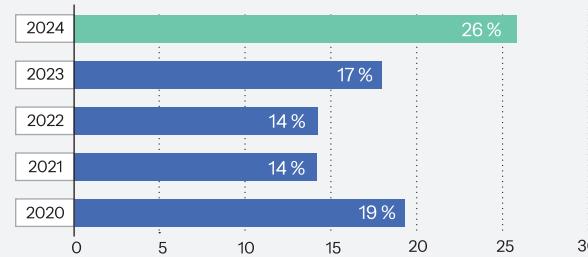


Figure 18 : Taux de rotation d'employés

Tableau 15 : Durée moyenne de formation (heures) par employé, par catégorie d'employés¹³

	2020	2021	2022	2023	2024
Moyenne	50	16	18	20	26
Niveau exécutif	23	9	2	19	8
Niveau d'encadrement supérieur	26	6	5	83	36
Niveau de direction	71	61	33	38	39
Niveau de gestion associé	103	40	41	72	67
Niveau de professionnel II	77	30	30	39	38
Niveau de professionnel I	68	16	22	26	23
Niveau d'employé de bureau/administrateur	74	12	35	15	18
Niveau Opérateur	28	10	16	16	15

¹³ Depuis 2021, les données n'incluent pas nos opérations en Afrique de l'Ouest. Nous entreprenons actuellement un processus de normalisation des catégories d'employés dans toutes les opérations, y compris en Afrique de l'Ouest, afin d'assurer la cohérence des rapports et la comparabilité des données. Une fois ce processus achevé, les informations à fournir à l'avenir reflèteront une méthodologie entièrement alignée.



Mine Caylloma



Perspectives pour 2025

En 2025, nous poursuivrons notre approche proactive et l'amélioration continue de nos relations de travail et de notre capital humain. Fortuna prévoit de :

- Mettre en œuvre un nouveau système de gestion de l'apprentissage (LMS) de classe mondiale. Ce système nous permettra d'améliorer l'expérience de formation, le suivi, les rapports et le processus d'intégration dans l'ensemble de l'entreprise.
- Réaliser notre enquête d'engagement mondiale bisannuelle pour mesurer la satisfaction des employés et l'efficacité de l'organisation dans tous nos bureaux et sites en utilisant la méthodologie internationalement reconnue du groupe Korn Ferry-Hay.
- Étendre notre programme de jeunes talents à nos opérations en Afrique de l'Ouest, afin de former la prochaine génération de dirigeants de Fortuna dans cette région.

Installation de stockage des résidus miniers

Pourquoi cela est-il important ?

Les résidus miniers sont un sous-produit des activités minières, et leur gestion sûre est un élément essentiel de la production durable de métaux précieux. Chez Fortuna, nous pensons que les défaillances des installations de stockage des résidus miniers (TSF) sont inacceptables et peuvent être évitées. Les incidents majeurs liés aux résidus miniers peuvent avoir des conséquences importantes, affectant l'environnement, les communautés d'accueil, l'économie locale et la compagnie responsable. Ces incidents peuvent entraîner des perturbations opérationnelles, une augmentation des coûts de remise en état et des frais juridiques, ainsi qu'une grave atteinte à la réputation de la compagnie. En outre, ils peuvent nuire à la confiance des parties prenantes et des investisseurs, ce qui a des répercussions durables sur les résultats financiers de la compagnie et sur le secteur minier dans son ensemble. Afin de garantir la sécurité de nos travailleurs et des communautés locales, nous nous engageons à gérer en toute sécurité nos installations de stockage de résidus miniers à toutes les étapes du cycle de vie de l'exploitation minière.



Notre approche

Fortuna estime que l'intégration de meilleures pratiques supplémentaires dans sa gestion des résidus miniers améliorera encore la capacité de la compagnie à fournir une valeur durable à toutes les parties prenantes, y compris les communautés d'intérêt locales et les actionnaires qui cherchent à s'assurer que les risques liés aux résidus miniers sont gérés de manière responsable, en mettant l'accent sur la minimisation du risque de défaillance et des impacts potentiels sur la sécurité publique et l'environnement.

Notre approche est guidée par une structure de gouvernance complète, sous la surveillance du comité de développement durable du conseil d'administration, de la responsabilité à différents niveaux de l'organisation et de l'examen par des tiers. Par exemple, les risques liés aux résidus miniers sont intégrés dans notre programme de gestion des risques d'entreprise afin de garantir une approche cohérente et proactive de la gestion des impacts potentiels des installations de stockage de résidus miniers sur l'environnement, les communautés et nos activités.



Pour des informations détaillées sur notre structure de gouvernance, veuillez vous référer à la section [Gestion des résidus miniers](#) sur notre site web et à la section [Gouvernance](#) du présent rapport.

Nous reconnaissons que le Global Industry Standard on Tailings Management (GISTM) est une pratique de pointe et que ce standard nous aidera à renforcer nos pratiques actuelles en intégrant davantage les considérations sociales, environnementales et techniques à l'ensemble du cycle de vie de nos parcs à résidus miniers, depuis la planification, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien, la surveillance, la fermeture et les activités après la fermeture. Pour mettre en œuvre efficacement le GISTM, un plan quinquennal (2023-2027) a été créé pour développer les systèmes et les outils de gestion des résidus miniers nécessaires à la mise en œuvre du GISTM, tout en assurant son application progressive sur le terrain.



Pour plus de détails, veuillez vous référer à notre [Déclaration de position sur GISTM](#).

En 2023, nous avons mis à jour notre norme technique sur les TSF, initialement basée sur l'Association canadienne des barrages (ACB), et développé deux normes supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre de GISTM : notre norme sociale sur les TSF et notre norme de gouvernance sur les TSF. Notre norme technique sur les TSF fournit des exigences techniques spécifiques et des conseils, des rôles et des responsabilités ainsi que des processus et des outils de gestion globale pour la conception, la planification, la conception, la construction, l'exploitation, la fermeture et la post-fermeture des infrastructures de résidus miniers. Notre norme de gouvernance du TSF établit les pratiques de gouvernance attendues par le biais de responsabilités claires, d'une évaluation solide des risques, de mécanismes de surveillance et d'une préparation proactive aux situations d'urgence. Notre norme sociale TSF définit les exigences sociales minimales pour la gestion des résidus miniers dans toutes les opérations et tous les projets, en donnant la priorité aux droits de l'homme, au maintien d'une base de connaissances contextuelles interdisciplinaires, à l'évaluation des risques et de l'impact, à un engagement significatif et à une divulgation transparente.



Pour plus d'informations sur nos normes, veuillez consulter la section « [Gestion des résidus miniers](#) » de notre site web.

En plus de ces normes, notre norme relative au plan de gestion de la préparation et de l'intervention en cas d'urgence fournit des exigences techniques et des orientations sur la gestion des urgences, également applicables en cas d'urgence liée aux résidus miniers.

Sur la base de GISTM et de nos normes, nous réalisons régulièrement des audits internes et externes de la conception, de l'exploitation et de la fermeture de nos TSF, ainsi qu'un examen annuel des performances de la gestion de nos TSF, en faisant appel à des compagnies de conseil réputées en tant qu'ingénieurs de référence (EoR) et à une commission indépendante d'examen des résidus miniers (ITRB).

Engagements et objectifs

Fortuna s'engage à garantir la sécurité du public et reconnaît la norme mondiale de l'industrie sur la gestion des résidus miniers (GISTM) comme la principale orientation mondiale pour l'industrie minière, aux côtés des normes et des lignes directrices publiées par l'Association canadienne des barrages (CDA), l'Australian National Committee on Large Dams (ANCOLD) et la norme Towards Sustainable Mining® (TSM) de l'Association minière du Canada (AMC).

Notre objectif principal est de ne pas enregistrer d'incidents significatifs liés aux résidus miniers, de prévenir les infiltrations en aval et d'éviter toute observation de mouvement ou d'instabilité dans nos TSF.

La **Déclaration de position sur GISTM** publique de Fortuna décrit nos engagements, en particulier les objectifs suivants :

- 1 Adopt GISTM and achieve compliance with applicable requirements during the first year of operation for new TSFs.
- 2 Continue conducting necessary studies to assess and fulfill GISTM applicable requirements for all TSFs owned and operated by Fortuna.

Notre performance

En 2024, Fortuna a obtenu les résultats suivants en matière de gestion des résidus miniers :



0

Aucun incident significatif lié aux résidus miniers n'a été enregistré.

0

Aucun suintement n'a été observé ou mesuré en aval de nos installations d'exploitation de TSF (toutes les installations actives sont recouvertes d'une géomembrane).

0

Aucun mouvement ou instabilité n'a été observé avec nos TSF.

Les audits indépendants de la Commission indépendante d'examen des résidus miniers (ITRB) et de l'examen de la sécurité des barrages (DSR) n'ont pas mis en évidence de problèmes importants concernant nos installations de stockage de résidus miniers.

Finalisation des plans de fermeture conceptuels pour Caylloma TSF 2, San José TSF et Pile Sèche, Yaramoko TSF et Séguéla TSF.



Mise en œuvre des GISTM

À ce jour, dans le cadre de ses efforts pour s'aligner sur GISTM, Fortuna a entrepris les actions suivantes :

- Le cas échéant, nous avons mis à jour nos politiques afin de renforcer l'engagement de Fortuna en faveur d'une gestion sûre des résidus miniers et des orientations GISTM ;
- Approuvé et mis en œuvre la norme de gouvernance de TSF, une norme technique actualisée de TSF et une nouvelle norme de gestion sociale des résidus miniers.
- S'est engagé à fournir des mises à jour régulières à la direction générale et au conseil d'administration sur la gestion sûre des résidus miniers et la mise en œuvre de GISTM ;
- Désigné le vice-président chargé du développement durable comme le cadre responsable, qui répond directement au directeur général pour les questions relatives aux FST ;
- Embauché un Ingénieur d'entreprise responsable du parc à résidus miniers (CRTFE), chargé d'auditer toutes les installations de stockage de résidus miniers.
- Désigné des RTFE officiels et des RTFE adjoints sur chaque site d'exploitation doté d'une TSF et veiller à ce que le CRTFE assure le mentorat ;
- Veillé à ce que les ingénieurs des dossiers (EORs) effectuent une analyse des ruptures de barrage et attribuent une classification des conséquences à chaque TSF ;
- Effectué un contrôle régulier de la stabilité des TSF ainsi que du niveau et de la qualité de l'eau afin de détecter tout suintement.
- Veillé à ce que les EOR préparent les rapports suivants ou y participent : Conception, dossiers de construction, OMS, examens annuels des performances (inspections de la sécurité des barrages) et plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence ;

- L'ITRB a examiné nos performances opérationnelles et a effectué des visites sur place dans toutes nos exploitations, ainsi que la conception des TSF, la gestion des risques et la gestion des impacts pour tous les TSF actifs ou fermés ;
- Réalisé un examen de la sécurité des barrages par une tierce partie pour tous les FST actifs dont les conséquences potentielles ont été jugées très élevées ;
- Créé ou affiné des documents clés, tels que la caractérisation du site des TSF, le rapport de base de la conception et le rapport sur la responsabilité en matière de déviance ;
- Commencé à évaluer les impacts sociaux, environnementaux et économiques locaux d'un TSF et élaborer les plans d'atténuation et de gestion des impacts associés ; et
- Mis à jour les politiques de Fortuna et des normes, systèmes et pratiques liés au développement durable afin de renforcer l'engagement de Fortuna en faveur d'une gestion sûre des résidus miniers et des orientations GISTM.
- En 2024, le cadre du plan d'engagement des parties prenantes du bassin hydrographique (WSEP) a été introduit afin de guider l'élaboration de plans spécifiques aux sites conformément aux exigences de la GISTM. Ce cadre comprenait un modèle recommandé de plan d'engagement des parties prenantes du bassin versant décrivant les principales activités d'engagement liées à la gestion de l'eau, du bassin versant et du DAT qui doivent être menées à chaque étape du projet.

Informations générales sur les TSF de Fortuna

En 2024, Fortuna gérait dix installations de stockage de résidus miniers (TSFs), dont quatre TSFs en exploitation et six TSFs fermées ou partiellement fermées. Le tableau ci-dessous (tableau 9) résume les informations relatives à ces installations. Les données présentées, y compris la classification des conséquences, le statut opérationnel et la méthode de construction, ont été mises à jour depuis le rapport de développement durable 2022 pour s'aligner sur les lignes directrices du GISTM et intégrer des examens supplémentaires par les EOR et le CRTFE de Fortuna. Nos TSF en exploitation sont soit des installations de barrage de résidus miniers construites en aval et entièrement recouvertes d'une membrane en polyéthylène haute densité (PEHD), soit des installations de résidus miniers secs recouvertes d'une membrane.

Enfin, le **Tableau 16** présente l'évolution du tonnage total de résidus miniers produits et du pourcentage recyclé.

Tableau 16 : Poids total des résidus miniers produits et pourcentage recyclé

Année	Total des déchets de résidus miniers générés (tonnes)	Recyclé sous forme de matériaux de remplissage des mines souterraines (pourcentage)
2020	1 357 774	35 %
2021 ¹⁴	1 998 180	26 %
2022	2 026 354	25 %
2023 ¹⁵	2 289 426	21 %
2024	3 211 253	13 %

¹⁴ Augmentation du total des déchets de résidus en 2021 en raison de l'acquisition de Roxgold et de l'incorporation de la mine Yaramoko.

¹⁵ Augmentation en 2023 en raison du démarrage de la production en mai dans notre nouvelle mine Séguéla.

Tableau 17 : Tableau de l'installation de stockage des résidus miniers

Nom de l'établissement	Emplacement	Statut de propriété	Status opérationnelle	Méthode d'construction	Capacité de stockage maximale autorisée (Mt) ¹⁶	Quantité actuelle des résidus miniers stockés à la fin de 2024 (Mt)	Classification des conséquences ¹⁷	Date de l'examen technique indépendant le plus récent	Date de l'examen technique d'entreprise le plus récent	Conclusions matérielles	Mesures d'atténuation	Spécifique au site (EPRP)	Examens du site d'eor	Remblai souterrain de résidus miniers	Hauteur actuelle de tsf/ hauteur maximale autorisée (m)
Dépôt de résidus miniers n°3	Mine Caylloma, Arequipa, Pérou	Minera Bateas SAC	Actif	En aval	4,33	2,76	Haut	T3, 2024	T3, 2024	Non	s.o.	Oui	Oui	Oui, 40 %	24 / 30
Dépôt de résidus miniers n°2 ¹⁸	Mine Caylloma, Arequipa, Pérou	Minera Bateas SAC	Inactif (partiellement fermé)	En amont	2,91	2,72	Très haut	T3, 2024	T3, 2024	Non	s.o.	Oui	Oui	s.o.	40 / 40
Dépôt de résidus miniers n°1 ¹⁹	Mine Caylloma, Arequipa, Pérou	Minera Bateas SAC	Fermé	En amont	0,09	0,09	Important	T3, 2024	T3, 2024	Non	s.o.	Oui	Oui	s.o.	5 / 5
Installation de stockage des résidus miniers ²⁰	Mine San José, Oaxaca, Mexique	Compañía Minera Cuzcatlán	partiellement fermé	En aval	3,10	2,83	Haut	T2, 2024	T2, 2024	Non	s.o.	Oui	Oui	s.o.	44 / 46
Installation d'empilage à sec	Mine San José, Oaxaca, Mexique	Compañía Minera Cuzcatlán	Actif	Autres : Terrils secs, pas de confinement, compactage sur place	7,67	6,6	Bas	T2, 2024	T2, 2024	Non	s.o.	Oui	Oui	Oui, ~30 %	41 / 50
Dépôt sec Taviche n°1 ²¹	Mine San José, Oaxaca, Mexique	Compañía Minera Cuzcatlán	Fermé	En amont	0,14	0,14	Bas	T2, 2024	T2, 2024	Non	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	8 / 8
Dépôt sec Taviche n°2 ²¹	Mine San José, Oaxaca, Mexique	Compañía Minera Cuzcatlán	Inactif (partiellement fermé)	En amont	0,02	0,02	Bas	T2, 2024	T2, 2024	Non	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6 / 6
Dépôt sec Taviche n°3 ²¹	Mine San José, Oaxaca, Mexique	Compañía Minera Cuzcatlán	partiellement fermé	En amont	0,01	0,01	Bas	T2, 2024	T2, 2024	Non	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7 / 7
Installation de stockage des résidus miniers	Mine Yaramoko, Balé, Burkina Faso	Roxgold Sanu SA	Actif	En aval	4,58	3,82	Très haut	T2, 2024	T2, 2024	Non	s.o.	Oui	Oui	Non	19 / 22
Installation de stockage des résidus miniers	Mine Séguéla, Worodougou, Côte d'Ivoire	Roxgold Sango SA	Actif	En aval	13,00	2,38	Très haut	T2, 2024	T2, 2024	Non	s.o.	Oui	Oui et supervision de la construction à temps plein, augmentation de la phase 2	s.o.	29 / 41

¹⁶ Nous avons mis à jour ces données pour qu'elles soient divulguées en tonnes afin d'améliorer l'alignement avec la norme SASB Metals & Mining. Dans le rapport de développement durable 2021, certaines de ces données étaient publiées en mètres cubes.¹⁷ Selon la définition de la Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus miniers de l'annexe 2 (analyses de rupture de barrage effectuées par les ingénieurs de référence (EOR, pour son acronyme en anglais)).¹⁸ Cette installation est utilisée comme zone de transit pour le cyclonage des résidus miniers en vue du remblai de la mine souterraine jusqu'à la mise en service d'une nouvelle station de cyclonage en 2025.¹⁹ Cette installation a été acquise par la compagnie en 2005 et était exploitée par d'autres avant cette date. Elle a été fermée au moment de l'acquisition.²⁰ Cette installation est utilisée pour le stockage temporaire de l'eau car le site minier dispose d'un circuit d'eau fermé. Aucun résidu n'a été déversé dans l'installation depuis 2016.²¹ Dépôts de résidus miniers secs anciens qui existaient sur la concession minière avant qu'elle ne soit acquise par Minera Cuzcatlán. Ils sont situés à environ 12 km à l'est de la mine San José au Mexique.



Perspectives pour 2025

En 2025, nous poursuivrons notre mise en œuvre proactive des directives de GISTM et de la gestion sûre des résidus miniers en entreprenant ce qui suit :

- Faire progresser le plan de mise en œuvre des aspects de GISTM liés à la gouvernance, tels que décrits dans le thème IV.
- Faire progresser le plan de mise en œuvre du thème III de GISTM sur la conception, la construction, l'exploitation et le suivi de tous les TSF appartenant à la compagnie.
- L'ITRB continuera à assurer une surveillance indépendante par des tiers et à participer à des réunions d'examen annuelles formelles avec les EOR, les RTFE, les CRTFE et l'AE.
- Compléter le DSR pour l'ensemble de nos opérations.
- Poursuivre la mise en œuvre des normes techniques et sociales des TSF de Fortuna et des exigences GISTM connexes, en particulier en ce qui concerne la réduction de la classification des conséquences des TSF à un niveau de risque aussi bas que raisonnablement possible (ALARP) et les plans de « fermeture sûre » pour les TSF proches de la fin de leur cycle de vie.



Éthique et transparence des affaires

Pourquoi cela est-il important ?

L'exploitation minière se déroule dans un environnement complexe dans lequel les compagnies doivent travailler avec les gouvernements et les autorités locales pour accéder aux réserves minérales, obtenir des permis et se conformer aux exigences réglementaires. Une éthique des affaires rigoureuse, des pratiques anticorruption et la transparence sont essentielles pour réduire les risques réglementaires, les coûts des litiges et les atteintes à la réputation qui peuvent nuire à la confiance des investisseurs, des employés et des communautés, ainsi qu'à l'accès au capital et au cours des actions. Les pratiques minières éthiques offrent des avantages concurrentiels en renforçant la confiance des parties prenantes, l'efficacité opérationnelle, l'attraction et la rétention des talents, autant d'éléments qui contribuent à notre performance financière à long terme. En outre, ces pratiques contribuent à faire en sorte que les économies et les communautés locales bénéficient de l'exploitation de leurs ressources naturelles.



Notre approche

Notre approche de l'éthique et de la transparence des affaires consiste à respecter les lois anti-corruption des pays dans lesquels nous opérons et à déclarer les paiements effectués aux gouvernements des pays dans lesquels nous opérons en vertu de la Loi canadienne sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (ESTMA). Notre déclaration ESTMA peut être consultée dans la section Bibliothèque de notre site web. En tant que compagnie canadienne dont les actions sont cotées aux bourses de Toronto et de New York, nous devons également nous conformer aux réglementations et exigences strictes des marchés boursiers visant à protéger les investisseurs et à maintenir l'intégrité des marchés. Aucune de nos mines ni aucun de nos projets d'exploration ne sont situés dans des pays identifiés comme présentant un risque élevé de corruption (voir **tableau 17**). Nous sommes soumis à des lois qui imposent des sanctions aux compagnies et aux particuliers pour corruption, notamment la loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers (CFPOA) et la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA).

Tableau 17 : Classement des pays producteurs selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International (classement sur 180 pays)

Lieu de production	Classement
Pérou (Caylloma)	127
Mexique (San José)	140
Côte d'Ivoire (Séguéla)	69
Argentine (Lindero)	99
Burkina Faso (Yaramoko)	82

Aucune de nos productions n'est réalisée dans des pays classés parmi les 20 derniers de l'Indice de Perception de la Corruption 2024.

Le comportement éthique et responsable de nos administrateurs et de nos employés constitue la base d'une gestion efficace de tous les aspects de notre activité, comme décrit ci-dessous.

Code d'éthique

Tous les employés reçoivent une copie de notre Code d'éthique et doivent certifier qu'ils l'ont lu et qu'ils s'y conformeront lors de leur embauche. Chaque année, les employés suivent un cours d'apprentissage en ligne sur le code et sont testés pour recevoir un certificat de conformité.

Tout employé qui a connaissance d'une violation du code ou qui la soupçonne doit la signaler par l'intermédiaire de notre canal de dénonciation. Les rapports sont strictement confidentiels et les représailles contre les dénonciateurs ne sont pas tolérées.



Pour plus de détails sur le canal et la procédure de dénonciation, voir [page 51](#).

Si une plainte pour violation du Code est déposée, le responsable de la conformité en informe le président du comité d'audit. Le chef de la conformité mène une enquête sur la plainte et en communique les résultats directement au comité d'audit. Le chef de la conformité et le comité d'audit peuvent demander un avis externe si nécessaire. Les cas sont signalés au conseil d'administration par l'intermédiaire du comité d'audit.

Nous veillons à ce que les pratiques éthiques soient respectées tout au long de notre chaîne de valeur. Notre Code d'éthique des fournisseurs définit les attentes des contractuels, des fournisseurs et des autres parties avec lesquelles nous entretenons des relations commerciales.

Politique de lutte contre la corruption

Notre Politique de lutte contre la corruption aborde une série de questions essentielles, notamment les pots-de-vin, la corruption, le blanchiment d'argent, les paiements de facilitation, les cadeaux et les contributions communautaires et politiques. Tous les directeurs et employés sont formés à la lutte contre la corruption dans le cadre de la formation annuelle à l'éthique, et une copie de la politique de lutte contre la corruption est fournie à tous les nouveaux employés, partenaires, agents, consultants et autres parties contractantes qui interagissent avec des représentants du gouvernement en notre nom. Nous organisons des formations spécialisées sur cette politique à l'intention de la direction et des employés ciblés. Ces derniers doivent certifier chaque année qu'ils se sont conformés à la Politique de lutte contre la corruption et qu'ils n'ont pas connaissance de violations potentielles de la part d'autres personnes. Les employés qui ont connaissance d'une violation potentielle de la politique doivent la signaler dès que possible à leur supérieur hiérarchique, au chef de la conformité ou de manière anonyme par l'intermédiaire du canal de dénonciation, dès que possible.

Un superviseur ou un directeur qui reçoit un rapport doit immédiatement communiquer l'information au chef de la conformité par l'intermédiaire du canal de dénonciation. Le chef de la conformité doit signaler toutes les violations potentielles de la politique ou des lois anti-corruption applicables au président du comité d'audit. Le comité d'audit, en consultation avec le chef de la conformité, détermine la manière d'enquêter sur le rapport et veille à ce qu'il y ait un suivi approprié jusqu'à ce que la question ait été résolue de manière satisfaisante. Le chef de la conformité dirige l'enquête et rend compte directement au comité d'audit. Le CCO et le comité d'audit peuvent demander un avis externe si nécessaire. Les cas sont signalés au conseil d'administration par l'intermédiaire du comité d'audit.

Chaque année, le chef de la conformité demande aux responsables de la conformité des filiales, aux directeurs et aux responsables financiers et administratifs de confirmer l'efficacité de la politique.

Canal et procédure de dénonciation

Nous disposons d'un canal de dénonciation (**Figure 19**) pour les questions et les plaintes des employés et des autres parties prenantes concernant des violations potentielles de nos politiques d'entreprise, y compris le code de conduite et d'éthique des affaires et la politique de lutte contre la corruption. Les signalements peuvent être faits en personne auprès d'un superviseur/directeur, par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique d'urgence ouverte 24 heures sur 24 ou sur le site web du canal. Le canal est présenté aux employés au cours du processus d'intégration et est mis en évidence lors de la formation annuelle au code d'éthique et de conduite des affaires.

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés audités, des audits externes annuels sont réalisés par des cabinets comptables de renommée internationale. Ces audits vérifient également que le canal de dénonciation est actif et fonctionne correctement.

Transparence

Notre politique de lutte contre la corruption interdit à la compagnie d'apporter des contributions politiques en toutes circonstances, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de tiers.

Si nous entreprenons des activités qui pourraient être considérées comme du lobbying, nous vérifions que ces activités sont conformes au code de conduite et d'éthique des affaires, à la politique de lutte contre la corruption et aux réglementations des juridictions dans lesquelles nous opérons. Nous sommes transparents en ce qui concerne nos dépenses auprès d'associations sectorielles susceptibles d'entreprendre des actions de défense des politiques publiques.

En vertu de la législation canadienne ESTMA, nous sommes tenus de déclarer nos paiements à tous les niveaux de gouvernement au Canada, au Pérou, au Mexique, en Argentine, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Nous déposons les **rapports ESTMA** auprès de Ressources naturelles Canada (RNCan) et les publions sur notre site web.

Figure 19 : Canal de dénonciation

 En personne Communication au superviseur ou au directeur, au chef de la conformité ou aux responsables nationaux et régionaux de la conformité (DCO)	 Téléphone
 Site web http://fortuna.ethicspoint.com ²² www.clearviewconnects.com	 Canada : 1-855-384-9882
	 Pérou: 0800-52116
	 Argentine : 0-800-444-5616
	 Burkina Faso : 25-30-09-91
	 Mexique : 001-800-840-7907
	 Côte d'Ivoire : 05-667-70947

22 Le site web permet de déposer des plaintes de manière anonyme. Ces plaintes doivent contenir suffisamment de détails et d'informations pour que l'événement puisse faire l'objet d'une enquête appropriée et que le grief soit résolu.



Impôt

L'approche de Fortuna en matière de planification fiscale et de prix de transfert est fondée sur le respect des lois et des pratiques des pays dans lesquels elle opère. Dans ses relations avec les autorités, la compagnie fait preuve d'ouverture et d'intégrité, en évitant toute planification fiscale artificielle ou inventée. Nous veillons à payer le montant exact de l'impôt et déclarons de manière transparente tous les paiements, en demandant conseil à des experts fiscaux externes lorsque la réglementation n'est pas claire. Nous ne pratiquons pas de planification fiscale agressive.

Dans les transactions intragroupe, Fortuna applique le principe de pleine concurrence, la norme internationale de prix de transfert convenue par les pays membres de l'OCDE, garantissant que les prix reflètent des transactions comparables entre des parties non liées. Notre politique de transfert, qui est vérifiée chaque année par des experts tiers, n'est pas rendue publique. Tout en s'engageant à fonctionner de manière efficace et compétitive pour les actionnaires, les employés et les partenaires commerciaux, Fortuna évite les arrangements dont l'objectif principal est l'évasion fiscale.

La compagnie possède six filiales indirectes domiciliées dans des juridictions à faible taux d'imposition, communément appelées « paradis fiscaux ». Ces structures ont été héritées dans le cadre de l'acquisition de nos actifs miniers. Étant donné que nous ne nous engageons pas dans des stratégies fiscales visant à éroder l'assiette fiscale de nos filiales ou à détourner les bénéfices vers des juridictions à faible taux d'imposition et que nous n'en faisons pas la promotion, nous avons dénoué l'une des structures en novembre 2018. En outre, la direction de Fortuna évalue la possibilité de dénouer d'autres entités offshore.

Aucune de nos activités ne bénéficie d'une aide financière gouvernementale de quelque nature que ce soit, sous la forme de subventions ou d'allégements fiscaux, à l'exception des accords de stabilité fiscale conclus en Argentine pour promouvoir les investissements étrangers. Dans ce cas, nous avons un accord de stabilité de 30 ans, expirant en 2043, qui était en place lorsque nous avons acquis la compagnie qui détenait la propriété de Lindero. Cet accord prévoit que le taux de l'impôt sur le revenu à payer ne dépassera pas 35 %, ainsi que des dispositions spécifiques concernant la double déduction de certaines dépenses, les investissements en capital et les reports de pertes fiscales.

Engagements et objectifs

Le [Code de conduite et d'éthique des affaires](#) et la [Politique de lutte contre la corruption](#) de Fortuna fournissent une liste complète de nos engagements en matière d'éthique et de transparence des affaires.

Notre objectif est de n'enregistrer aucun cas de corruption.

Notre performance



0

Aucune contribution politique : Conformément à notre politique, nous n'avons versé aucune contribution d'entreprise à des politiciens, à des partis politiques ou à des candidats à des fonctions publiques en 2024.

Aucun cas significatif de corruption n'a été enregistré.



Mine Séguéla



Perspectives pour 2025

Nous continuerons à fonder notre activité sur le comportement éthique et responsable de nos directeurs et de nos employés et à surveiller le paysage réglementaire pour garantir la conformité.

Fermeture de la mine

Pourquoi cela est-il important ?

Un processus de fermeture bien exécuté est essentiel pour garantir la conformité réglementaire, minimiser les impacts environnementaux et sociaux et réduire les responsabilités financières. Il permet également aux compagnies minières de conserver leur réputation d'entreprises citoyennes responsables. Des stratégies de fermeture complètes permettent aux compagnies d'identifier et de traiter les risques potentiels de manière proactive, en atténuant les impacts sociaux et environnementaux négatifs associés à la fin des opérations minières.

Dans de nombreuses juridictions, des lois et des règlements stricts régissent la planification et l'exécution des activités de fermeture des mines. Le non-respect de ces lois peut entraîner des amendes, des poursuites judiciaires et des atteintes à la réputation, d'où l'importance de s'y conformer. Une conception et une planification réfléchies de la fermeture garantissent que des fonds suffisants sont alloués, ce qui permet de réduire efficacement les responsabilités et les risques financiers.

En outre, la planification de la fermeture des mines témoigne d'un engagement fort en faveur de la gestion sociale et environnementale. Cette approche renforce la réputation des compagnies minières, consolide leur licence sociale d'exploitation et soutient leur capacité à financer et à obtenir des permis pour de futurs projets. Un processus de fermeture bien planifié est donc essentiel pour atteindre le développement durable à long terme et l'excellence opérationnelle dans l'industrie minière.

Notre approche

Notre approche de la fermeture des mines met l'accent sur l'importance de concevoir des plans de fermeture dès les premières étapes du développement minier. En identifiant et en gérant de manière proactive les risques et les opportunités liés à la fermeture dès le départ, nous nous assurons que la fermeture est techniquement et financièrement pleinement intégrée dans le cycle de vie de la mine et qu'elle est mise en œuvre avec succès au stade de la fermeture. L'approche comprend également une évaluation régulière de nos obligations financières légales (obligations de mise hors service des actifs ou OMSA) liées à la fermeture et à la remise en état des actifs de nos sites miniers, en tenant compte des perturbations tangibles actuelles. Cela nous permet de nous assurer de notre capacité financière à fermer une mine à tout moment si nécessaire. Les dispositions relatives à la fermeture et à la remise en état sont présentées dans nos rapports financiers et nos rapports sur le développement durable.

Les principes généraux qui guident la fermeture des mines dans toutes les phases du cycle de vie sont les suivants :



Santé et sécurité : Nous ne tolérons pas les actes ou les conditions dangereux.



Stabilité environnementale : Nous assurons une stabilité globale après fermeture, y compris les aspects physiques, chimiques et écologiques, compatible avec l'utilisation prévue des terres.



Résilience économique et acceptation sociale : Nous impliquons les principales parties prenantes et assurons une transition en douceur vers un environnement socio-économique autonome, dans le respect des valeurs locales.



Conformité : Nous respectons les réglementations locales, les obligations contractuelles, les engagements sociaux et les politiques internes, afin d'éviter tout problème juridique futur.



Rapport coût-efficacité : Nous exécutons les activités de fermeture de manière efficace, en utilisant les ressources à bon escient afin de respecter les seuils de risque fixés par la FMC.

Ces principes définissent la manière dont les processus de fermeture des mines doivent être exécutés et servent de base à l'élaboration de plans de fermeture spécifiques pour chacune de nos mines.

Engagements et objectifs

Nous nous engageons à mettre en œuvre notre approche de la fermeture des mines en développant et en appliquant des pratiques et des systèmes de gestion solides. Ceux-ci sont conçus pour atteindre des objectifs clés, notamment un processus de fermeture sans incident, une stabilité environnementale après la fermeture, une conformité juridique totale et, dans la mesure du possible, une transition sociale et économique positive. En outre, nous nous efforçons de créer un héritage durable et positif grâce à une utilisation durable des terres après la fermeture.

Pour rendre notre approche opérationnelle, nous visons à :

1

Élaborer un plan de fermeture conceptuel pour chaque mine avant son exploitation et mettre à jour ce plan pendant la durée de vie de la mine, jusqu'à ce qu'un plan de fermeture détaillé soit élaboré avant la fermeture effective de la mine.

2

Fournir des informations claires sur le calendrier de fermeture de la mine et sur les obligations financières légales en la matière.

3

Veiller au renforcement des capacités de notre personnel.

4

Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle norme d'entreprise pour la fermeture de la mine afin de soutenir la conception et la fermeture opérationnelle de la mine.



Notre Performance

Toutes les mines en exploitation disposent d'un plan de fermeture à jour fondé sur la réglementation locale et les règles relatives aux obligations de mise hors service d'immobilisations. Après avoir pris en compte l'application des règles relatives aux obligations de mise hors service d'immobilisations à des fins comptables, au 31 décembre 2024, la compagnie estime la valeur des coûts de remise en état de ses cinq mines en exploitation à un total d'environ 75 337 millions de dollars US sur la durée de vie des mines, comme indiqué dans le **Tableau 18** ci-dessous. La plupart des dépenses doivent être engagées à la fin de la production, comme décrit dans la note 15 des **États financiers de 2024**. La compagnie prévoit d'engager des coûts de remise en état progressifs tout au long de la durée de vie de ses mines.

Tableau 18 : Provisions financières légales pour la fermeture de la mine en 2024 (en millions d'USD)

Type de fonds	Mine de Caylloma	Mine de San José	Mine de Lindero	Mine de Yaramoko	Mine de Séguéla
Provisions financières OMSA	15,35	14,67	15,47	14,72	15,11

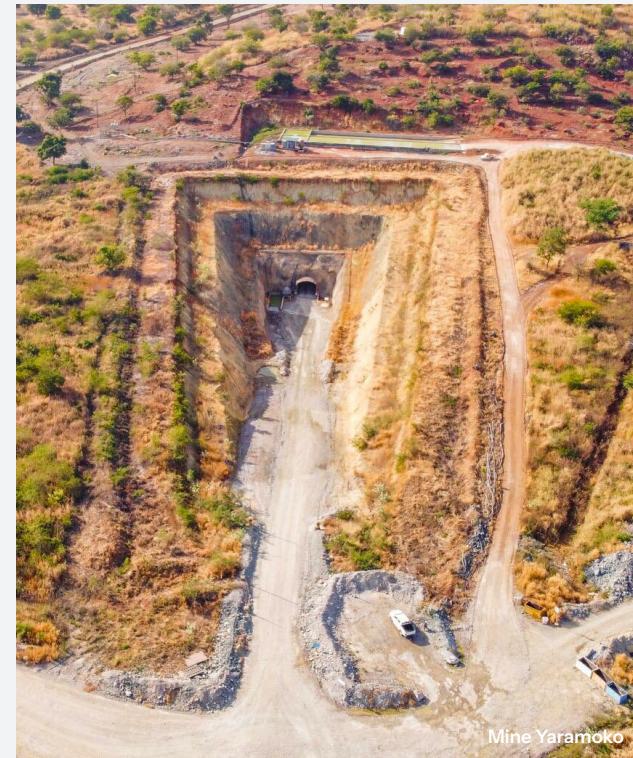
Sur la base des projections actuelles relatives à la durée de vie des mines (LOM) pour nos opérations, et compte tenu des activités d'exploration en cours de Brownfield, le calendrier prévisionnel de fermeture de nos mines en production est présenté dans le **Tableau 19**.

Tableau 19 : Calendrier prévisionnel de fermeture de la mine

Étape du cycle de vie de la mine	Mine de Caylloma	Mine de San José	Mine de Lindero	Mine de Yaramoko	Mine de Séguéla
Étape de production	Jusqu'en 2028	Jusqu'en 2024	Jusqu'en 2034	Jusqu'en 2026	Jusqu'en 2031
Étape de fermeture	2028-2031	2025-2028	2035-2040	2026-2027	2031-2033
Étape après la fermeture (entretien et surveillance)	2031-2036	2028-2032	2040-2044	2027-2037	2033-2038

En 2024, nous avons élaboré une norme de gestion de la fermeture des mines pour assurer la surveillance des pratiques des filiales et soutenir la mise en œuvre des normes industrielles actuelles.

En outre, nous avons préparé un plan de fermeture plus détaillé pour la mine de San José, dont la fermeture progressive était prévue pour 2025, et nous avons commencé à planifier la fermeture de la mine Yaramoko, prévue pour 2026.



Perspectives pour 2025²³

En 2025, nous prévoyons de :

- Élaborer un plan de fermeture détaillé pour la mine Yaramoko.
- Commencer l'évaluation de nos pratiques actuelles de fermeture des mines par rapport à notre nouvelle norme d'entreprise.
- Finaliser le système de gestion des données pour contrôler nos pratiques de fermeture des mines.

²³ En avril 2025, pendant l'élaboration de ce rapport, Fortuna a annoncé qu'elle avait conclu un accord définitif d'achat d'actions pour vendre sa participation dans Roxgold Sanu SA, et que la vente de sa participation de 100 % dans Compañía Minera Cuzcatlán avait été menée à bien.

Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones

Pourquoi cela est-il important ?

La sécurité, les droits de l'homme et les droits des peuples autochtones sont essentiels dans l'industrie minière en raison de son potentiel à avoir un impact significatif sur les communautés et les environnements lorsqu'elle n'est pas gérée correctement. L'emploi de personnel de sécurité pour protéger les biens et les travailleurs peut involontairement créer des tensions ou conduire à des conflits, ce qui souligne l'importance de la sauvegarde des droits de l'homme dans toutes les pratiques. Une mauvaise gestion de ces questions risque d'entraîner des perturbations opérationnelles, des poursuites judiciaires et des atteintes à la réputation.

La reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones sont particulièrement essentiels lorsque les opérations minières se déroulent sur leurs terres ancestrales ou à proximité. La garantie d'un consentement libre, préalable et éclairé, ainsi qu'un engagement significatif, contribuent à instaurer la confiance et à réduire l'opposition. Elle témoigne d'un engagement en faveur d'une gouvernance éthique et de la responsabilité.

Le fait d'aborder ces considérations de manière proactive renforce la licence sociale d'exploitation de l'industrie. Des stratégies efficaces en matière de droits de l'homme et des pratiques de sécurité permettent non seulement de protéger les personnes, mais aussi de jeter les bases d'une exploitation durable. En outre, la promotion de partenariats avec les communautés et les peuples autochtones garantit que l'exploitation minière contribue positivement à leur développement socio-économique tout en atténuant les risques associés aux dommages environnementaux ou culturels. En fin de compte, ces pratiques protègent à la fois l'intégrité de la compagnie et le bien-être des personnes touchées par ses activités.



Notre approche

Notre approche des droits de l'homme est proactive et globale, guidée par notre [Politique des droits de l'homme](#) et les principaux cadres internationaux, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

Nos procédures de diligence raisonnable sont conçues pour prévenir les violations potentielles des droits de l'homme dans le cadre de nos activités et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous procémons notamment à des audits afin d'identifier les problèmes réels ou potentiels en matière de droits de l'homme. Lorsque des lacunes ou des domaines d'amélioration sont identifiés, des mesures correctives sont mises en œuvre et enregistrées dans notre système de gestion, tant au niveau des filiales qu'au niveau de l'entreprise. Cette attitude proactive nous permet d'éviter les perturbations opérationnelles, de réduire les coûts potentiels liés aux règlements ou aux paiements d'indemnités, et de protéger nos actifs dans les zones sensibles.

Un élément clé de notre approche est la sensibilisation et la formation régulières de nos effectifs, y compris la formation annuelle obligatoire sur notre politique en matière de droits de l'homme. Nous nous assurons ainsi que nos employés comprennent leurs responsabilités et contribuent activement au respect des droits de l'homme dans l'ensemble de nos activités. Une autre pierre angulaire de notre approche est notre mécanisme opérationnel de règlement des griefs, applicable à toutes les filiales. Ce mécanisme a été conçu en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi qu'avec les bonnes pratiques du secteur. La gestion des griefs joue un rôle important en nous aidant à maintenir notre licence sociale d'exploitation.



Pour plus d'informations, voir la section [Relations communautaires](#).

Respecter les droits des peuples autochtones

Dès la première phase de développement de la mine, nous évaluons nos activités prévues afin de déterminer si elles peuvent avoir un impact sur les terres et/ou les droits des populations autochtones. Lorsque nous opérons sur des territoires autochtones ou à proximité, nous élaborons des plans spécifiques pour garantir la conformité et améliorer les relations avec les populations autochtones. En particulier :

- **Amérique latine** : La Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (OIT 169) a été ratifiée par la plupart des pays d'Amérique latine, notamment le Mexique, le Pérou et l'Argentine, qui ont tous également approuvé la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.
- **Pérou** : À Caylloma (Bateas), la communauté de Santa Rosa pourrait éventuellement être reconnue comme autochtone par le ministère péruvien de la culture à l'avenir. Notre approche de l'engagement avec cette communauté consiste à maintenir une communication permanente sur toute nouvelle activité dans la région, en respectant les règles de consultation du gouvernement et les lignes directrices de l'OIT 169.
- **Mexique** : En vertu de la loi mexicaine, les municipalités entourant San José (Cuzcatlán) et dotées de systèmes de gouvernance coutumiers sont reconnues par les autorités comme étant indigènes. Toutefois, le Mexique n'a pas encore établi de cadre juridique ou de réglementation pour guider le processus de consultation. Par conséquent, Fortuna s'efforce de s'engager avec les gouvernements locaux et les communautés indigènes en l'absence de procédures de consultation prescrites par l'OIT 169.
- **Argentine** : Linder (Mansfield) est situé à 75 kilomètres de la communauté la plus proche, Tolar Grande, dont la plupart des habitants sont membres de la communauté indigène Kolla, officiellement reconnue. Nous avons signé un accord avec la communauté Kolla, conformément à la convention 169 de l'OIT. Cet accord établit le cadre dans lequel nos activités d'investissement social sont mises en œuvre et comprend un engagement à fournir un financement au fonds renouvelable de la communauté Kolla pour les micro-entrepreneurs.
- **Afrique de l'Ouest** : Il n'y a pas de communautés autochtones identifiées dans les régions où nous opérons dans les pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Personnel de sécurité et formation

Chez Fortuna, nous comprenons qu'une gestion efficace de notre personnel de sécurité est essentielle pour prévenir les conflits communautaires et respecter les normes en matière de droits de l'homme. Toutes nos mines disposent d'un personnel de sécurité, dont certains sont employés directement par la compagnie, tandis que d'autres sont sous-traités à des entreprises de sécurité publiques et privées externes. Les fournisseurs de sécurité sous contrat sont tenus de reconnaître et de respecter la politique de Fortuna en matière de droits de l'homme, le **Code de conduite et d'éthique des affaires** et le **Code de conduite et d'éthique des fournisseurs**.

L'ensemble du personnel de sécurité privé, interne et externe, reçoit une formation aux droits de l'homme conforme aux réglementations locales et/ou aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

C'est au Burkina Faso que Fortuna est le plus exposé aux risques de sécurité, car la situation dans ce pays est considérée comme instable. C'est pourquoi la mine Yaramoko a mis en place un solide système de gestion de la sécurité. Ce système de gestion de la sécurité fait l'objet d'une évaluation permanente afin de garantir la sécurité de nos employés et des communautés locales.



Engagements et objectifs

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme, y compris les droits des peuples autochtones, et à appliquer les meilleures pratiques en matière de sécurité dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons également à respecter et à protéger les coutumes, les traditions et les droits des communautés locales. Nos engagements sont étayés par les politiques suivantes :



[Politique de relations communautaires](#) ; [Politique des droits de l'homme](#) ; [Code de conduite et d'éthique des affaires](#) ; [Code de conduite et d'éthique des fournisseurs](#) ; [Politique de diversité, d'équité et d'inclusion](#).

Notre objectif est de n'enregistrer aucun cas de violation des droits de l'homme lié à la discrimination, à la liberté d'association, au travail des enfants ou au travail forcé impliquant nos employés ou nos sous-traitants, et d'agir en faveur de nos communautés.

Notre performance

En 2024, nous avons enregistré les résultats suivants :

- Aucun cas enregistré de violation des droits de l'homme liée à la discrimination, à la liberté d'association, au travail des enfants ou au travail forcé impliquant nos employés ou nos contractuels et aux actions envers nos communautés (**Tableau 20**).
- 100 % de notre personnel de sécurité interne et 82 % de notre²⁴ personnel de sécurité externe ont reçu une formation sur les droits de l'homme.
- 100 % de nos employés ont reçu une formation sur les droits de l'homme.

Tableau 20 : Cas enregistrés de violations des droits de l'homme

	2020	2021	2022	2023	2024
Cas enregistrés de violations des droits de l'homme liées à la discrimination	0	0	0	0	0
Cas enregistrés de violations des droits de l'homme liés à la liberté d'association et à la négociation collective	0	0	0	0	0
Cas enregistrés de violations des droits de l'homme liées au travail des enfants	0	0	0	0	0
Cas enregistrés de violations des droits de l'homme liées au travail forcé	0	0	0	0	0
Cas enregistrés de violations des droits de l'homme liées aux droits des peuples autochtones	0	0	0	0	0

En 2024, nous avons rendu compte au comité de développement durable et au comité d'entreprise HSSEC des progrès réalisés dans l'amélioration continue de notre système de gestion des droits de l'homme. Nous avons mis à jour notre norme de gestion des griefs des parties prenantes externes et réalisé un audit de toutes nos filiales en fonction de cette norme. Nous avons également commencé à élaborer une norme d'entreprise en matière de droits de l'homme, qui devrait être finalisée en 2025.

Le 29 mai 2024, nous avons déposé et publié notre premier rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le « rapport »). Le Rapport, préparé conformément à la législation canadienne, identifie la structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement de la Compagnie, les mesures prises par la Compagnie pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement, et décrit certaines des politiques et des processus que la Compagnie a mis en place pour réduire ces risques.



[Le rapport](#) est disponible sur notre site web.



Mine Séguéla



Perspectives pour 2025

En 2025, nous poursuivrons notre approche proactive de la sécurité, des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones. Nous nous efforcerons d'améliorer en permanence nos systèmes de gestion. Fortuna prévoit de :

- Continuer à surveiller les problèmes potentiels en matière de droits de l'homme, mettre en œuvre des plans d'action le cas échéant et rendre compte de ces problèmes au comité du développement durable et au comité d'entreprise HSSEC afin d'assurer une surveillance adéquate.
- Surveiller le paysage réglementaire et les tendances liées à ce sujet afin de s'assurer que nos pratiques sont actuelles et alignées sur les meilleures pratiques.
- Veiller à ce que nous rendions compte en temps utile des questions relatives aux droits de l'homme dans le respect des obligations applicables en matière d'information du public, notamment conformément à la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement promulguée au Canada.

²⁴ Fournisseurs, contractuels privés.

Déchets et matières dangereuses

Pourquoi cela est-il important ?

En général, les activités minières utilisent des matières dangereuses et génèrent des déchets dangereux et non dangereux. Une gestion efficace des déchets et des matières dangereuses est essentielle pour protéger la santé des travailleurs et des communautés, préserver l'environnement et se conformer à des réglementations strictes. Elle permet également de minimiser les perturbations opérationnelles et d'éviter les mesures d'application, les responsabilités et les pénalités, ainsi que les coûts de remise en état associés à la non-conformité.



Notre approche

Notre approche de la gestion des déchets est guidée par le système de gestion ISO 14001 et par une évaluation de nos activités basée sur les risques. En fonction des risques identifiés, nous mettons en œuvre des normes, des programmes, des procédures et des contrôles afin d'atténuer efficacement les risques. Les outils clés que nous avons développés pour gérer les déchets et les matières dangereuses comprennent nos plans de gestion des déchets et des initiatives ciblées sur la gestion des matières dangereuses.

Les principales sources de déchets dangereux comprennent les matières dangereuses générées par les activités industrielles, opérationnelles et de maintenance de la mine, à l'exclusion des déchets minéraux tels que les résidus miniers, les stériles miniers et autres sous-produits miniers. Dans notre rapport, les déchets dangereux sont présentés séparément, les déchets minéraux étant suivis au moyen d'indicateurs spécifiques.

Les déchets dangereux comprennent les hydrocarbures (par exemple, les huiles usées, les graisses et les chiffons gras), les déchets chimiques et les déchets électriques ou électroniques. Dans cette catégorie, on entend par « déchets dangereux recyclés » les matériaux qui subissent un traitement, une récupération ou une réutilisation afin de prolonger leur cycle de vie et de minimiser l'impact sur l'environnement. Il s'agit par exemple d'huiles de cuisson usagées provenant des cuisines, d'huiles ou de graisses usagées provenant des ateliers, de pièces mécaniques contaminées et d'huiles ou d'émulsions réutilisées provenant de processus industriels. Les déchets non dangereux, quant à eux, se composent principalement de matières organiques, de plastiques, de cartons, de bois et de ferraille.

Gestion des matières dangereuses

Compte tenu de l'impact potentiel sur l'environnement, la santé et la sécurité de nos employés, de nos contractuels et des communautés, la gestion des matières dangereuses est obligatoire pour nos filiales. Les filiales mettent en œuvre des plans et des procédures de gestion opérationnelle conformes aux réglementations locales et nationales. Au niveau des filiales, les activités de gestion des matières dangereuses comprennent :

- **Certification ou enregistrement des entreprises spécialisées :** Veiller à ce que les entreprises chargées de l'élimination des déchets dangereux soient certifiées ou enregistrées pour répondre aux normes requises.

- **Gestion des matières dangereuses :** L'acquisition, le transport, le stockage, l'utilisation et l'élimination des matières dangereuses sont planifiés, contrôlés et gérés par le biais d'un système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SSE). Ces systèmes comprennent l'analyse des risques, la communication des risques par le biais d'une signalisation dans les zones de stockage et sur les unités de transport, de tableaux d'affichage et de fiches de données de sécurité (FDS), d'inspections, d'audits et de formations.
- **Plans d'intervention d'urgence :** Élaboration de plans d'intervention d'urgence comprenant des procédures de gestion des déversements de matières et de déchets dangereux, de communication avec les parties prenantes et d'autres mesures d'atténuation ou de restauration.
- **Transport de matières dangereuses :** Gestion du transport de matières dangereuses par le biais de spécifications de circulation internes au site, de restrictions de vitesse et/ou de systèmes de surveillance par satellite GPS. Les transporteurs doivent détenir les autorisations nécessaires.
- **Programme de gestion du cyanure :** L'utilisation d'un programme spécialisé sur le cyanure qui garantit un approvisionnement responsable, un transport sécurisé, un stockage adapté, une manipulation sûre et une utilisation et une élimination appropriées du cyanure dans nos exploitations telles que les mines Séguéla, Yaramoko, Lindero et Caylloma. Le programme se concentre également sur la protection de nos employés, de l'environnement et des communautés avoisinantes. Des audits et des procédures opérationnelles standard, basés sur le code international de gestion du cyanure, sont mis en œuvre sur les sites miniers, décrivant les mesures, les responsabilités et les méthodes à suivre pour s'assurer que toutes les parties prenantes maintiennent des pratiques sûres à tout moment.
- **Formation et sensibilisation :** Organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour les employés et les contractuels de nos filiales sur la gestion des matières dangereuses, couvrant des sujets tels que la manipulation et le stockage sûrs, l'intervention d'urgence, la sensibilisation au cyanure, la sécurité des réactifs et des produits chimiques, la protection de l'environnement, la gestion des déchets, les fiches de données de sécurité, la sensibilisation aux risques et la gestion des déversements de substances dangereuses.

- Stockage temporaire des déchets dangereux :** Veiller à ce que les déchets dangereux soient stockés en tenant compte de la compatibilité chimique, d'une infrastructure adéquate de protection contre les éléments environnementaux et de systèmes de confinement.
- Évaluation du risque de drainage rocheux acide (DRA) :** Évaluation du risque de drainage rocheux acide dans toutes nos exploitations, tant pour le mineraï que pour les stériles. Des études menées par des laboratoires et des consultants externes ont conclu qu'aucune de nos exploitations minières actuellement en activité ne présente de risque de DRA, en raison de la capacité de neutralisation suffisante de la roche hôte et/ou des mesures de gestion mises en œuvre, telles que l'encapsulation des matériaux à risque avec des stériles miniers non générateurs d'acide. Toutefois, il existe une situation héritée de la mine Caylloma au Pérou, où le dépôt de stériles miniers Don Luis, associé à l'ancien exploitant et propriétaire, est géré pour traiter une petite quantité d'eau acide actuellement générée. Il n'y a actuellement aucun impact environnemental résiduel enregistré, en raison du traitement en place.

Plans de gestion des déchets

Nos activités sont régies par des plans de gestion et des lignes directrices spécifiques qui traitent de la réduction, de la réutilisation, du recyclage, de la collecte, de la séparation, du stockage, du traitement, du transport et de l'élimination des déchets dangereux et non dangereux. Ces plans reflètent les législations locales et nationales, ainsi que les engagements énoncés dans les études d'impact sur l'environnement de nos sites miniers. La production et l'élimination des déchets, y compris les activités menées par les contractuels d'élimination des déchets, sont contrôlées dans toutes nos opérations afin de garantir la conformité avec les exigences réglementaires et nos procédures internes.

Nos activités ont mis en œuvre une série de processus et d'initiatives pour assurer une gestion efficace des déchets et des matières dangereuses, tels que :

- Organiser des programmes de formation et de sensibilisation à la gestion des déchets pour nos employés afin de promouvoir un tri correct (ségrégation à la source) et une réduction des déchets solides.
- Identification et classification des déchets pour améliorer la collecte, le tri et l'élimination en toute sécurité.
- Réutilisation et/ou recyclage de la ferraille.
- Réutilisation et/ou recyclage du bois et d'autres matériaux sûrs pour les donner aux communautés locales ou les vendre à des recycleurs.
- Compostage de matières organiques destinées à être utilisées dans des programmes de jardinage, d'agriculture ou de reboisement.

Engagements et objectifs

Notre objectif est de prévenir tout déversement important ou toute contamination par des matières dangereuses et de nettoyer l'environnement en cas de libération de matières dangereuses. Nous nous engageons à enregistrer et à divulguer la production de déchets au moins une fois par an, conformément aux normes internes.

Notre objectif principal est d'atteindre :

1

Zéro incident, non-conformité réglementaire et ;

2

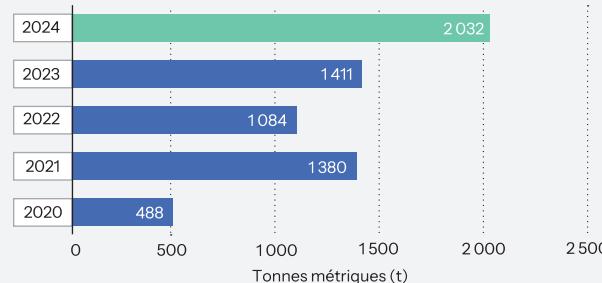
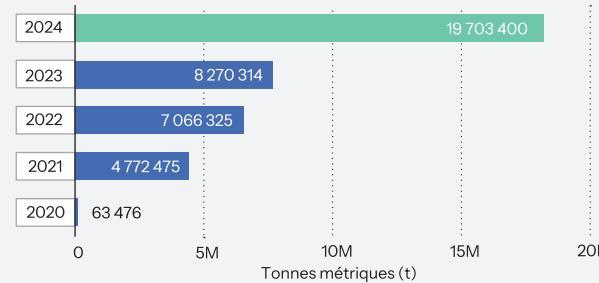
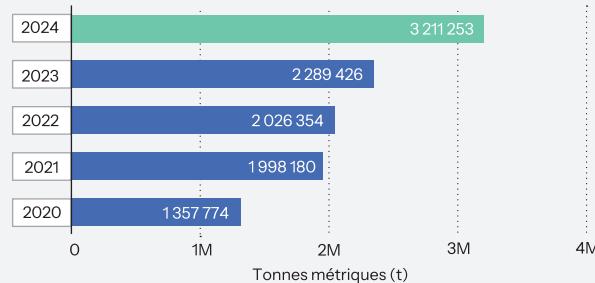
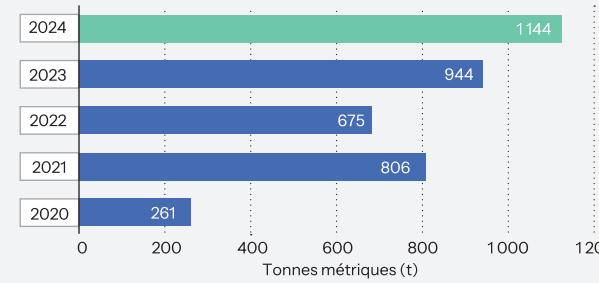
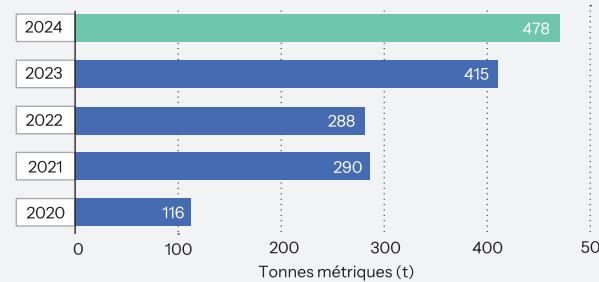
Aucun problème social important lié aux déchets et aux matières dangereuses.

Notre performance

En 2024, nous avons enregistré les résultats suivants :

- Aucun incident significatif lié à la gestion des matières et des déchets dangereux.
- Élaboration d'une nouvelle norme de gestion du cyanure au niveau de l'entreprise, basée sur les exigences du code international de gestion du cyanure (ICMC).
- Trois mines en exploitation certifiées ISO 14001 ou équivalent.
- 60 % de nos sites d'exploitation (trois sur cinq) sont certifiés ISO 14001 ou équivalent.
- Dans le cadre de notre programme de gestion des risques critiques (CRM), nos filiales opérationnelles ont fait l'objet d'un audit portant sur la norme technique de l'entreprise relative aux contrôles critiques des matières dangereuses.
- L'ensemble de nos déchets a augmenté en raison du début de l'exploitation de la mine Séguéla au milieu de l'année 2023, qui a fonctionné pendant une année complète en 2024.
- La production de stériles miniers a augmenté de manière significative depuis 2021, principalement en raison de l'ajout des exploitations de Lindero et de Séguéla, qui sont toutes deux des mines à ciel ouvert. L'exploitation à ciel ouvert génère généralement des volumes de stériles miniers plus importants que l'exploitation souterraine, car de grandes quantités de morts-terrains et de matériaux non minéralisés doivent être enlevées pour accéder au mineraï.



Figure 20 : Poids total des déchets non minéraux générés²⁵**Figure 22 : Poids total des stériles miniers générés****Figure 21 : Poids total des résidus miniers²⁶ produits****Figure 23 : Poids total des déchets dangereux produits****Figure 24 : Poids total des déchets dangereux recyclés**²⁵ Comprend tous les déchets dangereux et non dangereux acheminés vers l'élimination.²⁶ La définition des résidus est conforme à l'examen global des résidus de la GISTM.

Perspectives pour 2025

En 2025, nous poursuivrons notre approche proactive et notre amélioration continue de la gestion des déchets afin de réduire les déchets produits et d'atténuer ou d'éliminer les risques et les impacts des déchets produits. Fortuna prévoit de :

- Poursuivre l'évaluation des problèmes potentiels de DRA et mettre en œuvre des initiatives de gestion si nécessaire.
- Auditer toutes nos opérations conformément à la norme de gestion du cyanure de la compagnie.
- Entamer le processus de certification du code international de gestion du cyanure (ICMC) à la mine Lindero, en vue d'obtenir la certification au cours des deux prochaines années.

Changement climatique

Pourquoi cela est-il important ?

Le changement climatique est un défi mondial majeur qui pourrait avoir des impacts significatifs sur les opérations, les communautés d'accueil, les ressources utilisées dans la production, l'économie et la société en général. La prise en compte du changement climatique et la gestion des émissions de GES sont stratégiques pour la conception et l'exploitation des mines que nous voulons résilientes, efficaces et rentables à long terme. Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses peuvent perturber les opérations et endommager les infrastructures. La réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation d'énergies renouvelables ou l'amélioration de l'efficacité énergétique peut réduire les coûts d'exploitation et renforcer notre résistance aux fluctuations du coût du pétrole, tout en contribuant à l'effort mondial de décarbonisation. En outre, l'engagement et les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre associés à une divulgation transparente peuvent renforcer la réputation de la compagnie tout en améliorant l'accès au capital.



Notre approche

Le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre sont intégrés dans le cadre et les politiques de développement durable de Fortuna au même titre que les autres facteurs matériels de développement durable. Cependant, comme ce facteur intéresse surtout les parties prenantes externes, nous avons élaboré une déclaration de position spécifique en 2022 pour définir notre approche, notre gouvernance, notre gestion et notre divulgation de cette question. Notre approche de la gestion du changement climatique est guidée par trois piliers clés, qui s'alignent sur les facteurs de changement climatique identifiés comme ayant le plus grand potentiel d'influencer la valeur de la compagnie.

- 1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre en promouvant l'efficacité des ressources et en augmentant l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.
- 2 Renforcer la résilience aux risques physiques du changement climatique dans nos opérations et nos projets.
- 3 Améliorer en permanence les performances de notre gouvernance et de nos plans d'action en matière de changement climatique sur la base de la science du changement climatique, des cadres réglementaires et volontaires et des normes internationales.



Pour plus d'informations sur notre [Déclaration de position sur le changement climatique](#), consultez notre site web.

Depuis 2021, notre approche a été guidée par des évaluations régulières de la matérialité, des examens des pratiques des pairs et de l'industrie, et un suivi continu des normes et réglementations internationales. En 2022 et 2023, la principale préoccupation de Fortuna en matière de climat a été de mener les études requises sur la consommation d'énergie et les émissions de GES sur chaque site minier pour nous permettre de fixer un objectif crédible et réalisable de réduction des émissions de GES. En 2023, S&P Global Market Intelligence a réalisé une analyse de scénario climatique pour quantifier l'exposition de Fortuna aux risques et opportunités liés au climat. Début 2024, nous avons divulgué notre objectif de réduction des émissions de GES et nos quatre initiatives clés qui permettront à Fortuna d'atteindre ses objectifs grâce à des investissements fiables, abordables et compétitifs. Toutes ces informations nous aident à prendre des décisions éclairées pour gérer les risques et les opportunités liés au climat.

En outre, les risques liés au changement climatique sont intégrés dans notre programme de **gestion des risques d'entreprise (ERM)**, ce qui garantit la cohérence de l'identification, de l'évaluation et de l'établissement de rapports dans la structure de gouvernance de Fortuna. Depuis 2022, notre matrice de risques inclut des considérations sur le changement climatique, évaluant les risques opérationnels, financiers, de réputation, sociaux, de santé-sécurité, et environnementaux. Notre approche s'aligne sur les réglementations climatiques existantes, les directives du secteur et les normes internationales.

Sur la base de ces engagements et études, un plan d'action est établi pour atteindre les objectifs définis. Pour soutenir le suivi des données sur le changement climatique et la divulgation des résultats de nos actions, un système de gestion des données est utilisé au niveau de l'entreprise et des sites. Pour la divulgation, nous utilisons les recommandations du Conseil des normes comptables de développement durable (SASB) pour les métaux et l'exploitation minière et de la TCFD. Fortuna répond également au questionnaire du CDP sur le changement climatique, qui est aligné sur les recommandations de la TCFD.



Pour plus d'informations sur notre gouvernance et notre [gestion du changement climatique](#), consultez notre site web.

Engagements et objectifs

Comme indiqué dans notre [Déclaration de position sur le climat](#), nous nous engageons à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES à court et à long terme, ainsi que d'autres objectifs liés au climat, le cas échéant. Début 2024, nous avons fait progresser notre gestion du climat en divulguant notre objectif de réduction des émissions de GES et en lançant quatre initiatives clés sur nos sites miniers pour faire avancer cet objectif. L'objectif principal vise à réduire les émissions de GES scopes 1 et 2 de 15 % en 2030, par rapport aux émissions de GES prévues dans le cadre du « business as usual » (Affaires comme d'habitude) (« BAU » pour son acronyme en anglais) en 2030 si aucune mesure d'intervention n'était prise. Sur la base des estimations de Fortuna pour la durée de vie de la mine en 2022, les émissions de GES scopes 1 et 2 prévues en 2030 dans le cadre du statu quo s'élèveraient à 136 500 tonnes de dioxyde de carbone (« tCO₂ »). Fortuna s'engage à réduire les émissions de GES scopes 1 et 2 à au moins 116 000 tCO₂ en 2030, ce qui représente 20 500 tCO₂ ou 15 % d'émissions en moins par rapport aux prévisions du BAU 2030.

Une part importante de nos émissions actuelles provient de l'utilisation du diesel pour alimenter nos opérations. Pour y remédier, nos plus grandes possibilités de réduction résident dans l'électrification et l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables. Nous prévoyons d'atteindre notre objectif pour 2030 grâce à quatre initiatives clés :

- 1 Construction et mise en œuvre d'une centrale solaire pour fournir de l'énergie renouvelable à l'exploitation de la mine Séguéla, en Côte d'Ivoire.
- 2 Construction et mise en œuvre d'une centrale solaire pour fournir de l'énergie renouvelable à l'exploitation de la mine Lindero, en Argentine.
- 3 Changement de fournisseur d'énergie pour fournir de l'électricité provenant à 100 % de sources d'énergie renouvelables à l'exploitation de la mine Caylloma, au Pérou.
- 4 Construction d'un nouveau cyclone et d'une usine de pompage de résidus miniers pour éliminer le transport de ces résidus miniers par camion afin de remblayer la mine souterraine de Caylloma, au Pérou.

En outre, nos équipes sur le terrain explorent en permanence les moyens d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les coûts d'exploitation, ce qui se traduit souvent par des réductions supplémentaires des émissions.

À long terme, Fortuna s'est engagée à soutenir l'ambition mondiale de réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 en investissant dans la technologie, les initiatives d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables à long terme, lorsque ces investissements sont fiables, abordables et compétitifs. Il s'agit notamment d'améliorer l'approvisionnement en énergie à faible teneur en carbone, de passer à l'électricité ou à des combustibles à faible teneur en carbone, et de mettre en œuvre des stratégies de gestion de la demande et de stockage en batterie lorsque cela est possible.

La section suivante présente les principaux objectifs de l'entreprise en matière de changement climatique et d'émissions de gaz à effet de serre pour 2024, ainsi que les résultats obtenus.



Notre Performance

En 2024, nous avons mis en œuvre une série d'initiatives à l'échelle de la compagnie et sur des sites spécifiques afin de réduire les risques climatiques et de tirer parti des opportunités, conformément à notre cadre stratégique reposant sur trois piliers.



Réduire les émissions de GES

- La mine Caylloma utilise de l'électricité provenant à 100 % de sources d'énergie renouvelables.
- À la mine Caylloma, la construction d'un nouveau cyclone a été avancée à 85 %, l'achèvement étant prévu pour la mi-2025.
- À la mine Lindero, la construction de la centrale solaire a commencé avec un état d'avancement du projet de 44 % à la fin de 2024, l'achèvement et l'exploitation étant prévus pour le troisième trimestre de 2025.
- À la mine Séguéla, le contrat de construction de la centrale solaire a été signé en 2024, la construction devant commencer en 2025 et l'exploitation en 2026.

Dans l'ensemble, les quatre initiatives clés qui permettront à Fortuna d'atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre se déroulent comme prévu.



Renforcer la résilience face aux risques physiques

S'appuyant sur notre analyse du scénario climatique de 2023 concernant les risques physiques liés au climat (voir la section [Changement climatique](#) de notre site Web pour plus de détails), Fortuna a commandé une évaluation tierce en 2024 pour évaluer les impacts du changement climatique sur les précipitations maximales probables (PMP) et l'infrastructure de gestion de l'eau sur nos sites miniers. À l'aide de modèles de circulation générale (GCM pour son acronyme en anglais), largement utilisés pour les prévisions météorologiques et la simulation des systèmes climatiques, l'étude a comparé les projections climatiques futures avec les données historiques afin d'évaluer si la conception actuelle de notre infrastructure serait résiliente face aux impacts potentiels futurs. Les résultats indiquent une augmentation des températures sur tous les sites, tant dans un avenir proche (2030-2060) que dans un avenir lointain (2060-2100), entraînant des taux d'évaporation plus élevés et des précipitations plus intenses. Les régimes pluviométriques varieront, la mine Yaramoko s'attendant à de légères augmentations, tandis que les mines Séguéla, San José et Lindero pourraient connaître de légères baisses des précipitations annuelles totales. La variabilité saisonnière devrait également s'intensifier, ce qui se traduira par des précipitations plus extrêmes au cours de certains mois. D'après cette étude, il semble que tous nos barrages d'eau et infrastructures de résidus miniers actuels soient conformes à la modification potentielle du PMP. D'autres études seront menées pour s'assurer que les autres infrastructures critiques, telles que les usines de traitement, les mines souterraines et les mines à ciel ouvert, sont bien protégées contre les futurs phénomènes météorologiques extrêmes.



Améliorer la gouvernance et les plans d'action

- Pour renforcer la résilience aux impacts climatiques aigus et chroniques, notamment en ce qui concerne l'eau, nous avons mis en place en 2024 notre norme de gestion de l'eau au niveau de l'entreprise, qui comprend la mise en œuvre de systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau au niveau des sites (voir la section sur [l'eau](#)).
- Pour adapter notre gouvernance et nos plans d'action, nous surveillons les cadres et les normes réglementaires et volontaires relatifs au changement climatique afin d'adapter notre stratégie et notre gestion en conséquence. Cela comprend un examen trimestriel du paysage ESG national et international. Nous surveillons également les technologies émergentes afin de tirer parti d'opportunités rentables qui renforcent nos efforts, en particulier le développement de véhicules lourds électriques adaptés à la taille et aux caractéristiques de nos opérations minières.

Nos principaux indicateurs de développement durable et nos objectifs pour 2024, ainsi que notre performance en matière de changement climatique et d'émissions de gaz à effet de serre pour 2024, sont présentés ci-dessous :

Tableau 21: Principaux objectifs et performances en matière de changement climatique et d'émissions de gaz à effet de serre pour 2024

Indicateur	Objectif pour 2024	Performance en 2024
Intensité des émissions de GES par millier de tonnes de minerai traité (tCO ₂ eq/kt)	20,67	 18,01 Objectif atteint



Tableau 22 : Aperçu des efforts d'atténuation des risques liés au climat

Mine	Mitigation Efforts
Mine San José, Mexique	<ul style="list-style-type: none"> Installation de 144 panneaux solaires, produisant 12 437 kWh/mois et réduisant les émissions de GES de 5,26 tCO₂eq/mois. Des chauffages solaires ont également été ajoutés pour réduire la consommation de gaz dans les douches du site minier. Doublement de la capacité du bassin de captage des eaux de ruissellements provenant des résidus miniers secs, multipliant par cinq la capacité de pompage, et construction d'un bassin plus grand pour faire face aux fortes pluies et empêcher les débordements pendant la saison des pluies.
Mine Caylloma, Pérou	<ul style="list-style-type: none"> Modernisation du système de pompage de l'eau afin de réduire la consommation d'énergie du réseau et de diesel. Investissement de 2 millions de dollars pour moderniser la sous-station électrique, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau, de réduire les interruptions et de diminuer la consommation de diesels. Investissement d'un million de dollars pour centraliser les générateurs diesel et accroître l'automatisation, afin de minimiser le gaspillage d'énergie. Passage à un fournisseur d'énergie 100 % renouvelable en 2022, réduisant les émissions de GES de ~8 860 tCO₂/an sur la durée de vie de la mine.
Mine Lindero Mine, Argentine	<ul style="list-style-type: none"> Investissement de 2,5 millions de dollars pour renforcer la route de la mine, améliorant ainsi la résistance aux fortes pluies. Réalisation de divers projets d'optimisation énergétique, y compris la modernisation des équipements et l'amélioration des processus de dynamitage, de fosse et de transport de la mine au concasseur.
Mine Yaramoko, Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un plan de prévention des feux de brousse pour protéger les infrastructures de la mine pendant les saisons sèches. Optimisation du recyclage et de la collecte de l'eau sur le site afin d'atténuer les risques de sécheresse. L'usine de traitement garantit un rejet nul dans l'environnement, en maximisant l'eau recyclée provenant de l'installation de traitement des résidus miniers, le barrage de stockage d'eau sur le site recueille l'eau de pluie, l'eau de ruissellement du site est recueillie et pompée dans des barrages d'eau. Une canalisation reliant le barrage public de Sipohin à la mine assure un approvisionnement en eau fiable en cas de sécheresse, les droits de pompage étant garantis bien au-delà des besoins actuels.
Mine Séguéla, Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation du recyclage et de la collecte de l'eau sur le site afin d'atténuer le risque de sécheresse grâce au recyclage de l'eau de l'installation de stockage des résidus miniers vers l'eau de l'usine de traitement du minerai, à la construction d'un barrage de stockage de l'eau sur le site qui recueille les eaux de ruissellement et à l'assèchement de la mine à ciel ouvert qui sont dirigés vers le barrage de stockage d'eau.

Le **Tableau 23** montre nos émissions de GES de scope 1 (directes) en termes de mesures, qui proviennent de sources d'énergie détenues ou contrôlées par Fortuna, et nos émissions de GES de scope 2 (indirectes), qui résultent de la production d'électricité achetée et consommée par la compagnie (qui se produit sur les sites où l'électricité est produite). Pour les émissions de scope 2, nous utilisons à la fois des approches basées sur le marché et sur la localisation, en donnant la priorité aux facteurs d'émission nationaux lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les données locales n'étaient pas disponibles, les facteurs par défaut des lignes directrices 2006 du GIEC ont été appliqués. Depuis 2022, la mine Caylloma s'approvisionne en électricité auprès d'un fournisseur d'énergie 100 % renouvelable dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité. Par conséquent, ses émissions de scope 2 sont calculées à l'aide de l'approche fondée sur le marché, conformément aux lignes directrices de scope 2 du Protocole de GES. Aucun changement significatif n'a été apporté à l'approche d'évaluation, aux données et aux hypothèses au cours de la période de référence.

Tableau 23 : Indicateurs liés au climat^{27,28,29,30,31,32}

Facteur du changement climatique	Indicateurs liés au climat	2021	2022	2023	2024
Risques politiques et juridiques	Émissions absolues de GES de scope 1 (tCO ₂ e)	94 025	81 018	88 902	119 698
	Émissions absolues de GES de scope 2 (tCO ₂ e) Basées sur la localisation	52 800	55 726	55 128	63 157
	Émissions absolues de GES de scope 2 (tCO ₂ e) Basées sur le marché	52 800	47 154	46 358	54 486
	Intensité des émissions de GES scopes 1 et 2 (tCO ₂ e/kt de minerai traité)	1718	16,82	16,11	18,01
	Intensité des émissions de GES scopes 1 et 2 (tCO ₂ e/Au eq oz)	0,35	0,32	0,32	0,38
	Émissions de GES scopes 1 et 2 par chiffre d'affaires net (t/mUSD)	0,24	0,19	0,16	0,16
	Émissions de GES scopes 1 et 2 par production d'or (t/oz)	0,56	0,49	0,46	0,47
	Émissions de GES scopes 1 et 2 par production de zinc (t/lb)	3,09	2,78	2,46	3,36
	Pourcentage des émissions mondiales brutes de GES de scope 1 couvertes par des réglementations limitant les émissions	0 %	0 %	0 %	0 %
Opportunités d'efficacité des ressources	Pourcentage de carburant renouvelable consommé par le parc automobile (%)	-	3 %	2 %	2 %
	Consommation d'électricité (GJ)	596 310	619 946	622 415	688 179
	Intensité énergétique (GJ/t)	0,21	0,22	0,22	0,23
	Total de l'eau prélevée (milliers de m ³)	2 367	2 393	2 621	3 545
	Total de l'eau consommée (milliers de m ³)	2 153	2 236	2 509	3 410
	Intensité de la consommation d'eau (m ³ /t)	0,25	0,29	0,30	0,35
	Intensité de la consommation d'eau douce (m ³ /t)	0,24	0,25	0,20	0,23
Opportunités des sources d'énergie	Pourcentage de l'énergie consommée provenant du réseau électrique	33 %	36 %	34 %	30 %
	Pourcentage de l'énergie consommée qui est renouvelable	10 %	17 %	17 %	14 %
Risques physiques chroniques	Pourcentage d'eau prélevée dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé ou extrêmement élevé	0 %	0 %	0 %	0 %
	Pourcentage d'eau consommée dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé ou extrêmement élevé	0 %	0 %	0 %	0 %
	Pourcentage d'eau recyclée	62 %	63 %	63 %	58 %
Autres	Percentage of senior management remuneration impacted by climate considerations	0 %	55 % de la catégorie ESG (pondérée à 35 %) est déterminée par la performance en matière de changement climatique	7,5 % de la catégorie ESG (pondérée à 35 %) est déterminée par la performance en matière de changement climatique	La performance en matière de changement climatique est incluse dans les 5 % liés aux critères de performance de la stratégie ESG annuelle (catégorie ESG totale pondérée à 30 %)

27 Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées conformément au protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilité et de déclaration pour les entreprises.

28 En 2021, nous avons procédé à un examen complet de notre outil d'empreinte carbone de l'entreprise, en l'alignant sur les normes internationales telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Protocole des gaz à effet de serre. Ce processus a impliqué l'évaluation des opérations de chaque filiale, la classification des sources d'émission en combustion fixe, combustion mobile, émissions de processus et émissions fugitives, à partir desquelles nous avons identifié les émissions non significatives (moins de 2 % de l'empreinte totale). En outre, l'année 2021 a été choisie comme année de référence pour notre comptabilité carbone.

29 Pour les émissions de scope 1, seule la combustion stationnaire et mobile est prise en compte, les autres sources d'émission ayant été jugées non significatives. Pour les émissions de scope 2, les calculs excluent les bureaux au Pérou et au Canada, leur contribution à l'empreinte carbone totale étant inférieure à 2 % et donc considérée comme non significative.

30 Les émissions sont exprimées en équivalent CO₂ et comprennent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). Les autres émissions sont considérées comme non significatives.

31 Les facteurs d'émission proviennent des données nationales officielles lorsqu'elles sont disponibles ; dans le cas contraire, les facteurs par défaut des lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre 2006 ont été utilisés. Les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) proviennent du sixième rapport d'évaluation du GIEC (AR6 - 100 ans).

32 L'intensité carbone comprend les émissions de scope 1 et de scope 2 (basées sur le marché)

Au cours de la période considérée, nos émissions de GES de scope 1 ont augmenté de 35 %, passant de 88 902 tonnes de dioxyde de carbone (tCO₂e) en 2023 à 119 698 tCO₂e en 2024. De même, les émissions de scope 2 (basées sur le marché) ont augmenté de 18 %, passant de 46 358 tCO₂e à 54 486 tCO₂e en 2024. Ces augmentations sont dues à une production globale plus élevée, principalement en raison de la pleine production de la mine Séguéla en 2024, qui a entraîné une plus grande consommation d'énergie, de carburant et d'électricité par rapport à 2023. En outre, en 2024, les perturbations de l'alimentation électrique à Yaramoko et Séguéla, causées par des pannes du réseau national, ont entraîné une augmentation de l'utilisation du diesel pour la production d'électricité sur site.

La consommation d'énergie a diminué à la mine San José qui approche de la fermeture, tandis que des économies d'énergie ont été réalisées à Caylloma grâce à la réduction des activités de forage et à la mise en place d'un système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA) visant à optimiser l'utilisation de l'équipement. Pour plus de détails, voir la section Énergie. À la suite de ces changements, l'intensité de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 par kt de minerai traité a augmenté de 14 %, passant de 16,11 à 18,01.

Actuellement, aucune des émissions de GES de scope 1 de Fortuna n'est couverte par des réglementations limitant les émissions. Enfin, nous ne mesurons pas les émissions de scope 3 associées aux activités de notre chaîne de valeur lorsque nous ne possédons pas ou ne contrôlons pas les sources d'émissions.



Perspectives pour 2025

En 2025, Fortuna se concentrera sur les initiatives clés suivantes liées au climat :

- Achever la construction de tous nos projets clés afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre conformément à notre engagement formel.
 - Contrôler les progrès réalisés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et établir des rapports conformément aux normes requises. Nous suivrons la mise en œuvre et l'impact de nos quatre projets prioritaires visant à réduire les émissions.
 - Finaliser et commencer la mise en œuvre d'une nouvelle norme d'entreprise sur l'efficacité énergétique et la gestion des émissions de gaz à effet de serre.
- Cette norme garantira des pratiques cohérentes dans l'ensemble de nos activités afin de favoriser une amélioration continue de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de GES en identifiant les initiatives et les possibilités de réduire davantage la consommation d'énergie et les émissions de GES.
- Maintenir l'alignement sur les attentes des investisseurs et des régulateurs. Nous continuerons à suivre l'évolution des exigences réglementaires, notamment en ce qui concerne la divulgation des émissions de scope 3, et des normes de divulgation volontaire, afin de nous assurer que nos stratégies climatiques et nos divulgations restent alignées sur les attentes des régulateurs et des investisseurs.

Eau

Pourquoi cela est-il important ?

L'eau est essentielle pour les opérations minières et Fortuna reconnaît le rôle fondamental qu'elle joue dans les écosystèmes, le bien-être humain et les moyens de subsistance dans nos zones d'exploitation. Nous nous engageons à utiliser l'eau de manière responsable et à minimiser l'impact sur les bassins versants locaux. Cela est particulièrement important dans les régions confrontées au stress hydrique, qui pourrait être exacerbé par le changement climatique à venir. Une gestion efficace de l'eau permet de garantir l'accès à l'eau pour nos activités, de réduire les coûts de mise en conformité avec la réglementation, d'atténuer les effets néfastes sur les écosystèmes et les communautés, et de maintenir notre licence sociale d'exploitation.



Notre approche

En utilisant une approche basée sur le risque, Fortuna évalue les besoins en eau de chaque site, en tenant compte des conditions sociales, environnementales et climatiques locales pour développer des plans opérationnels d'équilibre et de gestion de l'eau. Nous accordons une attention particulière à la gestion de l'utilisation de l'eau dans les régions confrontées à un stress hydrique élevé. Dans nos installations de stockage de résidus miniers (TSF), les plans de gestion de l'eau optimisent la consommation et le recyclage de l'eau, en mettant l'accent sur les circuits fermés de gestion de l'eau afin d'éliminer ou de réduire la nécessité de rejeter les effluents de nos usines de traitement ou de nos TSF. Nos plans de gestion de l'eau prévoient également un suivi participatif avec les autorités et les communautés locales afin d'identifier les rejets susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau ou de susciter des inquiétudes chez nos parties prenantes.

Pour garantir la mise en œuvre des pratiques courantes de l'industrie au niveau des filiales, les normes et/ou lignes directrices de l'entreprise en matière d'eau fixent les exigences minimales pour planifier et gérer l'eau de manière proactive tout au long du cycle de vie d'une mine. Elles soutiennent en particulier notre engagement à protéger les sources d'eau, à réduire la consommation d'eau, à recycler et à réutiliser les eaux usées dans la mesure du possible, à minimiser les effluents d'eau et à garantir la conformité avec les exigences réglementaires en matière de rejets. Nous nous engageons également activement avec les parties prenantes locales sur les questions de gouvernance externe de l'eau.

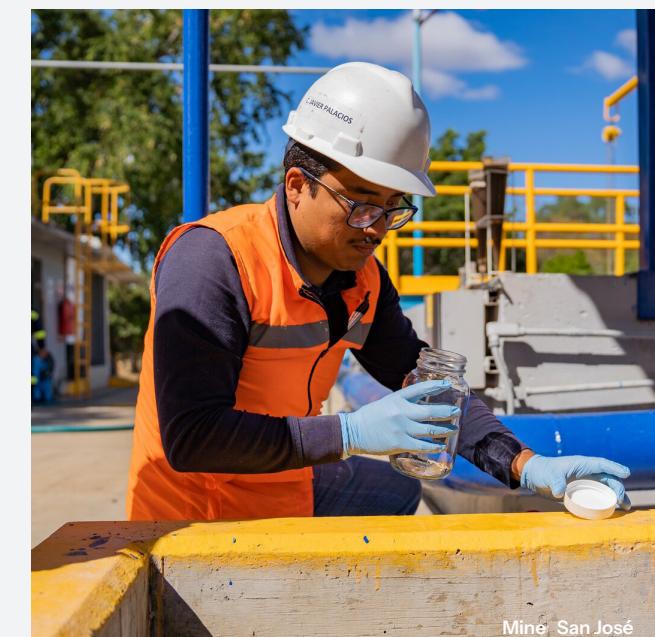
Pour surveiller et contrôler l'utilisation de l'eau dans nos opérations, nous avons établi des indicateurs clés de performance (ICP) pour suivre la consommation d'eau, y compris un objectif spécifique pour l'eau douce consommée par tonne de minerai traité. Ces données font l'objet d'un suivi et d'un rapport mensuel à la direction de l'entreprise, et les performances par rapport à l'objectif sont examinées tous les trimestres par le comité de développement durable et le comité d'entreprise de HSSEC. Nous communiquons également nos données en utilisant le questionnaire sur la sécurité de l'eau du Carbon Disclosure Project (CDP), afin d'aligner davantage nos pratiques de gestion de l'eau sur les cadres de l'industrie.

³³ Selon la définition de l'Aqueduct Water Risk Atlas du World Resource Institute

Gestion de l'eau dans une région soumise à un stress hydrique élevé³³

Le stress hydrique, tel que défini par l'Aqueduct Water Risk Atlas du World Resource Institute (WRI), représente le prélevement annuel total d'eau par rapport aux ressources en eau disponibles. Des valeurs plus élevées indiquent une plus grande concurrence entre les utilisateurs. Selon la base de données de l'Aqueduct Water Risk Atlas du WRI, nos activités sont toutes situées dans des zones à faible stress hydrique.

Néanmoins, certains indicateurs WRI tels que la quantité physique, la qualité et les catégories de risques réglementaires et de réputation sont plus élevés que le résultat agrégé. Compte tenu de ces indicateurs et du contexte local de nos opérations, la mise en œuvre d'initiatives d'utilisation rationnelle de l'eau et la réduction de la pression exercée sur les ressources en eau sont, dans la mesure du possible, des priorités importantes pour Fortuna. Par exemple, l'usine de traitement de notre mine San José au Mexique est conçue pour assurer un rejet nul dans l'environnement et jusqu'à 92 % de notre eau de traitement est recyclée. Le reste de la consommation d'eau de l'usine est couvert par le recyclage de l'eau de la station d'épuration des eaux usées du village voisin d'Ocotlán.



Engagements et objectifs

Comme le souligne notre **Politique environnementale**, nous nous engageons à protéger les sources d'eau, à réduire la consommation d'eau, à recycler et à réutiliser les eaux usées dans la mesure du possible et à veiller à ce que les effluents soient réduits au minimum et rejetés conformément aux exigences réglementaires. En outre, notre **Politique en matière de droits de l'homme** comprend un engagement spécifique de la compagnie à respecter le droit à l'eau, parmi d'autres droits importants.

Notre objectif principal est de parvenir à zéro incident, non-respect de la réglementation ou problème environnemental ou social important lié à la gestion de l'eau. Notre objectif clé de gestion de l'eau pour 2024 et ses résultats sont présentés dans la section suivante.



Notre performance

En 2024, nous avons enregistré les résultats suivants :

- Aucun incident de non-conformité lié aux permis, normes et réglementations en matière de qualité de l'eau.
- Aucun grief important concernant la gestion de l'eau de la part des parties prenantes locales.
- Pas de prélèvement d'eau dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé ou extrêmement élevé (Figure 26).
- Pas de consommation d'eau dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé ou extrêmement élevé (Figure 26).
- L'augmentation du prélèvement total d'eau douce en 2024 est principalement due à l'incorporation de la mine Séguela, qui a été comptabilisée comme une année complète de production.
- 58 % de l'eau totale prélevée a été recyclée et réutilisée.
- Selon l'Aqueduct Water Risk Atlas du WRI, 0 % de l'eau douce prélevée et 0 % de l'eau douce consommée proviennent de zones où le stress hydrique est élevé (Figure 26).
- Mise en œuvre des principaux éléments de la nouvelle norme de gestion de l'eau de l'entreprise.
- Mise à jour de nos bilans hydriques à l'échelle du site en mettant l'accent sur l'optimisation du recyclage de l'eau.
- Engagement d'un consultant pour réaliser des études sur le changement climatique concernant la conception de nos TSF et leur résistance au changement climatique, y compris pour les risques physiques liés à l'eau.



Pour plus de détails, voir la [section sur le changement climatique](#) à la page 61

- Actualisation de notre approche de la gestion des risques afin d'y inclure la disponibilité de l'eau, conformément à nos objectifs actualisés en matière de bilan hydrique à l'échelle du site.

En ce qui concerne nos principaux indicateurs de développement durable et nos objectifs pour 2024, notre performance en matière de gestion de l'eau est la suivante :

Tableau 24 : Objectifs et performances clés en matière d'eau pour 2024

Indicateur	Objectif pour 2024	Performance en 2024
Eau douce consommée par tonne de minerai traité (m ³ /t)	0,25	 0,23 En dessous de l'objectif

Les figures ci-dessous présentent d'autres mesures et indicateurs de la gestion de l'eau.

Figure 25 : Total de l'eau douce prélevée et consommée (milliers de m³)

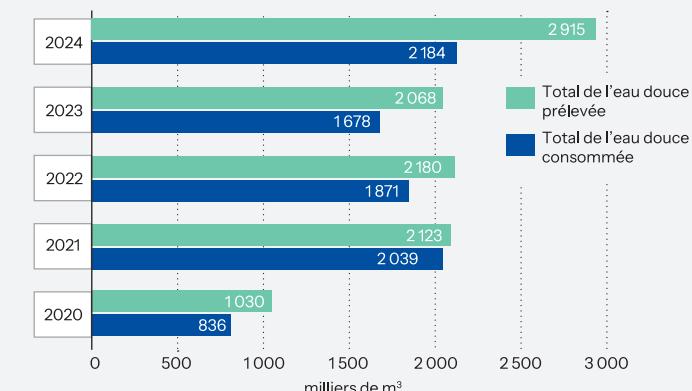


Figure 26 : Total de l'eau prélevée et consommée (milliers de m³)

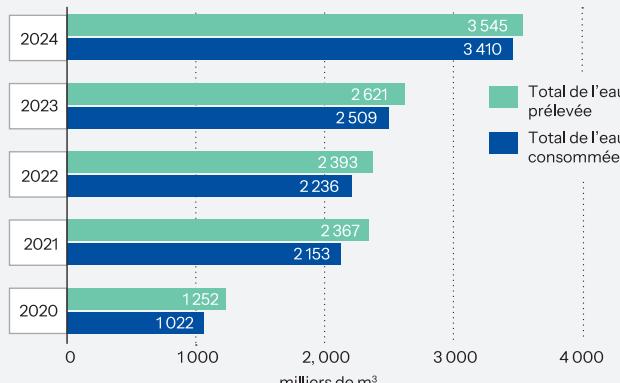


Figure 28 : Eau déversée (milliers de m³)

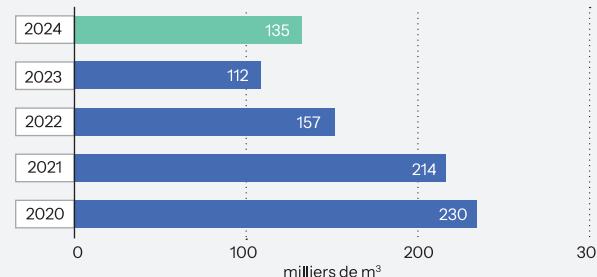


Figure 27 : Pourcentage d'eau recyclée et réutilisée

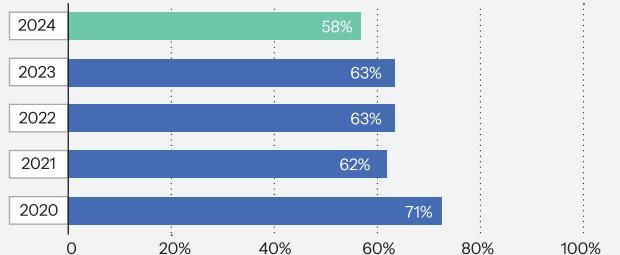
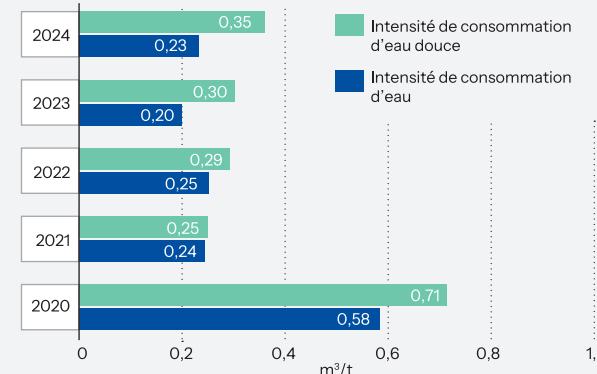


Figure 29 : Intensité de consommation d'eau douce et intensité de consommation d'eau par tonne de minerai traité (m³/t)



Perspectives pour 2025

En 2025, nous poursuivrons notre approche proactive du recyclage de l'eau afin de réduire les besoins en eau douce de nos opérations et nous nous efforcerons d'améliorer continuellement nos systèmes de gestion. Fortuna prévoit de :

- Poursuivre la mise en œuvre de la norme de gestion de l'eau de l'entreprise.
- Affiner nos bilans hydriques à l'échelle du site en mettant l'accent sur l'optimisation du recyclage de l'eau.
- Engager un consultant pour réaliser des études sur le changement climatique concernant la conception de nos TSF et leur résistance au changement climatique, y compris pour les risques physiques liés à l'eau.
- Mettre à jour notre approche de la gestion des risques afin d'y inclure la disponibilité de l'eau, conformément à nos objectifs actualisés en matière de bilan hydrique à l'échelle du site.
- Rechercher des possibilités de réduire la nécessité de prélever de l'eau à partir de sources situées en dehors de l'empreinte de nos propriétés pour les opérations existantes ou les nouveaux projets.

Biodiversité

Pourquoi cela est-il important ?

La gestion de la biodiversité est à la fois une exigence réglementaire et une responsabilité sociale et éthique pour les compagnies minières. Les activités minières peuvent avoir des effets néfastes sur la biodiversité et la perte de biodiversité perturbe l'équilibre de nos écosystèmes, ce qui est crucial pour le bien-être de tous. Les activités minières peuvent également offrir des opportunités de contribuer aux efforts de protection, de conservation et de restauration. La responsabilité des compagnies minières commence dès la phase d'exploration et s'étend au-delà de la fermeture de la mine, avec des exigences légales dans de nombreuses juridictions pour atténuer les impacts et soutenir la réhabilitation.

Une gestion efficace de la biodiversité contribue à préserver la réputation de la compagnie et son permis social d'exploitation, à réduire les coûts de mise en conformité avec la réglementation, à éviter les amendes et les pénalités, à faciliter les demandes de permis et à favoriser la confiance des parties prenantes, tout en contribuant à la préservation du patrimoine naturel de notre planète.



Notre approche

Notre approche de la gestion de la biodiversité est axée sur le respect des réglementations nationales de nos pays d'accueil et repose sur les meilleures pratiques internationales, notamment les lignes directrices fournies par la norme de performance 6 de la SFI sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes, ainsi que les préoccupations émergentes soulignées par le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD). Ainsi, dès les premières étapes du développement d'un projet, nous élaborons des évaluations de l'impact sur la biodiversité et des plans de gestion dans le cadre de nos évaluations initiales de l'impact environnemental et social (ESIA). Nous utilisons la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et les réglementations locales pour identifier et évaluer les risques et les opportunités liés à la biodiversité. Les plans sont mis en œuvre et régulièrement mis à jour au cours des opérations afin de répondre à l'évolution des préoccupations en matière de biodiversité. Nous étendons également notre engagement en faveur de la protection de la biodiversité à nos plans de fermeture des mines, afin de garantir une gestion responsable des écosystèmes locaux, même après l'arrêt des activités minières.

Les éléments clés de notre approche de l'intégration des questions de biodiversité dans notre processus de planification minière sont les suivants :

- Identification des valeurs de la biodiversité, à l'aide d'approches holistiques basées sur les écosystèmes, de bases de données nationales, régionales et internationales sur la biodiversité, d'une cartographie et d'un examen de la littérature, et d'inventaires détaillés et de qualité sur le terrain des bases de la biodiversité avant l'exploitation minière.
- Évaluation de l'habitat, y compris la définition des zones d'analyse écologiquement appropriées et la cartographie des habitats modifiés, naturels et critiques, le cas échéant.

- Gestion des valeurs de la biodiversité par habitat, y compris les espèces menacées, les zones légalement protégées et les écosystèmes sensibles, et respect de la hiérarchie d'atténuation des impacts (éviter, minimiser, réhabiliter/ restaurer ou compenser).
- Évaluation des services écosystémiques, y compris les implications pour les moyens de subsistance, et approche participative avec les communautés concernées.
- La prise en compte d'autres questions relatives à la biodiversité lorsque cela est pertinent et possible, notamment la prévention des espèces exotiques envahissantes, les incidences sur la biodiversité de la chaîne d'approvisionnement, le commerce illégal d'espèces sauvages et l'exploitation forestière, ainsi que les effets du changement climatique.
- Élaboration, mise en œuvre et mise à jour continue des plans de surveillance et de gestion de la biodiversité pour les sites opérationnels, y compris des plans d'action en faveur de la biodiversité, le cas échéant.
- Intégration de la biodiversité dans la planification de la fermeture des mines, la fermeture progressive et la mise en œuvre et le suivi de la fermeture définitive.



Engagements et objectifs

Comme indiqué dans notre politique environnementale, nous nous engageons à intégrer les considérations relatives à la conservation de la biodiversité dans nos processus et à collaborer avec d'autres parties pour apporter des informations, des connaissances et des pratiques en vue d'atteindre des objectifs communs. Nous ne menons pas d'activités d'exploration ou d'exploitation minière dans les zones protégées.

Nous identifions les impacts environnementaux et sociaux, les risques et les opportunités de nos projets sur la nature, y compris la biodiversité, afin d'éviter et d'atténuer les risques et les impacts sur la biodiversité et de remettre les terres en état après la fermeture de la mine. Nous nous engageons à mettre de côté des fonds suffisants pour garantir la réalisation des plans de fermeture des mines et des activités de réhabilitation et de remise en état.

Notre principal objectif est d'atteindre zéro incident significatif, zéro non-conformité réglementaire et zéro problème social lié à la biodiversité.

Notre performance

En 2024, nous avons enregistré les résultats suivants :



0

Aucune opération d'exploration ou d'exploitation minière dans les zones protégées.

Aucun incident significatif lié à l'eau n'a été enregistré.

Aucun problème de non-conformité réglementaire lié à la biodiversité.

Aucun grief important en matière de biodiversité de la part des parties prenantes locales.

En ce qui concerne les zones protégées ou les espèces menacées, la mine Caylloma est située à proximité de zones présentant une grande valeur en termes de biodiversité, notamment des zones humides et des lagunes andines, qui sont considérées comme des écosystèmes fragiles en vertu de l'article 99 de la loi générale sur l'environnement du Pérou. La mine Caylloma a mis en place un plan de gestion de la biodiversité. Ce plan comprend des engagements visant à prévenir et à atténuer les impacts potentiels sur la biodiversité, un programme de surveillance biologique semestriel couvrant la flore et la faune dans 19 stations réparties dans différents types de végétation, ainsi qu'une analyse de sensibilité permettant d'identifier les habitats et les espèces critiques nécessitant une protection accrue. Les données collectées soutiennent la prise de décision à long terme et les efforts de conservation.

Certaines espèces protégées se trouvent sur les sites de Caylloma, San José, Lindero et Yaramoko et des plans sont en place pour gérer les impacts. En termes d'impact positif, un exemple marquant de mesures volontaires visant à améliorer la biodiversité est la zone de conservation de la biodiversité de 130 hectares créée par la mine Yaramoko à proximité du site minier. Cette zone de conservation est située à l'intérieur du périmètre clôturé de la mine et contient des valeurs de biodiversité qui s'améliorent par rapport à des zones équivalentes non protégées.

À Séguéla, la concession minière est adjacente à la Forêt classée de Séguéla, où la stratégie nationale est de se concentrer sur le reboisement, la pratique de l'agroforesterie et l'implication du secteur privé dans la gestion forestière. Aucune activité minière n'a lieu dans la zone protégée.



Mine San José

Zones protégées³⁴ et sites présentant une valeur significative en termes de biodiversité³⁵

Tableau 25 : Zones protégées et sites de grande valeur en termes de biodiversité

Zones protégées et sites présentant une valeur significative en termes de biodiversité	Mine Caylloma	Mine San José	Mine Lindero	Mine Yaramoko	Mine Séguéla
Nombre de sites situés dans ou à proximité de zones protégées	0	0	0	0	1 ³⁶
Nombre de zones de grande valeur en termes de biodiversité (en dehors des zones protégées)	2	0	0	0	0
Superficie des sites identifiés (hectares)	65	0	0	0	0
Nombre de sites identifiés nécessitant un plan de gestion de la biodiversité	2	0	0	0	0

Dans le cadre de notre système de gestion de la biodiversité, les terres nouvellement perturbées et réhabilitées font l'objet d'un suivi annuel et sont indiquées dans le tableau 15 ci-dessous.

Tableau 26 : Quantité totale de terres nouvellement perturbées et réhabilitées au cours de la période de référence (en hectares)

	2020	2021	2022	2023	2024
Quantité totale de terres nouvellement perturbées au cours de la période couverte par le rapport	8,80	12,36	22,27	72,06	102,70
Quantité totale de terres nouvellement réhabilitées au cours de la période couverte par le rapport	0,00	5,38	10,77	52,77	40,87



Mine Lindero



Perspectives pour 2025

En 2025, nous continuerons à mettre en œuvre notre approche de la biodiversité en nous concentrant sur l'accroissement de nos connaissances des habitats critiques potentiels et sur l'amélioration de nos systèmes de gestion. Fortuna prévoit de :

- Finaliser et valider notre nouvelle norme de gestion de la biodiversité.
- Élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité pour notre projet de développement, le cas échéant.
- Suivre les normes internationales en matière de gestion et de divulgation de la biodiversité.

³⁴ Zone protégée de toute atteinte pendant les activités opérationnelles et où l'environnement reste dans son état d'origine avec un écosystème sain et fonctionnel

³⁵ Zone ne faisant pas l'objet d'une protection juridique, mais dont les caractéristiques importantes en matière de biodiversité sont reconnues par un certain nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales

³⁶ Adjacent à des zones protégées. Aucune activité minière à l'intérieur de ces zones.

Qualité de l'air

Pourquoi cela est-il important ?

Les activités minières telles que l'abattage à l'explosif, le forage, le transport de matériaux, la combustion de carburant et le transport de matériaux peuvent avoir des effets néfastes sur la qualité de l'air pour les effectifs et les communautés avoisinantes. Les mines peuvent être soumises à des réglementations sur la qualité de l'air qui spécifient des limites d'émissions maximales autorisées. Une gestion efficace des questions liées à la qualité de l'air nous permet d'atténuer les impacts négatifs et les nuisances, de réduire les coûts de mise en conformité avec la réglementation, d'éviter les amendes et les pénalités, de faciliter les demandes de permis et de protéger la réputation de l'entreprise dans les communautés où elle opère, ce qui constitue un élément clé du maintien de son permis social d'exercer ses activités.



Notre approche

Notre approche de la gestion de la qualité de l'air commence dès les premières étapes du développement du projet, avec des études de base et des évaluations de l'impact environnemental et social. Ces évaluations permettent d'identifier les risques potentiels et de déterminer les mesures d'atténuation appropriées. Au cœur de notre stratégie se trouve la mise en œuvre de mesures efficaces de contrôle de la qualité de l'air, notamment la pulvérisation d'eau, les dépoussiérants, les technologies plus propres et les couvertures, le tout soutenu par des systèmes robustes de surveillance de la qualité de l'air. La surveillance de la qualité de l'air est effectuée trimestriellement ou annuellement par notre équipe environnementale ou par des laboratoires tiers, et les résultats sont périodiquement communiqués aux autorités nationales.

En outre, nous accordons la priorité au dialogue avec les communautés locales pour répondre à leurs préoccupations et garantir la transparence de nos pratiques de gestion de la qualité de l'air. Le cas échéant, nous fournissons également à nos employés des équipements de protection individuelle, renforçant ainsi notre engagement à protéger l'environnement et la santé de notre personnel.

Engagements et objectifs

Dans le cadre de notre **Politique environnementale**, nous nous engageons à prévenir, éviter, minimiser et atténuer nos impacts négatifs, y compris sur la qualité de l'air. Nous nous engageons également à respecter les exigences et les lois applicables et à divulguer l'intensité des émissions atmosphériques de Fortuna conformément aux indicateurs liés à la qualité de l'air de la norme SASB Metals and Mining Industry Standard.

Notre principal objectif est d'atteindre zéro incident significatif, zéro non-conformité réglementaire et zéro problème social important lié à la qualité de l'air.

Notre performance

En 2024, nous avons enregistré les résultats suivants :



0

Aucun incident significatif lié à la qualité de l'air n'a été enregistré.

Aucun cas de non-conformité réglementaire lié à la qualité de l'air.

Aucune plainte significative concernant la qualité de l'air de la part des parties prenantes locales.

Dans le cadre de notre programme de surveillance de la qualité de l'air, nous avons recueilli en 2024 des données sur la qualité de l'air à partir de nos trente stations de surveillance de la qualité de l'air (voir **Tableau 27**), afin de suivre nos performances en matière de prévention de la pollution de l'air et d'assurer la conformité avec les réglementations locales. Les principaux résultats sont présentés dans le **Tableau 28**. Le cas échéant, nous avons mis en œuvre des mesures d'atténuation telles que le contrôle des poussières pour l'impact du transport, des systèmes de pulvérisation pour la suppression des poussières dans l'usine de traitement, et des couvertures aux points d'émission de poussières.

Tableau 27 : Stations de surveillance de la qualité de l'air

	13 Mine Caylloma	8 Mine San José	4 Mine Lindero	9 Mine Yaramoko	4 Mine Séguéla
---	-------------------------------	------------------------------	-----------------------------	------------------------------	-----------------------------

Tableau 28 : Concentration de la qualité de l'air à Fortuna (ug/m³)

	2020	2021	2022	2023	2024
NOx	4,00	24,88	30,12	27,97	23,53
SOx	3,00	3,74	3,85	5,92	3,58
Matière particulaire (PM ₁₀)	20,74	38,69	53,09	61,69	54,00
Plomb - Polluants atmosphériques dangereux (PAD)	0,03	0,07	0,08	0,02	0,01
Benzène - COV	0,02	0,02	0,12	0,48	0,25



Mine Caylloma



Perspectives pour 2025

En 2025, nous mettrons en œuvre nos projets et exploiterons nos mines conformément à notre stratégie de gestion de la qualité de l'air, en veillant à la prévention, à la minimisation et à l'atténuation continues des impacts environnementaux potentiels, dans le but d'atteindre zéro incident lié à la qualité de l'air, y compris :

- Un essai de contrôle de la poussière à l'aide d'un polymère sera effectué à Lindero afin de réduire le risque de visibilité pour les camions.
- Des projets ciblés seront développés pour Caylloma et Séguéla.

Nos mines : Réussites et performances



Cette section offre un aperçu des projets de transformation que nous menons dans nos mines, montrant comment nos initiatives commerciales vont au-delà de la performance financière pour créer des avantages sociaux et environnementaux durables. Bien que ces exemples ne représentent qu'une petite partie des efforts plus vastes que nous entreprenons dans les pays où nous opérons, ils mettent en évidence les investissements importants qui aident à améliorer les moyens de subsistance des communautés locales et contribuent aux objectifs mondiaux de développement durable. Grâce à ces résultats et à ces projets, nous démontrons notre engagement permanent en faveur du développement durable et notre rôle dans la construction d'un avenir positif tant pour les entreprises que pour la société.

Dans cette rubrique :

Mine de Caylloma, Pérou	76	Mine de Yaramoko, Burkina Faso	87
Mine de San José, Mexique	81	Mine de Séguéla, Côte d'Ivoire	91
Mine de Lindero, Argentine	84	Projet aurifère de Diamba Sud, Sénégal	94



Mine Séguéla



Compañía de Fortuna Mining Corp.

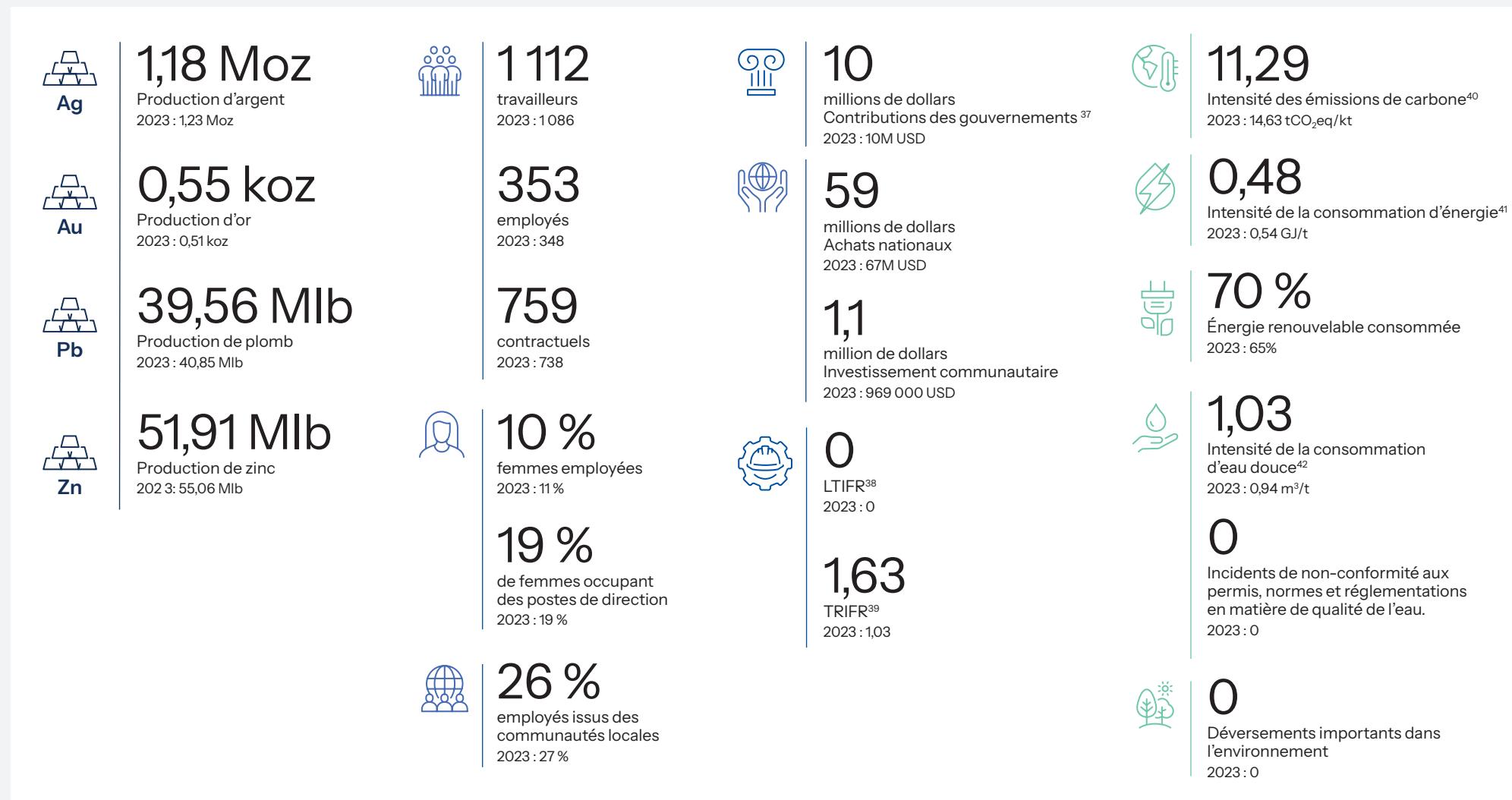
Mine Caylloma

Pérou

La mine Caylloma est située dans le district de Caylloma à Arequipa, au Pérou, et produit de l'argent, de l'or, du zinc et du plomb. Cette mine souterraine est exploitée par Minera Bateas S.A.C. (Minera Bateas), une filiale péruvienne de Fortuna. Cette exploitation a été acquise en 2005 et, en 2016, l'usine de traitement a été modernisée pour traiter 1500 tonnes par jour et produire 0,55 koz d'or en 2024.



Mine Caylloma – 2024 en chiffres



³⁷ Y compris les impôts, les redevances, les primes, les dividendes, les paiements pour l'amélioration des infrastructures et les dons. Source : Rapport ESTMA 2024.

³⁸ Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, basé sur 1 million d'heures de travail.

³⁹ Taux de fréquence des incidents enregistrables, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁴⁰ tCO₂eq par millier de tonnes de minerai traité. L'intensité de carbone comprend les émissions scopes 1 et 2 (basées sur le marché).

⁴¹ GJ consommés par tonne de minerai traité.

⁴² Mètres cubes (m³) par tonne de minerai traité.

RÉUSSITE

Programme d'éducation 360 : Promouvoir une éducation de qualité et le développement dans le district de Caylloma

Dans le district de Caylloma, la zone d'influence sociale de Minera Bateas, les communautés sont confrontées à des défis spécifiques en termes d'accès à une éducation de qualité. Face à ce problème, Minera Bateas a entrepris, à la fin de l'année 2023, une étude visant à identifier les besoins éducatifs des principales écoles du district. Cette étude a impliqué la participation de divers acteurs clés, tels que les élèves, les parents, les enseignants, les directeurs d'établissements d'enseignement et le directeur de l'unité locale de gestion de l'éducation (une agence du ministère de l'éducation). Les perceptions de ces acteurs ont été recueillies par le biais d'entretiens individuels et collectifs, d'enquêtes et de guides d'observation.

Parmi les principales conclusions de l'étude, il a été identifié que les déficiences dans la qualité de l'éducation affectent le développement intégral des étudiants et leurs opportunités futures. Ce problème se manifeste sous divers aspects, tels que des infrastructures scolaires en mauvais état, le manque de formation adéquate des enseignants, des repas scolaires insuffisants, des activités artistiques et sportives limitées, un accès restreint à l'enseignement supérieur et une implication inadéquate des parents dans le processus éducatif. Ces facteurs contribuent au manque de motivation, de participation et de résultats scolaires des élèves, ainsi qu'à un manque de préparation pour leur avenir professionnel. En conséquence, des problèmes sociaux tels que le chômage, l'emploi informel, l'alcoolisme et les grossesses chez les adolescentes apparaissent.

Pour relever ces défis, Minera Bateas a développé le programme « Education 360 », une initiative globale visant à améliorer à la fois les aspects académiques et le bien-être social des étudiants, dans le but de promouvoir un développement éducatif plus équitable et durable. Le programme comprend diverses initiatives, telles que l'amélioration de l'infrastructure éducative, le renforcement pédagogique, les repas scolaires, la promotion des compétences culturelles et la création d'opportunités pour l'enseignement supérieur.

Le programme a été mis en œuvre en 2024 dans les principales écoles du district et a obtenu des résultats remarquables au cours de sa première année de mise en œuvre.





Équipement et amélioration des infrastructures scolaires :

- 100 % des établissements d'enseignement primaire et secondaire du district disposent de salles de classe interactives et de laboratoires informatiques entièrement équipés.
- 100 % des établissements d'enseignement primaire et secondaire disposent d'un accès à l'internet de qualité.
- Un espace de formation technique a été mis en place.



534

étudiants en ont bénéficié

Renforcement pédagogique :

- En moyenne, 55 enseignants des trois principaux établissements d'enseignement du district ont renforcé leurs compétences en matière de méthodologies d'apprentissage, d'activités récréatives dans le processus éducatif, de conception, de gestion et d'évaluation de projets éducatifs, de développement de compétences socio-émotionnelles et d'utilisation d'outils numériques.



38

enseignants ont suivi le diplôme d'accompagnement pédagogique et d'intelligence artificielle, améliorant ainsi leurs compétences pédagogiques dans le domaine des technologies émergentes.



Amélioration du service d'alimentation scolaire :

- 100 % des établissements d'enseignement du district (préscolaire, primaire et secondaire) reçoivent une subvention financière pour compléter et améliorer le service du programme national d'alimentation « Qaliwarma » .



840

élèves bénéficient de ce service, recevant régulièrement un petit-déjeuner et un déjeuner nutritifs.



Promotion des compétences culturelles :



67

élèves ont participé à des ateliers extrascolaires axés sur le développement de compétences artistiques, telles que le théâtre et la musique, dispensés par des enseignants engagés par Minera Bateas.

Génération d'opportunités d'enseignement supérieur :



208

jeunes ont bénéficié d'une préparation académique pour passer les examens d'entrée à l'université nationale de San Agustín de Arequipa en 2025.

5

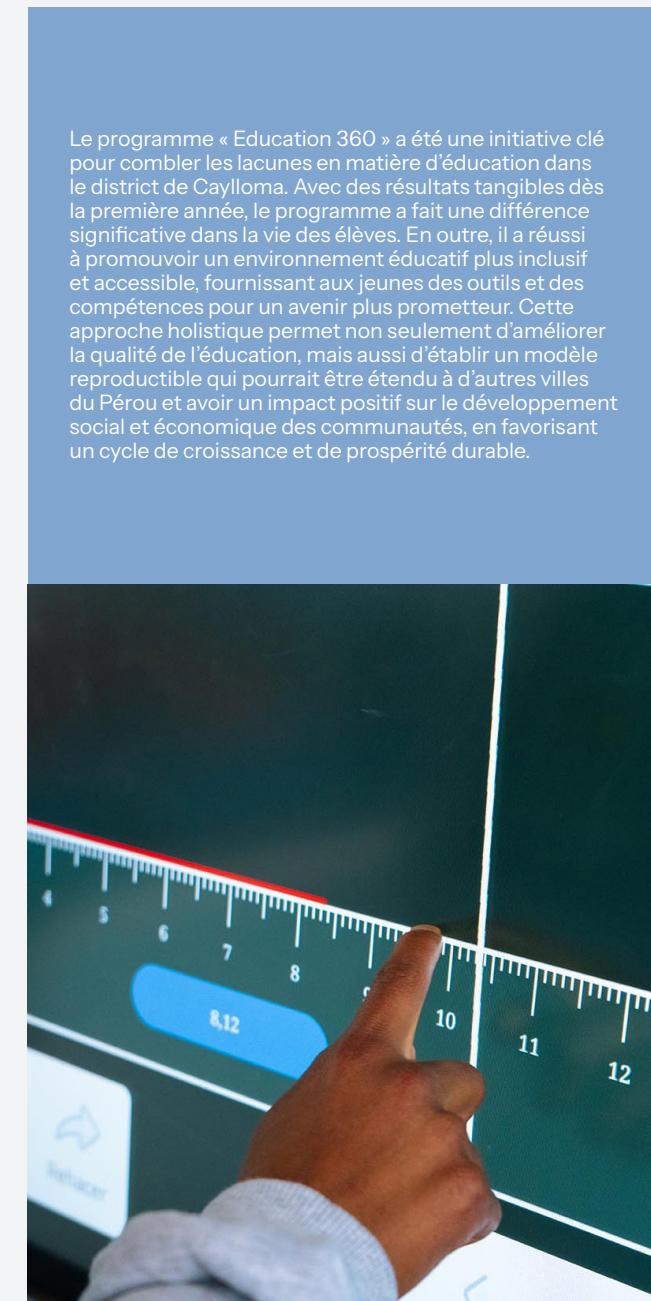
jeunes ont reçu des bourses pour couvrir leurs frais de voyage, de nourriture et autres coûts liés à leurs études universitaires.

20

jeunes ont reçu des bourses pour étudier des diplômes techniques au SENATI.

16

jeunes femmes ont reçu des bourses pour étudier des diplômes liés au secteur minier à CETEMIN.





Compañía de Fortuna Mining Corp.

Mine San José

Mexique

La mine San José est située dans le district minier de Tavicah, à Oaxaca, dans le sud du Mexique, et produit des concentrés d'argent et d'or. Cette mine souterraine est exploitée par Compañía Minera Cuzcatlán S.A. de C.V. (« Cuzcatlán »), une filiale mexicaine détenue par Fortuna. La mine San José a été mise en service en juillet 2011 et a commencé sa production commerciale en septembre 2011 avec 1 000 tonnes par jour. Des investissements stratégiques réalisés au fil des ans nous ont permis d'augmenter la capacité de l'usine à 3 000 tonnes par jour à la mi-2016 et de produire 17,81 koz d'or en 2024.

Cuzcatlán = « terre des choses précieuses »

(LANGUE NAUATL)



Mine San José – 2024 en chiffres



⁴³ Y compris les impôts, les redevances, les primes, les dividendes, les paiements pour l'amélioration des infrastructures et les dons. Source : Rapport ESTMA 2024.

⁴⁴ Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁴⁵ Taux de fréquence des incidents enregistrables, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁴⁶ tCO₂eq par millier de tonnes de minerai traité. L'intensité de carbone comprend les émissions scopes 1 et 2 (basées sur le marché).

⁴⁷ GJ consommés par tonne de minerai traité.

⁴⁸ Mètres cubes (m³) par tonne de minerai traité.

RÉUSSITE

Gestion des résidus miniers et économie circulaire⁴⁹

L'exploitation minière joue un rôle essentiel dans l'économie mondiale, en stimulant la croissance, en fournissant des minéraux essentiels, en créant des emplois et en contribuant au bien-être des communautés environnantes. Cependant, la fermeture des mines pose le défi de créer de nouvelles opportunités qui bénéficient à la fois à l'environnement et aux populations locales.

Dans le cadre de la planification de la fermeture de la mine, la Compañía Minera Cuzcatlán (CMC) a lancé une initiative proactive axée sur la création d'une utilisation future des résidus miniers existants. L'élément central de ce projet était le recyclage des résidus miniers secs « Dry Stack », qui permettra d'éviter la fermeture de l'installation actuelle et, surtout, d'améliorer l'économie locale et régionale. L'utilisation de ces déchets et la recherche d'une autre valeur pour ce matériel s'inscrivent directement dans le principe de l'économie circulaire.



Le projet vise à utiliser les résidus miniers secs - qui sont chimiquement stables et sûrs - comme source de matériaux de construction, en les incorporant dans la fabrication de produits de construction tels que les briques et le ciment. Compte tenu des besoins importants du secteur de la construction en matières premières et de l'importance croissante qu'il accorde aux pratiques durables, cette initiative offre une occasion précieuse de réutiliser efficacement les sous-produits de l'exploitation minière. Dans ce contexte, le CMC a commencé à développer des partenariats avec des entreprises locales et nationales, y compris l'élaboration de protocoles sûrs pour le transport et la manipulation des matériaux, garantissant leur livraison efficace aux installations des entreprises de construction.



En convertissant les résidus miniers secs en matériaux de construction de valeur, l'approche de CMC consistant à inclure les résidus miniers dans une approche d'économie circulaire constitue une avancée significative dans les pratiques minières durables et un exemple de la manière dont les activités minières au stade de la fermeture peuvent encore contribuer à l'économie tout en réduisant leur empreinte environnementale. Il s'agit d'un modèle d'entreprise innovant qui non seulement améliore les pratiques environnementales de la compagnie, mais sert également de modèle pour favoriser des relations positives avec les communautés locales, en soutenant à la fois le développement durable environnementale et économique.

⁴⁹ En avril 2025, pendant la préparation de ce rapport, Fortuna a annoncé la vente de la mine de San José à une autre compagnie. Cette opération permettra de poursuivre les activités minières sur le site et de créer de la valeur ajoutée pour les parties prenantes locales, y compris les communautés locales et les employés.



Compañía de Fortuna Mining Corp.

Mine Lindero

Argentine

La mine Lindero est située dans le département de Los Andes, dans le nord de l'Argentine. Il s'agit d'une mine à ciel ouvert exploitée par Mansfield Minera S.A., une filiale argentine à part entière de Fortuna. Nous avons acquis le projet, ainsi que tous les permis nécessaires, en 2016. Lindero a été découvert en janvier 2000 après six années d'exploration, et la première coulée d'or a eu lieu le 20 octobre 2020. La mine Lindero a produit 97,29 koz d'or en 2024.



Mine Lindero – 2024 en chiffres



⁵⁰ Y compris les impôts, les redevances, les primes, les dividendes, les paiements pour l'amélioration des infrastructures et les dons. Source : Rapport ESTMA pour l'année fiscale 2024.

⁵¹ Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁵² Taux de fréquence des incidents enregistrables, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁵³ tCO₂eq par millier de tonnes de minerai traité. L'intensité de carbone comprend les émissions scopes 1 et 2 (basées sur le marché).

⁵⁴ GJ consommés par tonne de minerai traité.

⁵⁵ Mètres cubes (m³) par tonne de minerai traité.

RÉUSSITE

Centre Universitaire Virtuel (CUV) de Tolar Grande

Dans la région de Puna, à Salta, de nombreuses difficultés sont rencontrées, telles que l'accès limité aux services de base, le manque d'infrastructures adéquates et, en particulier, la disponibilité limitée d'un enseignement de haut niveau. Les communautés rurales de cette région, caractérisées par leur isolement géographique, sont confrontées à une importante fracture numérique qui rend difficile l'accès à de nouvelles opportunités académiques et professionnelles. En raison de ces limitations, de nombreux jeunes sont contraints de migrer vers les grands centres urbains pour poursuivre leurs études, ce qui implique un coût économique et social élevé, en plus de la perte de liens avec leur communauté.

Conscient de ces défis, Mansfield Minera, en collaboration avec divers acteurs locaux, a décidé de créer une solution qui permettrait aux habitants de la région d'accéder à l'enseignement supérieur sans avoir à quitter leur domicile, encourageant ainsi la création du Centre universitaire virtuel (CUV) de Tolar Grande. Cette initiative a permis, pour la première fois, aux jeunes de la région d'accéder à des diplômes universitaires à distance, sans les coûts et les difficultés associés à la migration vers les grandes villes d'Argentine. Mansfield Minera et ses partenaires stratégiques se sont ainsi engagés à offrir une alternative éducative inclusive et accessible, dans le but de renforcer la communauté locale par le biais de l'éducation et de contribuer au développement de la région.

Le CUV favorise l'accès à l'apprentissage à distance des cours de premier cycle et de licence, étant le premier projet de ce type dans la région de la Puna salteña. Sa consolidation a été possible grâce au travail coordonné entre Mansfield Minera, la communauté de Kolla, la municipalité de Tolar Grande, l'école secondaire locale et l'université catholique de Salta.

Dès le départ, le programme s'est concentré sur le renforcement de l'éducation à tous les niveaux, en commençant par la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire, et enfin l'université. L'une des premières actions a consisté à améliorer les infrastructures essentielles dans les écoles maternelles et primaires, en installant notamment le chauffage, une salle informatique et une connexion internet.

Le CUV offre aux étudiants un enseignement supérieur de haute qualité, améliorant leurs possibilités d'emploi et contribuant au développement de la région. Tolar Grande est une petite communauté de 300 habitants qui compte en moyenne 5 élèves quittant l'école secondaire par an. Le projet ne vise pas à obtenir un grand nombre d'inscriptions, mais plutôt à fournir une éducation aux étudiants locaux sur une période de 7 ans, dans le but de renforcer la communauté par le biais de l'éducation. Un taux de rétention de 50 % est attendu au cours des premières années du programme et un minimum de 5 diplômés en 7 ans, puisque les diplômes ont une durée moyenne de 5 ans.

Le centre universitaire virtuel de Tolar Grande est un projet innovant qui offre une solution durable aux besoins éducatifs de la région. Ce modèle d'enseignement virtuel pourrait être reproduit dans d'autres communautés rurales, ce qui contribuerait à améliorer l'enseignement dans les zones reculées. L'impact social, économique et environnemental du projet est important, car les diplômés de Puna pourront contribuer à leur région par leur pratique professionnelle. En outre, son approche inclusive, en favorisant l'accès à l'enseignement supérieur et en réduisant la fracture numérique, marque le début d'un moteur de changement dans la région de Puna, à Salta.





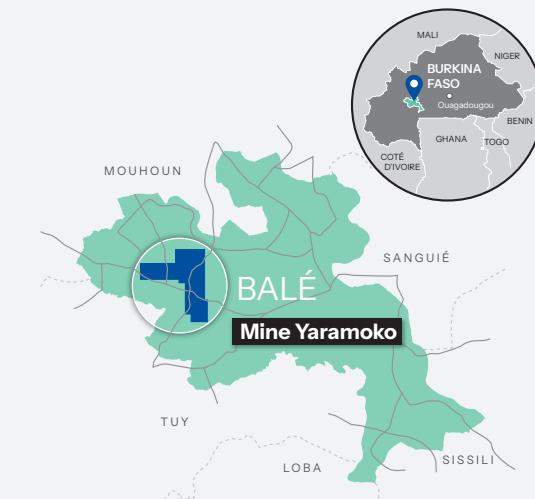
Roxgold SANU

Société de Fortuna Mining Corp.

Mine Yaramoko

Burkina Faso

La mine d'or de Yaramoko est une exploitation minière souterraine à haute teneur qui a commencé à produire en 2016. Le titre minier couvre une superficie de 22,89 km², y compris l'extension Bagassi Sud achevée en 2018, située dans la ceinture de roches vertes de Houndé, riche en minéraux, au Burkina Faso. La mine est située à environ 200 kilomètres au sud-ouest de Ouagadougou dans la commune rurale de Bagassi, province de Balé, région de la Boucle du Mouhoun. La mine Yaramoko est exploitée à raison de 1 400 tonnes par jour et utilise comme principale méthode d'exploitation minière l'abattage par longs trous avec remplissage de roches cimentées. La mine Yaramoko a produit 116,21 koz d'or en 2024.



Mine Yaramoko – 2024 en chiffres



⁵⁶ Y compris les impôts, les redevances, les primes, les dividendes, les paiements pour l'amélioration des infrastructures et les dons. Source : Rapport ESTMA pour l'année fiscale 2024.

⁵⁷ Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁵⁸ Taux de fréquence des incidents enregistrables, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁵⁹ tCO₂eq par millier de tonnes de minerai traité. L'intensité de carbone comprend les émissions scopes 1 et 2 (basées sur le marché).

⁶⁰ GJ consommés par tonne de minerai traité.

⁶¹ Mètres cubes (m³) par tonne de minerai traité.

RÉUSSITE

Zone de conservation de Yaramoko : Protection de la flore et de la faune

La mine Yaramoko est située dans la région ouest du Burkina Faso, dans une zone caractérisée par des savanes herbeuses et des arbres épars. Situé sur les pentes de plusieurs collines environnantes, le site offrait autrefois un environnement idéal pour divers reptiles et mammifères de la savane, tels que les singes, les lièvres, les antilopes, les chacals et autres. Cependant, la zone de Bagassi est soumise à une pression anthropique importante depuis des décennies, notamment l'expansion des villages, les activités agricoles et l'exploitation minière artisanale, qui ont entraîné une grave dégradation des ressources écologiques locales.

Au cours de la procédure d'octroi du permis d'exploitation minière, Roxgold s'est engagée auprès des autorités nationales à atténuer ses impacts et à promouvoir la flore et la faune dans la zone d'exploitation de la mine et ses environs. En réponse, une zone de conservation clôturée de 120 hectares a été créée sur le site de la mine afin de restaurer l'environnement dégradé et de le transformer en un écosystème prospère qui profite aux communautés locales. Cette initiative vise à créer des conditions favorables à la recolonisation de la flore et de la faune, ainsi qu'à réintroduire des espèces indigènes qui ont disparu depuis longtemps en raison des activités humaines.

En quelques années, la zone de conservation de Yaramoko est devenue l'une des niches écologiques les plus importantes de la région, selon le chef du département provincial de l'environnement. La mise en œuvre de cette initiative a permis à l'entreprise de respecter ses engagements environnementaux tout en offrant des opportunités socio-économiques aux communautés locales, telles que la collecte de bois et de produits forestiers non ligneux, l'approvisionnement en plantes médicinales pour les guérisseurs traditionnels et la production de miel.

Pour mettre en place la zone de conservation, la première étape a consisté à cartographier la zone désignée et à partager cette information avec tous les services concernés de la mine. L'objectif était de faire connaître le projet à grande échelle et de s'assurer que seules des activités axées sur la biodiversité auraient lieu dans la zone. Une fois les informations diffusées, une vaste campagne de communication a été lancée pour impliquer les employés et les parties prenantes externes, y compris les communautés locales et les services environnementaux gouvernementaux, dans la réussite du projet. Au cours de cette campagne, les lignes directrices relatives à la gestion de la biodiversité ont été diffusées et des affiches ont été placardées dans la zone. Les apiculteurs locaux ont été autorisés à mettre en place des opérations d'apiculture dans la forêt. Une étude sociologique a été menée pour identifier les espèces animales indigènes qui avaient disparu, ce qui a permis de réintroduire des espèces telles que les antilopes et les tortues géantes. Des points d'eau pour la faune ont été créés, l'eau étant fournie par un puits alimenté par l'énergie solaire. L'équipe environnementale de la mine a été formée à la capture et à la réinstallation d'animaux, en particulier de reptiles, dans cette zone de biodiversité en pleine expansion. Des inventaires annuels de la flore et de la faune sont réalisés afin d'évaluer l'évolution quantitative et qualitative des espèces. Un protocole de collaboration annuel a également été signé avec le service environnemental local afin de surveiller la zone et de fournir une assistance technique.

En quelques années, la zone de conservation de Yaramoko est devenue l'une des niches écologiques les plus importantes de la région, selon le chef du département provincial de l'environnement.



Depuis le début du projet, un total de 870 serpents a été transloqué avec succès et sans incident. L'association locale des apiculteurs produit maintenant plus de 200 litres de miel par an, générant 800 000 francs CFA (environ 1 455 USD) par an, avec des revenus totaux pour la communauté dépassant 7,2 millions de francs CFA (13 090 USD).



870

serpents a été transloqué avec succès et sans incident



L'association locale des apiculteurs produit maintenant plus de

200

litres de miel par an

En ce qui concerne la flore, la zone de conservation abrite actuellement plus de 217 espèces végétales par hectare. En ce qui concerne la faune, les inventaires de 2022 ont révélé 15 espèces de mammifères, 16 espèces de reptiles et 91 espèces d'oiseaux, contre seulement 8 espèces de mammifères, 36 espèces d'oiseaux et moins de 10 espèces de reptiles en 2017. Le taux de régénération de la flore est de 1536/hectare, avec la présence d'espèces menacées telles que *Securidaca* et *Detarium*. Outre sa riche biodiversité, la réserve a la capacité de séquestrer 12 190 tonnes de CO2. Aujourd'hui, la réserve remplit de multiples fonctions et est très appréciée par la mine et ses parties prenantes, en particulier le ministère de l'environnement et les organisations non gouvernementales.

La zone de conservation a été reconnue par les autorités environnementales nationales et l'IUCN comme un modèle de réussite qui pourrait être reproduit dans d'autres mines du pays. Les autorités régionales envisagent de classer la zone en tant que forêt communale sous la gestion du ministère de l'environnement, ce qui constitue un progrès significatif vers la réalisation de nos objectifs. Sur la base de l'expérience de la mine Yaramoko, l'État encourage désormais toutes les mines du Burkina Faso à créer des réserves forestières similaires pour le déplacement de la faune et la promotion de la biodiversité.



217

espèces végétales par hectare



15

espèces de mammifères



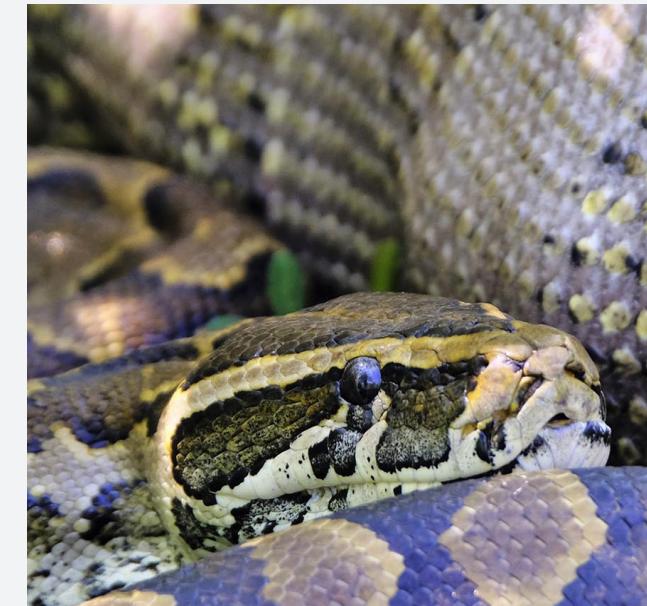
16

espèces de reptiles



91

espèces d'oiseaux





Roxgold SANGO

Société de Fortuna Mining Corp.

Mine Séguéla

Côte d'Ivoire

La mine d'or de Séguéla est située dans la région de Worodougou, dans le district de Woroba, en Côte d'Ivoire, à environ 500 km d'Abidjan par les grands axes routiers. En juillet 2021, Fortuna a acquis Séguéla en tant que projet aurifère avancé et, en septembre 2021, elle a annoncé sa décision de procéder à la construction d'une mine à ciel ouvert à Séguéla. La construction de la mine Séguéla a été achevée à la mi-2023 et la première coulée d'or a eu lieu en mai 2023. La mine Séguéla a produit 137,78 koz d'or en 2024.



Mine Séguéla – 2024 en chiffres



⁶² Y compris les impôts, les redevances, les primes, les dividendes, les paiements pour l'amélioration des infrastructures et les dons. Source : Rapport ESTMA pour l'année fiscale 2024.

⁶³ Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁶⁴ Taux de fréquence des incidents enregistrables, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁶⁵ tCO₂eq par millier de tonnes de minerai traité. L'intensité de carbone comprend les émissions scopes 1 et 2 (basées sur le marché).

⁶⁶ GJ consommés par tonne de minerai traité.

⁶⁷ Mètres cubes (m³) par tonne de minerai traité.

RÉUSSITE

Projet « Nos boîtes à livres » : Encouragement de l’alphabétisation et l’éducation de qualité à Séguéla

Dans la région de Séguéla, en particulier dans les villages entourant les opérations de Roxgold Sango, l’éducation a longtemps été un combat. Les taux de scolarisation sont restés faibles et le manque d'accès aux livres et aux ressources éducatives a laissé de nombreux enfants et jeunes à la traîne. Ce problème, profondément enraciné dans les barrières socio-économiques, a été mis en lumière lorsque Roxgold Sango a commencé à observer les difficultés rencontrées par la communauté. L'une des observations les plus frappantes a été le nombre de jeunes analphabètes qui postulaient à des emplois à la mine Séguéla. Ces personnes, désireuses de travailler et de se construire une vie meilleure, ne parvenaient pas à obtenir un emploi dans des postes exigeant des compétences de base en lecture et en écriture. Cette exclusion n'était pas seulement un revers personnel pour beaucoup, mais aussi le reflet des défis éducatifs plus larges de la région. Dans de nombreux cas, les enfants ne pouvaient pas aller à l'école simplement parce que leurs parents n'avaient pas les moyens d'acheter des livres. Même ceux qui avaient la chance d'être scolarisés se trouvaient souvent désavantagés, car de nombreuses écoles n'avaient pas de bibliothèque, ce qui laissait aux élèves peu d'occasions de développer leurs compétences en lecture et en écriture ou de prendre goût à la lecture.

Conscient des implications à long terme de ce cycle d'analphabétisme et d'opportunités limitées, Roxgold Sango a décidé d'agir en veillant à ce que les jeunes de la région disposent des compétences et des ressources nécessaires pour accéder aux opportunités d'emploi à l'avenir, tout en encourageant une culture de la lecture dès le plus jeune âge.

La première étape de cette initiative ambitieuse était de rendre les livres accessibles à tous les enfants, quelle que soit la situation financière de leur famille. Pour ce faire, Roxgold Sango a lancé le projet « Nos boîtes à livres » afin d'installer des bibliothèques dans les écoles primaires de la région. Ces bibliothèques seront équipées d'un large éventail de livres, permettant aux enfants d'accéder à des ressources qui leur étaient auparavant inaccessibles. En outre, la compagnie a créé des clubs de lecture dans les écoles afin d'encourager les

élèves à s'intéresser à la littérature et à développer leur goût pour la lecture. Ces clubs sont devenus partie intégrante de l'expérience scolaire, motivant les enfants à lire régulièrement et récompensant même les meilleurs lecteurs par des prix, créant ainsi un sentiment de réussite et d'excitation autour de l'apprentissage.

Les résultats du programme ont été immédiats et significatifs. **Plus de 1300 élèves de la région ont bénéficié d'un accès gratuit aux livres**, une ressource que beaucoup d'entre eux n'avaient jamais eue auparavant. **Trois clubs de lecture ont été créés dans des écoles primaires**, offrant aux élèves un espace structuré pour lire et discuter de livres avec leurs camarades. L'enthousiasme pour la lecture s'est rapidement manifesté, les élèves empruntant régulièrement des livres dans les bibliothèques - jusqu'à 150 livres par semaine. Le programme a non seulement suscité l'intérêt pour la lecture, mais il a également contribué à améliorer les niveaux d'alphabétisation, en fournissant aux enfants les compétences dont ils ont besoin pour réussir à la fois sur le plan scolaire et plus tard dans la vie.

Cette initiative de Roxgold Sango a fait une différence significative dans la vie de nombreux enfants de Séguéla. Le programme a comblé une lacune importante du système éducatif en aidant les élèves à améliorer leurs compétences en lecture et en écriture.

Pour l'avenir, la vision de ce projet est de continuer à élargir l'accès à une éducation de qualité dans la région. En continuant à nourrir l'amour de la lecture et en améliorant les niveaux d'alphabétisation, Roxgold Sango jette les bases d'un avenir meilleur pour les enfants de Séguéla, un avenir où l'éducation devient un puissant outil de mobilité sociale et de développement communautaire.



Plus de
1 300
élèves de la région ont
bénéficié d'un accès gratuit
aux livres

3
clubs de lecture ont été créés
dans des écoles primaires

Les étudiants empruntent
régulièrement jusqu'à
150
livres par semaine

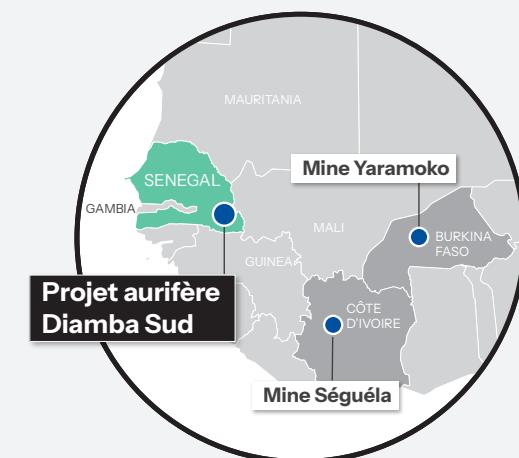


Société de Fortuna Mining Corp.

Projet aurifère Diamba Sud

Senegal

Le projet aurifère Diamba Sud, au Sénégal, est associé à des zones fertiles orientées nord-nord-est de la zone de cisaillement Sénégal-Mali (SMSZ), d'importance régionale, qui abrite plusieurs gisements d'or de « niveau 1 », notamment le complexe Loulo et la mine Gounkoto de Barrick, la mine Fekola de B2 Gold et le complexe Boto de Managem, tous situés à moins de 60 kilomètres du projet aurifère Diamba Sud de Fortuna, qui est en train d'être mis en place. Boya SA est la filiale qui gère ce projet d'exploration avancée.



Projet aurifère Diamba Sud – 2024 en chiffres

**189**

travailleurs

**19 %**

femmes employées

**5,16**LTIFR⁶⁸**0**

Incidents de non-conformité aux permis, normes et réglementations en matière de qualité de l'eau

48

employés

20 %

de femmes occupant des postes de direction

5,16TRIFR⁶⁹**0**

Déversements importants dans l'environnement

141

contractuels

**16 %**

employés issus des communautés locales

**0**

Incidents communautaires importants

⁶⁸ Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, basé sur 1 million d'heures de travail.

⁶⁹ Taux de fréquence des incidents enregistrables, basé sur 1 million d'heures de travail.

RÉUSSITE

Autonomisation des femmes du village de Gamba Gamba : Projet de jardin maraîcher et de forage à énergie solaire

Le projet de jardin maraîcher et de forage équipé de panneaux solaires à Gamba Gamba représente une initiative communautaire transformatrice visant à autonomiser les femmes en leur fournissant une source de revenus alternative et durable. Cette initiative, développée en réponse aux défis auxquels sont confrontées les communautés locales, vise à réduire la dépendance vis-à-vis des activités minières artisanales à petite échelle (ASM pour son acronyme en anglais), qui constituent depuis longtemps une activité économique importante dans la région. Grâce à ce projet, Boya aide la communauté de Gamba Gamba à créer une économie plus stable et diversifiée, favorisant la croissance et la prospérité à long terme pour les femmes et leurs familles.

Un élément central du projet est la création d'un jardin maraîcher qui peut fournir un flux régulier de produits agricoles. Pour résoudre le problème crucial de la pénurie d'eau, qui a longtemps entravé le développement agricole dans la région, Boya a facilité le forage d'un puits équipé d'une pompe à énergie solaire. Cette solution d'énergie renouvelable garantit un approvisionnement en eau constant et écologiquement durable au jardin, ce qui permet de cultiver tout au long de l'année.

Outre le forage, le projet prévoit la fourniture de semences, de compost organique et d'autres ressources essentielles à une production agricole réussie. Le compost organique, produit à partir des déchets du camp de Boya, souligne l'engagement du projet en faveur du développement durable et de la gestion de l'environnement. En intégrant ces ressources, le projet favorise non seulement le développement d'un jardin maraîcher prospère, mais encourage également les femmes à s'approprier la terre et leurs moyens de subsistance.

La création de ce jardin maraîcher offre plus qu'une simple opportunité économique ; elle permet aux femmes de contribuer directement à leur foyer et à leur communauté. Les revenus générés par la vente des légumes cultivés dans le jardin permettent aux femmes de participer plus activement aux dépenses du ménage, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'éducation des enfants et de l'accès aux services de santé. Les produits sont vendus sur les marchés locaux, dans les villages voisins et même à Boya, ce qui garantit une demande stable tout en stimulant l'économie locale.

Depuis son lancement, les activités de maraîchage ont permis d'améliorer la situation économique de nombreuses femmes de Gamba Gamba. En seulement huit mois en 2024, les femmes impliquées dans le projet ont collectivement gagné environ 150 000 FCFA grâce à la vente de leurs produits agricoles. Le projet bénéficie d'un soutien et d'une supervision continués de la part de Boya, qui s'assure que le jardin prospère, effectue un suivi régulier et offre des conseils pour veiller à ce que le projet reste durable et bénéfique pour les femmes impliquées.

À long terme, l'objectif du jardin maraîcher est de créer une source de revenus stable pour les femmes de la région et de servir de modèle à d'autres régions confrontées à des défis similaires, en démontrant comment des interventions ciblées peuvent répondre de manière durable à des besoins environnementaux et économiques.

Grâce à cette initiative, Boya améliore non seulement les moyens de subsistance des femmes de Gamba Gamba, mais a également un impact durable sur la communauté en favorisant la résilience et l'autosuffisance. Au fur et à mesure que le projet se développe, il inspirera d'autres développements qui soutiendront l'autonomisation des femmes et contribueront au bien-être général de la région.



Données et index de développement durable

Livret de données sur le développement durable 2024

Chez Fortuna Mining, nous nous engageons à faire preuve de transparence et de responsabilité dans la communication de nos performances en matière de développement durable. Pour renforcer cet engagement et améliorer l'accès des parties prenantes à des informations fiables et utiles à la prise de décision, nous avons développé un [livret de données sur le développement durable](#) - une ressource dédiée qui complète notre rapport de développement durable 2024.

Afin de s'aligner sur les pratiques de pointe dans le secteur minier, ce document comprend :

- **Index de données basé sur la norme Metals & Mining 2023 du Sustainability Accounting Standards Board (SASB).**
- **Index de données basé sur les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat ou Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) en anglais.**
- **Index de données basé sur les normes du Global Reporting Initiative (GRI) : GRI 2021 et à la norme GRI 14 : norme du secteur minier (2024).**

Cette ressource est conçue pour aider les parties prenantes à accéder à nos performances dans les domaines clés du développement durable et à les comprendre.

Index de données 2024 relatif à SASB

Cette section fournit un index du contenu aligné sur la norme SASB Metals & Mining 2023, mettant en correspondance les divulgations de Fortuna avec les sujets et les indicateurs SASB pertinents. Chaque entrée comprend des références aux endroits spécifiques de notre Rapport de développement durable 2024 où les informations correspondantes peuvent être trouvées.

Index de données 2024 relatif à TCFD

Cette section présente un index de contenu aligné sur les recommandations de la TCFD. Nous expliquons comment nous rendons compte des risques et des opportunités liés au climat dans les quatre piliers fondamentaux de la TCFD, à savoir : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et objectifs. L'index fournit des références directes aux sections pertinentes de notre rapport sur le développement durable, ce qui permet aux parties prenantes d'accéder plus facilement à nos informations relatives au climat.

Index de données 2024 relatif à GRI

Nous référençons nos informations sur le développement durable en utilisant les normes GRI 2021 et GRI 14 : Norme pour le secteur minier (2024) pour assurer la transparence et la comparabilité mondiale. Cet index fournit un guide clair de l'endroit où les divulgations spécifiques de la GRI sont abordées dans notre rapport de développement durable 2024, aidant les parties prenantes à naviguer facilement dans nos rapports sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance clés.

Autres données sur le développement durable

En plus des index de données présentés dans ce livret de données, Fortuna a mis en place un centre d'analyse interactif qui comprend les données de développement durable de Fortuna Mining Corporation afin de fournir des aperçus clairs et cohérents de notre performance dans les domaines ESG clés. Les données sont organisées selon les catégories suivantes : **Climat et énergie, Environnement, Social, Gouvernance et Normalisation des dénominateurs**. Les données sont présentées à la fois au niveau de l'entreprise et pour chacune de nos mines en exploitation et de nos projets d'exploration, ce qui permet une analyse spécifique au site et des comparaisons significatives entre nos opérations. Lorsque cela est possible, nous fournissons des données quantitatives sur au moins cinq années consécutives afin de soutenir l'analyse des tendances et de démontrer nos progrès au fil du temps. Toutes les données peuvent être téléchargées.



Pour accéder à notre Centre d'analyse interactif, veuillez [cliquer ici](#) et sélectionner ESG dans la partie droite de la page web et le sujet qui vous intéresse.



Annexes

Dans cette rubrique :

Annexe A : Reformulation des informations du rapport sur le développement durable 2023	99
Annexe B : Notes d'avertissement	105



Mine Lindero

Annexe A : Réitérations des informations du rapport sur le développement durable 2023

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la transparence et de l'amélioration continue, nous avons procédé à un examen détaillé des informations présentées dans notre rapport de développement durable 2023. Ce processus a permis d'identifier plusieurs domaines nécessitant des clarifications, des corrections ou des recalculs. Le tableau suivant résume les réitérations effectuées, en présentant le texte original du rapport 2023, les modifications introduites et une explication pour chaque changement. Ces mises à jour garantissent une plus grande précision et une plus grande cohérence dans nos pratiques de présentation de rapport.

Résumé des réitérations	Texte SR 2023	Amendement	Explication
Omission d'une clarification dans la section « À propos de ce rapport » concernant la portée des données de production présentées dans le rapport.	<p>À la page 3, nous avons déclaré :</p> <p>À PROPOS DE CE RAPPORT</p> <p>« L'étendue de ce rapport est comment suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données quantitatives sont fournies pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023, sauf indication contraire. <p>(...) »</p>	<p>L'amendement de la page 3 serait comme suit :</p> <p>À PROPOS DE CE RAPPORT</p> <p>« L'étendue de ce rapport est comment suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données quantitatives sont fournies pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023, sauf indication contraire. <p>(...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les chiffres relatifs au total du minerai traité, à la production d'or et à la production d'équivalent-or incluent les données de la mine Séguéla pour l'année entière » 	<p>Bien que les données de production de Fortuna Mining et de la mine Séguéla aient été présentées en année pleine, les indicateurs d'intensité environnementale ont été calculés sur la base des seules données du quatrième trimestre 2023 de Séguéla.</p> <p>Dans le rapport de développement durable 2024, nous avons corrigé cela en présentant uniquement les données de production du quatrième trimestre 2023 de la mine Séguéla, assurant ainsi la cohérence entre les chiffres de production rapportés et les indicateurs d'intensité environnementale.</p>
Omission de préciser que tous les indicateurs d'émissions de GES de scope 2 sont déclarés à l'aide de la méthode fondée sur la localisation.	<p>À la page 76, nous avons déclaré :</p> <p>TABLEAU 10 : Indicateurs et objectifs liés au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions absolues de GES de scope 2 (tCO₂e) <p>À la page 207, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions mondiales brutes de scope 2 	<p>Une note aurait dû être incluse, indiquant ce qui suit :</p> <p><i>Tous les indicateurs d'émissions de GES de scope 2 sont déclarés en utilisant la méthode basée sur la localisation.</i></p>	<p>Depuis 2022, nous aurions dû préciser que toutes les émissions de GES de scope 2 étaient calculées à l'aide de la méthode fondée sur la localisation.</p> <p>Dans le rapport de développement durable 2024, nous avons inclus les émissions de GES calculées à l'aide de la méthode fondée sur la localisation et de la méthode fondée sur le marché et avons appliqué cette correction aux données historiques pour 2022 et 2023 également.</p>

Annexe A : Réitérations des informations du rapport sur le développement durable 2023

Résumé des réitérations	Texte SR 2023	Amendement	Explication
Omission de préciser que tous les indicateurs liés aux émissions de GES des scopes 1 et 2 sont déclarés à l'aide de la méthode fondée sur la localisation.	<p>À la page 47, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Intensité carbone - tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂eq) émises par millier de tonnes de minerai traité</i> <p>À la page 34, nous avons déclaré :</p> <p><i>TABLEAU 6 : Indicateurs et objectifs clés ESG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Intensité des émissions de GES par millier de tonnes de minerai traité (tCO₂eq/kt)</i> <p>À la page 76, nous avons déclaré :</p> <p><i>TABLEAU 10 : Indicateurs et objectifs liés au climat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Intensité des émissions de GES des scopes 1 et 2 (tCO₂e / kt de minerai traité)</i> <i>Intensité des émissions de GES scopes 1 et 2 (tCO₂e / Équivalent en or oz)</i> <i>Intensité des émissions de GES scopes 1 et 2 (tCO₂e / kt de matière extraite)</i> <p>À la page 207, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Émissions mondiales brutes de scope 1 + scope 2</i> <i>Intensité des émissions de GES scopes 1 et 2 par minerai traité</i> <i>Intensité des émissions de GES par production d'argent</i> <i>Intensité des émissions de GES par production d'or</i> <i>Intensité des émissions de GES par production d'équivalent en or</i> <i>Intensité des émissions de GES par production de zinc</i> <p>À la page 218, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Intensité des émissions de GES par millier de tonnes de minerai traité.</i> 	<p>Une note aurait dû être incluse, indiquant ce qui suit :</p> <p>Tous les indicateurs liés aux émissions de GES scopes 1 et 2 sont rapportés en utilisant la méthode basée sur la localisation.</p>	<p>Depuis 2022, nous aurions dû préciser que tous les indicateurs liés aux émissions de GES scopes 1 et 2 étaient calculés à l'aide de la méthode de localisation.</p> <p>Dans le rapport de développement durable 2024, nous avons inclus les émissions de GES calculées à l'aide de la méthode fondée sur la localisation et de la méthode fondée sur le marché et avons appliqué cette correction aux données historiques pour 2022 et 2023 également.</p>

Annexe A : Réitérations des informations du rapport sur le développement durable 2023

Résumé des réitérations	Texte SR 2023	Amendement	Explication
Erreurs typographiques dans les chiffres des émissions de scope 2 et des émissions totales de GES pour 2019.	<p>À la page 76, nous avons déclaré :</p> <p><i>TABLEAU 10 : Indicateurs et objectifs liés au climat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Émissions absolues de GES de scope 2 (tCO₂e) : 83 700 (2019)</i> <p>À la page 207, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Émissions mondiales brutes de scope 1 + étendue 2 : 101 194 tonnes (tCO₂e) (2019)</i> • <i>Émissions mondiales brutes de scope 2 : 83 700 tonnes (tCO₂e) (2019)</i> 	<p>L'amendement de la page 76 serait comme suit :</p> <p><i>TABLEAU 10 : Indicateurs et objectifs liés au climat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Émissions absolues de GES de scope 2 (tCO₂e) : 58 148 (2019)</i> <p>L'amendement de la page 207 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Émissions mondiales brutes de scope 1 + étendue 2 : 75 642 tonnes (tCO₂e) (2019)</i> • <i>Émissions mondiales brutes de scope 2 : 58 148 tonnes (tCO₂e) (2019)</i> 	Des erreurs typographiques se sont glissées dans les chiffres des émissions de scope 2 et des émissions totales de GES pour 2019.
Omission de préciser que tous les taux d'intensité environnementale par production d'argent et de zinc ont été calculés en utilisant la production d'émissions de GES ou la consommation d'énergie de toutes les mines, y compris celles qui ne produisent pas d'argent ou de zinc.	<p>À la page 84, nous avons déclaré :</p> <p><i>TABLEAU 11 : Indicateurs de l'intensité énergétique de Fortuna</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Intensité de la consommation d'énergie par production d'argent</i> • <i>Intensité de la consommation d'énergie par production de zinc</i> <p>À la page 207, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Intensité des émissions de GES par production d'argent</i> • <i>Intensité des émissions de GES par production de zinc</i> • <i>Intensité de la consommation d'énergie par production d'argent</i> • <i>Intensité de la consommation d'énergie par production de zinc</i> 	<p>Une note aurait dû être incluse, indiquant ce qui suit :</p> <p><i>Tous les taux d'intensité environnementale par production d'argent et de zinc ont été calculés en utilisant la production d'émissions de GES ou la consommation d'énergie de toutes les mines, y compris celles qui ne produisent pas d'argent ou de zinc.</i></p>	<p>Ces taux ont été calculés à l'origine en utilisant l'énergie ou les émissions de GES générées par toutes nos mines, y compris celles qui ne produisent pas d'argent ou de zinc, ce qui n'était pas clairement spécifié dans le rapport 2023.</p> <p>Depuis 2024, nous avons corrigé ce problème en recalculant les données afin de refléter uniquement l'énergie consommée ou les émissions de GES générées par les mines d'argent ou de zinc.</p>

Annexe A : Réitérations des informations du rapport sur le développement durable 2023

Résumé des réitérations	Texte SR 2023	Amendement	Explication
Recalcul du pourcentage d'énergie renouvelable en raison d'une révision des sources d'énergie dans l'électricité achetée aux réseaux nationaux du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mexique et de l'Argentine.	<p>À la page 10, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 % de l'énergie totale consommée qui est renouvelable (2022 : 14 %) <p>À la page 76, nous avons déclaré :</p> <p>TABLEAU 10 : Indicateurs et objectifs liés au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de l'énergie consommée qui est renouvelable : 4 % (2017), 8 % (2018), 7 % (2019), 7 % (2020), 7 % (2021), 14 % (2022), 15 % (2023) <p>À la page 83, nous avons déclaré :</p> <p>FIGURE 14 : Pourcentage de l'énergie totale consommée qui est de l'électricité du réseau / renouvelable (%)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de l'énergie consommée qui est renouvelable : 4 % (2017), 8 % (2018), 7 % (2019), 7 % (2020), 7 % (2021), 14 % (2022), 15 % (2023) <p>À la page 148, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 % de l'énergie totale consommée qui est renouvelable (Séguéla) <p>À la page 155, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 % de l'énergie totale consommée qui est renouvelable (Yaramoko) <p>À la page 208, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de l'énergie totale consommée qui est renouvelable : 4 % (2017), 8 % (2018), 7 % (2019), 7 % (2020), 7 % (2021), 14 % (2022), 15 % (2023) <p>À la page 219, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (3) Pourcentage d'énergies renouvelables 15 % 	<p>L'amendement de la page 10 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17 % de l'énergie totale consommée qui est renouvelable (2022 : 17 %) <p>L'amendement de la page 76 serait comme suit :</p> <p>TABLEAU 10 : Indicateurs et objectifs liés au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de l'énergie consommée qui est renouvelable : 11 % (2017), 15 % (2018), 15 % (2019), 15 % (2020), 10 % (2021), 17 % (2022), 17 % (2023) <p>L'amendement de la page 83 serait comme suit :</p> <p>FIGURE 14 : Pourcentage de l'énergie totale consommée qui est de l'électricité du réseau / renouvelable (%)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de l'énergie consommée qui est renouvelable : 11 % (2017), 15 % (2018), 15 % (2019), 15 % (2020), 10 % (2021), 17 % (2022), 17 % (2023) <p>L'amendement de la page 148 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 % de l'énergie totale consommée qui est renouvelable (Séguéla) <p>À la page 155, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 % de l'énergie totale consommée qui est renouvelable (Yaramoko) <p>L'amendement de la page 208 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de l'énergie totale consommée qui est renouvelable : 11 % (2017), 15 % (2018), 15 % (2019), 15 % (2020), 10 % (2021), 17 % (2022), 17 % (2023) <p>L'amendement de la page 219 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (3) Pourcentage d'énergies renouvelables 17 % 	<p>Nous avons révisé la répartition des sources renouvelables et non renouvelables dans l'électricité achetée aux réseaux nationaux dans nos opérations au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mexique et en Argentine. À la suite de ces corrections, nous avons recalculé le pourcentage d'énergie renouvelable indiqué pour les années précédentes.</p>

Annexe A : Réitérations des informations du rapport sur le développement durable 2023

Résumé des réitérations	Texte SR 2023	Amendement	Explication
Erreurs typographiques dans le chiffre de l'intensité énergétique figurant dans la section 2023 en chiffres	<p>À la page 10, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0,35 Intensité énergétique - gigajoules (GJ) consommés par tonne de minerai traité 	<p>L'amendement de la page 10 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0,22 Intensité énergétique - gigajoules (GJ) consommés par tonne de minerai traité 	Une erreur typographique s'est glissée dans le chiffre de l'intensité énergétique figurant dans la section « 2023 en chiffres ».
Calcul erroné des chiffres relatifs à la production de résidus miniers et au pourcentage de résidus miniers recyclés en 2023	<p>À la page 48, nous avons déclaré :</p> <p><i>FIGURE 7 : Poids total des résidus miniers produits et pourcentage recyclé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 2 280 381 tonnes (2023) 25 % (2023) <p>À la page 102, nous avons déclaré :</p> <p><i>FIGURE 18 : Poids total des résidus miniers produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 2 280 381 tonnes (2023) <p>À la page 208, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des résidus miniers produits : 2 280 381 tonnes (2023) Pourcentage du total des déchets de résidus miniers générés recyclés sous forme de pâte de remblai 25 % (2023) <p>À la page 209, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des résidus miniers produits : 2 280 381 tonnes (2023) <p>À la page 219, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des résidus miniers produits : 2 280 381 tonnes 25 % recyclés sous forme de pâte de remblai 	<p>L'amendement de la page 48 serait comme suit :</p> <p><i>FIGURE 7 : Poids total des résidus miniers produits et pourcentage recyclé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 2 289 426 tonnes (2023) 21 % (2023) <p>L'amendement de la page 102 serait comme suit :</p> <p><i>FIGURE 18 : Poids total des résidus miniers produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 2 289 426 tonnes (2023) <p>L'amendement de la page 208 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des résidus miniers produits : 2 298 426 tonnes (2023) Pourcentage du total des déchets de résidus miniers générés recyclés sous forme de pâte de remblai 21 % (2023) <p>L'amendement de la page 209 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des résidus miniers produits : 2 298 426 tonnes <p>L'amendement de la page 219 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des résidus miniers produits : 2 298 426 tonnes 21 % recyclés sous forme de pâte de remblai 	Nous avons corrigé le poids erroné des résidus miniers générés en 2023 et le pourcentage de résidus miniers recyclés dans le cadre de nos processus de contrôle qualité.
Erreurs typographiques dans les chiffres relatifs au poids des déchets dangereux recyclés en 2022 et 2023.	<p>À la page 102, nous avons déclaré :</p> <p><i>FIGURE 21 : Poids total des déchets dangereux recyclés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 66 tonnes (2022) 123 tonnes (2023) <p>À la page 210, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des déchets dangereux recyclés : 63 tonnes (2022), 123 tonnes (2023) <p>À la page 219, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des déchets dangereux recyclés : 123 tonnes 	<p>L'amendement de la page 102 serait comme suit :</p> <p><i>FIGURE 21 : Poids total des déchets dangereux recyclés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 288 tonnes (2022) 415 tonnes (2023) <p>L'amendement de la page 210 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des déchets dangereux recyclés : 288 tonnes (2022), 415 tonnes (2023) <p>L'amendement de la page 219 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids total des déchets dangereux recyclés : 415 tonnes 	Des erreurs typographiques se sont glissées dans les chiffres relatifs au poids des déchets dangereux recyclés en 2022 et 2023.

Annexe A : Réitérations des informations du rapport sur le développement durable 2023

Résumé des réitérations	Texte SR 2023	Amendement	Explication
Erreur typographique dans le taux de fréquence des accidents évités de justesse de 2019 pour les contractuels.	<p>À la page 119, nous avons déclaré :</p> <p><i>FIGURE 31 : Taux de fréquence des accidents évités de justesse (NMFR), par type d'employé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Contractuels : 3,90 (2019)</i> 	<p>L'amendement de la page 119 serait comme suit :</p> <p><i>FIGURE 31 : Taux de fréquence des accidents évités de justesse (NMFR), par type d'employé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Contractuels : 3,20 (2019)</i> 	Une erreur typographique s'est glissée dans le taux de fréquence des accidents évités de justesse de 2019 pour les contractuels.
Erreur typographique dans le chiffre 2023 « Nombre moyen d'heures de formation par salarié »	<p>À la page 135, nous avons déclaré :</p> <p><i>TABLEAU 26 : Durée moyenne de formation (heures) par employé, par catégorie d'employés</i></p> <p>À la page 210, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>23 (2023)</i> 	<p>L'amendement de la page 135 serait comme suit :</p> <p><i>TABLEAU 26 : Durée moyenne de formation (heures) par employé, par catégorie d'employés</i></p> <p>À la page 210, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>20 (2023)</i> 	Une erreur typographique s'est glissée dans le chiffre des heures de formation moyennes par employé en 2023.
Erreur typographique dans le chiffre de l'intensité de la consommation d'eau douce de Yaramoko en 2023	<p>À la page 155, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>0,51 Intensité de la consommation d'eau douce - mètres cubes (m³) par tonne de minerai traité</i> 	<p>L'amendement de la page 155 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>0,49 Intensité de la consommation d'eau douce - mètres cubes (m³) par tonne de minerai traité</i> 	Une erreur typographique s'est glissée dans le chiffre de l'intensité de la consommation d'eau douce de Yaramoko en 2023.
Erreurs typographiques dans les chiffres relatifs aux émissions de particules (PM10) et aux composés organiques volatils (COV)	<p>À la page 87, nous avons déclaré :</p> <p><i>TABLEAU 12 : Intensité des émissions atmosphériques de Fortuna</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Émissions de matière particulaire (PM10) : 59,82 (2023) :</i> <p>À la page 208, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Émissions de matière particulaire (PM10) : 53,14 (2022), 61,52 (2023)</i> • <i>Composés organiques volatils (COV) : 0,57 (2023)</i> <p>À la page 218, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Matière particulaire (PM10) : 61,52 ug/m³</i> • <i>Composés organiques volatils (COV) : 0,57 ug/m³</i> 	<p>L'amendement de la page 87 serait comme suit :</p> <p><i>TABLEAU 12 : Intensité des émissions atmosphériques de Fortuna</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Émissions de matière particulaire (PM10) : 61,69 (2023)</i> <p>L'amendement de la page 208 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Émissions de matière particulaire (PM10) : 53,09 (2022), 61,69 (2023)</i> • <i>Composés organiques volatils (COV) : 0,48 (2023)</i> <p>L'amendement de la page 218 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Matière particulaire (PM10) : 61,69 ug/m³</i> • <i>Composés organiques volatils (COV) : 0,48 ug/m³</i> 	Des erreurs typographiques se sont glissées dans les chiffres relatifs au poids des déchets dangereux recyclés en 2022 et 2023.
Erreur de calcul du nombre de contractuels et du nombre total de travailleurs pour la période 2017-2020	<p>À la page 212, nous avons déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre total de contractuels : 1309 (2017), 2 623 (2018), 2 508 (2019) et 1992 (2020)</i> • <i>Nombre total de travailleurs : 2 096 (2017), 3 432 (2018), 3 345 (2019) et 2 807 (2020)</i> 	<p>L'amendement de la page 212 serait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre total de contractuels : 1260 (2017), 1527 (2018), 1307 (2019) et 1351 (2020)</i> • <i>Nombre total de travailleurs : 2 047 (2017), 2 336 (2018), 2 144 (2019) et 2 166 (2020)</i> 	Nous avons corrigé l'erreur de calcul du nombre de contractuels et du nombre total de travailleurs pour 2017-2020 dans le cadre de nos processus de contrôle de la qualité.

Annexe B : Notes d'avertissement

Le présent rapport sur le développement durable contient des déclarations prospectives qui constituent des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières et des « déclarations prospectives » au sens des dispositions de la « sphère de sécurité » du Private Securities Litigation Reform Act (Loi sur la réforme des litiges en matière de valeurs mobilières) de 1995 (collectivement, les « déclarations prospectives »). Toutes les déclarations incluses dans le présent document, autres que les déclarations de faits historiques, sont des déclarations prospectives et sont soumises à une série de risques et d'incertitudes connus et inconnus qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les événements ou les résultats réels et ceux reflétés dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport sur le développement durable peuvent inclure, sans s'y limiter, des déclarations concernant les projets de la compagnie pour ses mines et ses propriétés minières ; la stratégie commerciale, les projets et les perspectives de la compagnie ; la valeur des mines et des propriétés minières de la compagnie ; les estimations des ressources et des réserves minérales ; les estimations de la durée de vie des mines et leurs extensions potentielles ; les calendriers et les activités de fermeture des mines prévus et les dispositions financières légales prévues pour la fermeture des mines ; les déclarations selon lesquelles les programmes d'exploration peuvent prolonger la durée de vie des mines de la compagnie ; des déclarations concernant la fermeture des mines qui créent de la valeur en réaffectant les sites et en créant des opportunités secondaires génératrices de revenus ; des déclarations concernant la réduction des accidents du travail, l'élimination des déchets, l'utilisation de l'eau, l'utilisation de l'énergie, la perte de biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre ; des déclarations établissant des objectifs, des buts, des perspectives et des stratégies en matière de développement durable et d'environnement, et la capacité à les atteindre ; des déclarations relatives à l'amélioration de la gestion des relations avec les communautés par la mise en œuvre de normes et la réalisation d'un audit interne concernant l'emploi local et l'engagement des parties intéressées ; les attentes de la compagnie concernant l'atteinte de son objectif en matière d'émissions de GES par la mise en œuvre de ses quatre initiatives prioritaires ; l'intention de la compagnie d'identifier des initiatives supplémentaires en matière d'économie d'énergie sur l'ensemble de ses sites ; les plans de la compagnie visant à améliorer ses relations de travail et son capital humain ; les engagements et les objectifs de la compagnie concernant ses installations de stockage de résidus miniers, y compris les délais de mise en conformité avec la GISTM ; les déclarations concernant l'objectif de la Compagnie de zéro incident significatif lié aux résidus miniers, son intention de continuer à mener les études nécessaires pour évaluer et satisfaire aux exigences applicables du GISTM pour toutes les installations de stockage de résidus miniers détenues et exploitées par Fortuna ; les déclarations concernant l'engagement de la Compagnie à atteindre zéro éffluent non conforme, l'optimisation de la consommation d'eau et le recyclage pour éviter tout problème environnemental ou social lié à la gestion de l'eau de la Compagnie ; les déclarations concernant l'amélioration de l'utilisation par la Compagnie de fournisseurs locaux ; notre objectif de mettre en œuvre des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail alignés sur la norme ISO 45001:2018 pour toutes nos activités, les intentions de la compagnie de se concentrer sur certaines initiatives en matière de santé et de sécurité en 2025, y compris : la mise en œuvre active du CRM ; continuer à développer la sensibilisation de nos employés à la santé et à la sécurité par le biais de programmes de formation ; la mise en œuvre et le succès des initiatives visant à prévenir les accidents mortels sur le lieu de travail ; l'intention de la Compagnie de continuer à fonder ses activités sur le comportement éthique et responsable de nos administrateurs et de nos employés ; les déclarations concernant l'approche de la Compagnie en matière de fermeture des mines ; l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle norme d'entreprise sur la fermeture des mines pour soutenir la conception et la fermeture opérationnelle d'une mine ; l'intention de préparer un plan de fermeture détaillé pour la mine Yaramoko ; des déclarations concernant l'objectif de la compagnie de n'enregistrer aucun cas de violation des droits de l'homme ; l'élaboration d'une norme d'entreprise en matière de droits de l'homme qui sera finalisée en 2025 ; s'assurer que nous communiquons en temps voulu sur les questions relatives aux droits de l'homme dans le respect des obligations applicables en matière d'information du public, y compris les rapports conformément à la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement promulguée au Canada ; les déclarations concernant l'intention de la compagnie de mettre en œuvre des initiatives en matière de gestion des déchets afin de réduire les déchets générés et d'atténuer ou d'éliminer les risques et les impacts des déchets ; l'audit de toutes les opérations applicables conformément à la norme de gestion du cyanure de la compagnie ; le processus et le calendrier pour commencer etachever le processus de certification du Code international de gestion du cyanure (CICM) à la mine de Lindero ; la réalisation et l'applicabilité de la stratégie de la compagnie en matière de changement climatique ; le calendrier prévu et l'efficacité des initiatives de la compagnie pour atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les avantages escomptés ; la capacité de la compagnie à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et ses quatre initiatives clés visant à y parvenir ; la résilience de la compagnie face aux risques physiques du changement climatique sur ses sites, y compris la gestion de l'eau ; les déclarations relatives à l'objectif de la compagnie d'atteindre le niveau zéro de nuisance ; les engagements et les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour 2025 ; les objectifs et les engagements de la compagnie en matière de biodiversité, de déchets et de matières dangereuses, ainsi que les objectifs et les engagements liés aux communautés ; les déclarations relatives à la mise en réserve de fonds suffisants pour garantir l'achèvement des plans de fermeture des mines et des activités de réhabilitation et de remise en état ; les futures performances financières ou d'exploitation de la compagnie ; les dépenses ; les approbations, la production future d'or, d'argent et d'autres métaux ;

les perspectives de la compagnie pour 2025 en ce qui concerne les travaux liés au climat, les installations de stockage des résidus miniers, la gestion de l'énergie, la biodiversité, la gestion des déchets et des matières dangereuses, la gestion des relations avec les communautés, les programmes et pratiques en matière de santé-sécurité, la sécurité, les pratiques en matière de droits de l'homme et de droits des peuples autochtones, et les pratiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion ; l'efficacité et l'impact du cadre de développement durable et des politiques et objectifs connexes en matière de divulgation, d'environnement, sociale et de gouvernance, ainsi que d'autres politiques opérationnelles et de gouvernance, et l'engagement de Fortuna à cet égard ; la réalisation des objectifs de l'entreprise et des principaux indicateurs de performance énoncés dans le présent rapport sur le développement durable, y compris l'atteinte d'un taux d'accidents mortels nul et l'amélioration des programmes de santé-sécurité de la compagnie, ainsi que la formation aux politiques de la compagnie ; l'augmentation du nombre de femmes au sein de la main-d'œuvre de la compagnie ; les efforts visant à garantir l'utilisation de pratiques durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; la réduction de l'intensité de l'utilisation de l'eau ; l'optimisation de la consommation d'énergie ; la maximisation de l'utilisation des résidus miniers produits ; les estimations des rendements économiques attendus ou prévus des projets miniers de la compagnie, y compris les ventes futures de métaux, de concentrés ou d'autres produits fabriqués par la compagnie ; et les plans et attentes de la compagnie en ce qui concerne ses propriétés et ses opérations.

Souvent, mais pas toujours, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « estimation », « estimé », « potentiel », « ouvert », « futur », « supposé », « projeté », « calculé », « utilisé », « détaillé », « à été », « gain », « amélioré », « attendu », « compensé », « limité », « contenu », « reflétant », « contenant », « conduire », « s'engager », « augmenter », « rester », « être », « périodiquement », « planifier », « viser », « sera », « cible », « anticiper », « prévoir » ou des déclarations selon lesquelles des événements « pourraient » ou « devraient » ou « peuvent » se produire ou être réalisés et des expressions similaires, y compris les variantes négatives.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport sur le développement durable comprennent des indicateurs prospectifs relatives à Fortuna et à ses activités. Ces informations, qui peuvent être considérées comme des informations financières orientées vers l'avenir ou des perspectives financières au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable (collectivement, « FOFI »), ont été approuvées par la direction de la Compagnie et sont fondées sur des hypothèses que la direction juge raisonnables à la date de préparation de la FOFI compte tenu de l'industrie, des affaires, des conditions financières, des plans et des perspectives de Fortuna, de ses activités et de ses propriétés. Ces projections sont fournies pour décrire la performance prospective des activités de la Compagnie. Néanmoins, les lecteurs sont avertis que ces informations sont hautement subjectives et ne doivent pas être considérées comme nécessairement indicatives des résultats futurs et que les résultats réels peuvent différer de manière significative de ces projections. Le FOFI constitue une déclaration prospective et est soumis aux mêmes hypothèses, incertitudes, facteurs de risque et réserves que ceux énoncés ci-dessous.

Les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la compagnie soient matériellement différents des résultats, des performances ou des réalisations exprimées sous-entendus dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et facteurs comprennent, entre autres, les risques opérationnels associés à l'exploitation minière et au traitement des minerais ; l'incertitude relative aux estimations des ressources minérales et des réserves minérales ; l'incertitude relative aux coûts d'investissement et d'exploitation, aux calendriers de production et aux rendements économiques ; les risques relatifs à la capacité de la compagnie à remplacer ses réserves minérales ; les risques associés à l'exploration minière et au développement de projets ; l'incertitude relative au rapatriement des fonds en raison du contrôle des changes ; les questions environnementales, y compris l'obtention ou le renouvellement des permis environnementaux et les réclamations potentielles en responsabilité ; l'incertitude relative à la nature et aux conditions climatiques ; les lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement (y compris les exigences en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres exigences de décarbonisation et l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes de la Loi sur la concurrence (Canada)) ; les risques associés à l'instabilité politique et aux modifications des règlements régissant les activités commerciales de la compagnie ; les modifications de la législation, de la fiscalité, des contrôles, des réglementations et des développements politiques ou économiques nationaux et locaux dans les pays où la compagnie exerce ou pourrait exercer ses activités ; les risques liés à la guerre, aux hostilités ou à d'autres conflits, tels que le conflit entre l'Ukraine et la Russie et la guerre entre Israël et le Hamas, et les répercussions que ces conflits pourraient avoir sur l'activité économique mondiale ; les risques liés à la résiliation des concessions minières de la compagnie dans certaines circonstances ; le développement et le maintien de relations avec les communautés locales et les parties intéressées ; les risques liés à la perte de contrôle de la perception du public en raison des médias sociaux et d'autres applications en ligne ; l'opposition potentielle aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation de la compagnie ; les risques liés à la capacité de la compagnie à obtenir un financement adéquat pour les activités d'exploration et de développement prévues ; les questions relatives aux titres de propriété ; les risques liés à l'intégration d'entreprises et d'actifs acquis par la compagnie ; les pertes de valeur ; les risques liés à la législation sur le changement

climatique ; la dépendance à l'égard du personnel clé ; l'adéquation de la couverture d'assurance ; les risques liés à la sûreté et à la sécurité opérationnelles ; les procédures judiciaires et les procédures judiciaires potentielles ; les incertitudes liées aux conditions économiques générales ; les risques liés à une pandémie mondiale, qui pourraient avoir un impact sur les activités, les opérations, la situation financière et le cours des actions de la compagnie ; la concurrence ; les fluctuations des prix des métaux ; les risques liés à la conclusion de contrats à terme et de contrats d'option pour la production de métaux de base ; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt ; les contrôles fiscaux et les réévaluations ; les risques liés aux opérations de couverture ; l'incertitude liée aux frais de traitement des concentrés et aux coûts du transport ; la suffisance des sommes allouées par la compagnie pour la remise en état des terrains ; les risques associés à la dépendance envers les systèmes de technologie de l'information, qui sont sujets à des interruptions, des dommages, des défaillances et des risques liés à la mise en œuvre et à l'intégration ; les risques associés à la législation sur les changements climatiques ; les questions liées aux relations de travail ; ainsi que les facteurs décrits sous la rubrique « Description de l'activité - Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Compagnie, dont une copie peut être consultée sur le profil de la Compagnie sur le site Web de SEDAR⁴, à l'adresse www.sedarplus.ca. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont fondées sur les hypothèses, les croyances, les attentes et les opinions de la direction, y compris, mais sans s'y limiter, les estimations des niveaux de production futurs, les attentes concernant les coûts de production minière, les tendances prévues des prix des minéraux et des taux de change, l'exactitude des estimations actuelles des ressources et réserves minérales de la compagnie, les attentes concernant la tarification du carbone, le fait que les activités de la compagnie seront conformes à ses déclarations publiques et à ses objectifs déclarés, qu'il n'y aura pas de changement défavorable important affectant la compagnie ou ses propriétés ou ses estimations de production (qui supposent l'exactitude des estimations de la teneur de tête des taux d'extraction, du calendrier de récupération et du taux de récupération, et qui peuvent être affectées par des opérations de maintenance imprévues, la disponibilité de la main-d'œuvre et des contrats), et d'autres difficultés opérationnelles ou techniques) ; la durée et l'effet de l'inflation mondiale et locale ; les incertitudes géopolitiques sur la production, la main-d'œuvre, les activités, les opérations et la situation financière de la compagnie ; les tendances prévues des prix des minéraux, l'inflation et les taux de change ; que toutes les autorisations et tous les permis nécessaires seront obtenus pour les activités et les opérations de la compagnie à des conditions acceptables ; qu'il n'y aura pas de perturbations importantes affectant les opérations, et toutes les autres hypothèses énoncées dans le présent document. Les déclarations prospectives sont faites à la date du présent document et la Compagnie décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou pour toute autre raison, sauf si la loi l'exige. Il n'y a aucune garantie que les déclarations prospectives se révèlent exactes, car les résultats réels et les événements futurs peuvent différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. En conséquence, les investisseurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives.

Les estimations des réserves et des ressources figurant dans le présent rapport sur le développement durable ont été préparées conformément à l'instrument national 43-101 - Normes d'information pour les projets miniers (« NI 43-101 ») et aux normes de définition de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole sur les ressources minérales et les réserves minérales. Le règlement 43-101 est une règle élaborée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes pour la divulgation publique par une compagnie canadienne d'informations scientifiques et techniques concernant les projets miniers. Sauf indication contraire, toutes les estimations de réserves et de ressources minérales contenues dans les informations techniques du présent rapport sur le développement durable ont été préparées conformément au règlement NI 43-101 et aux Definition Standards on Mineral Resources and Reserves de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

Les normes canadiennes, y compris le règlement NI 43-101, diffèrent considérablement des exigences de la Securities and Exchange Commission (Commission des valeurs mobilières), et les informations sur les réserves et les ressources minérales incluses dans le présent rapport sur le développement durable peuvent ne pas être comparables à des informations similaires publiées par des compagnies américaines.

Eric Chapman, le vice-président principal des services techniques de la compagnie, est une personne qualifiée au sens de la norme 43-101. M. Chapman a examiné et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans le présent rapport sur le développement durable concernant toutes les propriétés minières de la compagnie.



Nous vous invitons à nous faire
part de vos commentaires
à l'adresse suivante
sustainability@fmcmail.com